

5 février 2024 (update)

Langue de l'original : français

COI FOCUS

CÔTE D'IVOIRE

**Les mutilations génitales
féminines (MGF)**

Disclaimer:

Ce document COI a été rédigé par le Centre de documentation et de recherches (Cedoca) du CGRA en vue de fournir des informations pour le traitement des demandes individuelles de protection internationale. Il ne traduit aucune politique ni n'exprime aucune opinion et ne prétend pas apporter de réponse définitive quant à la valeur d'une demande de protection internationale. Il a été rédigé conformément aux lignes directrices de l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) et conformément aux dispositions légales en vigueur.

Ce document a été élaboré sur la base d'un large éventail d'informations publiques soigneusement sélectionnées dans un souci permanent de recoupement des sources. L'auteur s'est efforcé de traiter la totalité des aspects pertinents du sujet mais les analyses proposées ne visent pas nécessairement à l'exhaustivité. Si certains événements, personnes ou organisations ne sont pas mentionnés dans ce document, cela ne signifie pas qu'ils n'ont jamais existé.

Toutes les sources utilisées sont référencées de manière simplifiée dans les notes en bas de page. À la fin du document, une bibliographie reprend les références bibliographiques complètes. Les sources simplement consultées sont également reprises dans une liste. Dans des cas exceptionnels, la source n'est pas mentionnée nommément. En cas d'utilisation d'une information spécifique contenue dans ce document, il convient de citer la source telle que mentionnée dans la bibliographie.

La publication ou la diffusion du présent document est interdite sauf accord écrit du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides.

This COI-product has been written by Cedoca, the Documentation and Research Department of the CGRS, and it provides information for the processing of individual applications for international protection. The document does not contain policy guidelines or opinions and does not pass judgment on the merits of the application for international protection. It follows the Common EU Guidelines for processing country of origin information (April 2008) and is written in accordance with the statutory legal provisions.

The author has based the text on a wide range of public information selected with care and with a permanent concern for crosschecking sources. Even though the document tries to cover all the relevant aspects of the subject, the text is not necessarily exhaustive. If certain events, people or organisations are not mentioned, this does not mean that they did not exist.

All the sources used are briefly mentioned in a footnote and described in detail in a bibliography at the end of the document. Sources which have been consulted but which were not used are listed as consulted sources. In exceptional cases, sources are not mentioned by name. When specific information from this document is used, the user is asked to quote the source mentioned in the bibliography.

This document can only be published or distributed with the written consent of the Office of the Commissioner General for Refugees and Stateless Persons.

Table des matières

Liste des sigles utilisés.....	3
Introduction	6
1. Classification de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)	9
2. Prévalence et tendance	10
2.1. Taux global et tendances générales.....	10
2.2. Pratique des mutilations génitales féminines	13
2.3. Répartition.....	13
2.3.1. Selon les régions	13
2.3.2. Selon l'âge.....	15
2.3.3. Selon la religion	18
2.3.4. Selon l'ethnie	18
2.3.5. Selon les caractéristiques sociodémographiques	19
3. Contexte social.....	21
3.1. Fondements des mutilations génitales féminines.....	21
3.1.1. Facteurs déterminants dans la perpétuation des MGF.....	21
3.1.2. Prise de décision	24
3.1.3. Auteurs des MGF	25
3.1.4. Lieu des MGF	26
3.2. Statut de la femme	27
3.3. Refus de l'excision	28
3.3.1. Pour une fille non excisée	28
3.3.2. Pour des parents qui refusent d'exciser leur fille	30
4. Cadre juridique et institutionnel.....	31
4.1. Législation	31
4.1.1. Législation internationale.....	31
4.2. Autorités compétentes.....	34
4.3. Actions judiciaires.....	35
4.3.1. Accès au droit	35
4.3.2. Cas recensés.....	39
4.4. Mécanismes traditionnels.....	40
5. Position et/ou actions des acteurs de terrain.....	41
5.1. Etat	42
5.1.1. Stratégie et plan nationaux.....	42
5.1.2. Plateformes VBG	43
5.1.3. Complexes socio-éducatifs et centres sociaux	44
5.1.4. Centre d'accueil.....	45
5.1.5. Numéros verts	45
5.2. Organisations non gouvernementales	46
5.2.1. Organisations non gouvernementales.....	46
5.2.2. Cliniques juridiques.....	48
5.2.3. Centres d'accueil et de transit	49
5.2.4. Guides communautaires et religieux	51
6. Prise en charge médicale et psychologique des victimes.....	51
Résumé	53
Annexes	55
Bibliographie	66

Liste des sigles utilisés

AFJCI	Association des femmes juristes de Côte d'Ivoire
AI	Amnesty International
AIBEF	Association ivoirienne pour le bien-être familial
AILV	Association internationale de lutte contre les violences
AIP	Agence ivoirienne de presse
ARD	Afrique au développement
ARSIP	Alliance des religieux pour la santé intégrale et la promotion de la personne humaine
ASSN	African Security Sector Network
BAD	Banque africaine de développement
BAJ	Bureau d'assistance juridique
BICE	Bureau international catholique de l'enfance
BPM	Brigade de protection des mineurs
CADBE	Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant
CADHP	Commission africaine des droits de l'homme et des peuples
CEDAW	Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women
CIDE	Convention internationale des droits de l'enfant
CNDH	Conseil national des droits de l'homme
CNDJ	Centre national de documentation juridique
CNLVFFE	Comité national de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants
CPC Network	Care and Protection of Children Learning Network
CPDEFM	Citoyennes pour la promotion et la défense des droits des enfants, femmes et minorités
CRDH	Conseil régional des droits de l'homme
DDE-CI	Dignité et droits pour les enfants en Côte d'Ivoire
DHS	Demographic and Health Survey
DW	Deutsche Welle
EDS	Enquête démographique et de santé et à indicateurs multiples
EJA	Enfance et jeunesse africaine
ENSEA	Ecole nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée d'Abidjan
EPU	Examen périodique universel
FAMI	Fonds européen pour l'asile, la migration et l'intégration
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine

FES	Friedrich Ebert Stiftung
FFM	Fact-Finding Mission
FH	Freedom House
FIDH	Fédération internationale pour les droits humains
GFM3	Génération femmes du 3ème millénaire
IAC	Inter-African Committee on Traditional Practices
ID4D	Idées pour le développement
IDG	Indice de développement de genre
INS	Institut national de la statistique
IPS	Inter Press Service
LA2SGED	Laboratoire santé sexualité genre et développement
LIDHO	Ligue ivoirienne des droits de l'homme
MFFE	Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant
MGF	Mutilation génitale féminine
MICS	Multiple Indicator Cluster Survey
NBS	National Bureau of Statistic
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFPRA	Office français de protection des réfugiés et apatrides
OIDH	Observatoire ivoirien des droits de l'homme
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONEF	Organisation nationale pour l'enfant, la femme et la famille
ONEG	Observatoire national de l'équité et du genre
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUCI	Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire
ONU Femmes	Organisation des Nations unies Femmes
OSPE	ONG Sainte Philomène l'espérance
PALAJ	Projet d'appui à l'amélioration de l'accès aux droits et à la justice
PAVVIOS	Centre de prévention d'appui et d'assistance aux victimes de violences sexuelles
PNLVBG	Programme national de lutte contre les violences basées sur le genre
PNPAMGF	Plan national de promotion pour l'abandon des mutilations génitales féminines
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PNSM	Programme national de la santé mentale

RAVS	Réseau d'actions contre les violences sexuelles
RFI	Radio France internationale
RTI	Radiodiffusion télévision ivoirienne
SEM	Secrétariat d'Etat aux migrations
SIGI	Social Institution & Gender Index
SNLVBG	Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre
TRaC	Tracking Result Continuously
UA	Union africaine
UNFPA	United Nations Population Fund
UNICEF	United Nations Children's Fund
UNICO	Union contre la co-infection du VIH, de la tuberculose et de l'hépatite
USDOS	United States Department of State
VBG	Violence basée sur le genre
VSV	Vivre sans violence

Introduction

Ce rapport est une mise à jour du COI Focus du 24 octobre 2019 sur les mutilations génitales féminines (MGF) en Côte d'Ivoire¹.

Le premier chapitre de ce rapport s'intéresse aux différents types de MGF classifiés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) tandis que le deuxième chapitre se focalise sur les taux de prévalence et les types de MGF constatés en Côte d'Ivoire. Le troisième chapitre concerne le contexte social et commence par un bref aperçu du statut de la femme et des fondements des MGF. Il s'attarde ensuite sur les raisons invoquées par les personnes favorables aux MGF ainsi que sur l'organisation de cette pratique. Dans ce chapitre, le Cedoca analyse enfin les conséquences du refus de l'excision, tant pour les parents que pour leur(s) fille(s). Le cadre juridique et institutionnel fait l'objet de la quatrième partie, dans laquelle l'attitude des services de police, des tribunaux et des responsables des chefferies est également observée. Le cinquième chapitre est consacré aux différents acteurs dans la sensibilisation, principalement l'Etat ivoirien, les agences onusiennes et les organisations non gouvernementales. Enfin, le sixième et dernier chapitre concerne la prise en charge médicale et psychologique des victimes.

Les principales sources de données nationales sur les MGF sont fournies par les enquêtes démographiques et de santé et/ou à indicateurs multiples (EDS/MICS). En Côte d'Ivoire, la première étude de ce type a eu lieu en 1994, suivie d'une seconde en 1998, d'une troisième en 2011-2012 et d'une dernière en 2016. Les données sur l'excision n'ont été traitées qu'à partir de 1998. Les données statistiques reprises dans ce rapport sont celles de la Multiple Indicator Cluster Survey (MICS) 5 appelée MICS 2016².

La nouvelle collecte des données, via l'enquête démographique et de santé (ou Demographic and Health Survey, DHS), réalisée du 8 septembre au 30 décembre 2021 et publiée en septembre 2023, ne contient aucune donnée aux MGF³. Deux employés ayant participé à cette DHS de 2021 ont indiqué au Cedoca que l'Etat de Côte d'Ivoire a privilégié cette fois des données sur les fistules et non sur les MGF⁴.

L'enquête de 2016 se base sur un échantillon de 12.768 ménages, interrogés du 23 avril au 22 juillet 2016. L'étude propose une subdivision géographique de la Côte d'Ivoire en onze zones statistiques qui reprennent généralement les districts ivoiriens. Le tableau ci-dessous détaille cette subdivision géographique :

Zones statistiques	Districts
centre	Lacs et Yamoussoukro
centre-est	Comoé sans la région de Sud Comoé
centre-nord	Vallée du Bandama
centre-ouest	Sassandra-Marahoue avec la région de Goh
nord	Savanes
nord-est	Zanzan
nord-ouest	Denguélé et Woroba
ouest	Montagnes
sud	Lagunes avec la région de Goh et celle de Sud Comoé
sud-ouest	Bas Sassandra
ville d'Abidjan	Abidjan

Subdivision géographique de la MICS⁵

¹ CGRA/Cedoca, 24/10/2019, [url](#)

² Ministère du Plan et du Développement, 09/2017, [url](#)

³ INS, ICF, 09/2023, [url](#)

⁴ Employée d'une organisation ayant participé à la DHS 2021, courrier électronique, 09/10/2023 ; employé d'une organisation ayant participé à la DHS 2021, courrier électronique, 29/11/2023

⁵ INS, ICF International, 06/2013, [url](#)

Une carte des districts de la Côte d'Ivoire ainsi qu'une carte reprenant les zones statistiques des enquêtes démographiques et de santé et à indicateurs multiples sont reprises aux annexes [1](#) et [2](#).

D'autres données statistiques sont issues d'une enquête de Tracking Results Continuously (TRaC)⁶ pour le suivi et l'évaluation de l'abandon de la pratique des MGF en Côte d'Ivoire. Cette enquête a été menée en 2013 par l'Ecole nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée d'Abidjan (ENSEA) et le ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (MSFFE) de l'époque. Le but de cette enquête était de fournir au Fonds des Nations unies pour la population (United Nations Population Fund, UNFPA) et aux partenaires, des informations permettant de déterminer, avec plus de précision, les facteurs d'opportunité, de capacité et de motivation qui expliquent la pratique des MGF dans les zones à forte prévalence⁷. Ces zones sont celles du nord (département de Korhogo), du nord-ouest (département de Odienné), de l'ouest (départements de Biankouma et Tai), du centre-nord (département de Dabakala) et du centre-ouest (département de Zuenoula) de la Côte d'Ivoire. Ces départements sont mis en évidence sur la carte de l'[annexe 3](#). Dans ces départements, un échantillon représentatif de femmes (2.268) en âge de procréer (de 15 à 49 ans) et d'hommes (1.134) a été sélectionné. Cette étude constituait la première du genre en Côte d'Ivoire. Elle devait en théorie être répétée au fil du temps en vue de suivre les progrès réalisés⁸ mais le Cedoca n'a pas trouvé de nouvelle enquête TRaC. Contacté à ce sujet par le Cedoca, Raimi Fassassi, enseignant-chercheur à l'ENSEA, écrit dans un courrier électronique du 6 octobre 2023 que la méthodologie des enquêtes de type TRaC exige une répétition de l'enquête de base mais que, à sa connaissance, aucune autre enquête n'a été diligentée⁹.

Le Cedoca a par ailleurs consulté des rapports rédigés par des institutions publiques, des organisations non gouvernementales (ONG) ivoiriennes ou africaines, ainsi que par des agences onusiennes. La presse ivoirienne et internationale a également alimenté la recherche.

Enfin, le Cedoca a mené, du 5 au 15 décembre 2022, une mission de recueil d'informations (Fact-Finding Mission, FFM) conjointe en Côte d'Ivoire avec le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) suisse, avec le soutien du Fonds asile, migrations et intégration (FAMI) de la Commission européenne. L'un des objectifs de cette mission était de récolter des informations sur les MGF. A cette occasion, le Cedoca et le SEM ont rencontré nombre d'interlocuteurs, issus d'instances onusiennes, gouvernementales et du secteur associatif :

- Yacouba Doumbia, responsable des programmes à ONU Femmes (entretien à Abidjan le 5 décembre 2022) ;
- Josiane Bessi, directrice du Programme national de lutte contre les violences basées sur le genre (PNLVBG) (entretien à Yamoussoukro le 8 décembre 2022) ;
- Alioune Diaby, directrice de la Direction de la protection de l'enfant (DPE) (entretien à Abidjan le 7 décembre 2022) ;
- une délégation du Conseil national des droits de l'homme (CNDH) (entretien à Abidjan le 15 décembre 2023) ;
- une personne point focal genre d'un commissariat de police souhaitant rester anonyme pour des raisons liées à sa sécurité (entretien à Abidjan le 6 décembre 2022) ;
- la directrice du Centre de prévention d'appui et d'assistance aux victimes de violences sexuelles (PAVVIOS) qui a préféré ne pas être nommément citée dans le cadre de cette recherche pour des raisons liées à sa sécurité (entretien à Abidjan le 13 décembre 2022) ;

⁶ Selon cette étude, une TRaC est « une approche de recherche opérationnelle développée par Population Services International (PSI), une ONG américaine basée à Washington DC, pour faciliter la prise de décision dans le domaine du marketing social des produits de santé afin d'accroître l'impact des interventions sur la santé des populations ».

⁷ UNFPA, 05/03/2015

⁸ UNFPA, 05/03/2015

⁹ Fassassi R., enseignant-chercheur à l'ENSEA, courrier électronique, 06/10/2023

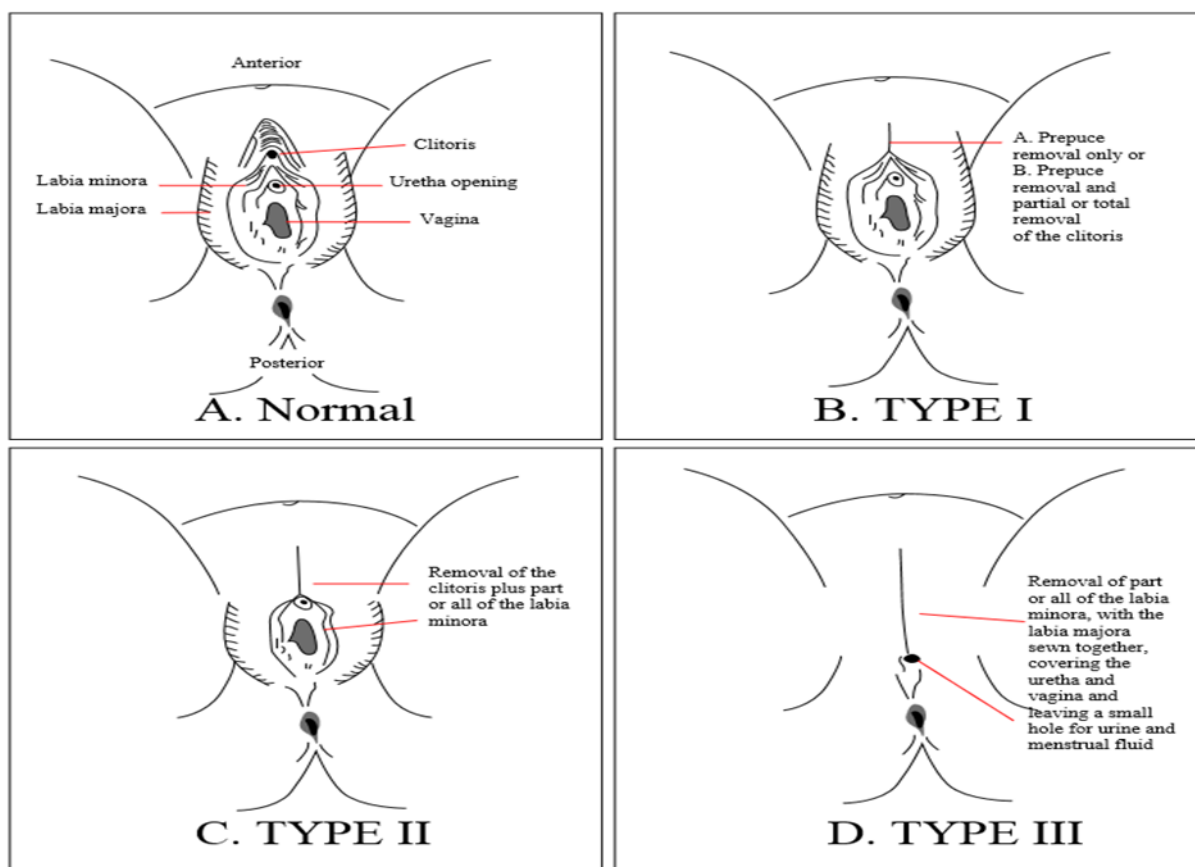
- Aka Marcel N'zi, directeur du Centre socio-éducatif de Bouaké (entretien à Bouaké le 9 décembre 2022) ;
- Viviane Tapsoba, travailleuse bénévole au sein de l'organisation Citoyennes pour la promotion et la défense des droits des enfants, femmes et minorités (CPDEFM) (entretien à Abidjan le 7 décembre 2022) ;
- Francine Aka Anghui et Corine Moussa, présidente et membre de l'Association des femmes juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI) (entretien à Abidjan le 12 décembre 2022) ;
- Médard N'Guessan Brou, juriste et directeur de la clinique juridique de Bondoukou (entretien à Yamoussoukro, 10 décembre 2022) ;
- un responsable de la Ligue ivoirienne des droits de l'homme (LIDHO) ne souhaitant pas être nommé cité dans le cadre de cette recherche pour des raisons liées à sa sécurité (entretien à Abidjan le 6 décembre 2022) ;
- une délégation de la Fondation Djigui, fondation musulmane qui lutte contre les violences faites aux femmes (entretien à Abidjan le 14 décembre 2022) ;
- Marie-Claire Moraldo Kakpotia, directrice d'Orchidées rouges, une ONG luttant contre les MGF (entretien à Abidjan le 15 décembre 2022) ;
- une délégation de l'Observatoire ivoirien des droits de l'homme (OIDH) (entretien à Abidjan le 14 décembre 2022) ;
- Marie-Paule Okri, membre fondatrice de La Ligue et responsable chargée des interventions sociales pour les violences contre les femmes et l'accompagnement social et judiciaire (entretien à Abidjan le 7 décembre 2022) ;
- Maureen Grisot, directrice exécutive de l'organisation d'aide aux femmes Akwaba Mousso (entretien à Abidjan le 7 décembre 2022) ;
- une délégation de l'ONG d'aide aux femmes Bloom (entretien à Abidjan le 13 décembre 2022) ;
- une délégation de l'ONG SOS Enfance et jeunesse africaine (EJA) (entretien à Abidjan le 14 décembre 2022) ;
- Médard Koua Asseman, directeur du Programme national de la santé mentale (PNSM) (entretien à Abidjan le 15 décembre 2022).

Ce rapport est non exhaustif et ne prétend pas être une étude statistique ou sociologique. Le Cedoca a clôturé la recherche, pour cette mise à jour, le 5 décembre 2023.

1. Classification de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)

L'OMS classe les MGF en quatre catégories :

- Type I : Ablation partielle ou totale du clitoris et, plus rarement, seulement du prépuce (clitoridectomie) ;
- Type II : Ablation partielle ou totale du clitoris et des petites lèvres, avec ou sans excision des grandes lèvres (excision) ;
- Type III : Rétrécissement de l'orifice vaginal par recouvrement, réalisé en sectionnant et en repositionnant les petites lèvres, ou les grandes lèvres, parfois par suture, avec ou sans ablation du clitoris (infibulation) ;
- Type IV : Toutes les autres interventions néfastes au niveau des organes génitaux féminins à des fins non médicales, par exemple, piquer, percer, inciser, racler et cautériser les organes génitaux ^{10,11}.



Croquis des types de MGF¹²

Selon l'OMS, les MGF sont néfastes pour la santé des jeunes filles et des femmes, puisqu'elles consistent en l'ablation ou l'endommagement de tissus génitaux normaux et sains ; le fonctionnement naturel de l'organisme féminin est par conséquent entravé. Outre les complications immédiates qui

¹⁰ OMS, 31/01/2023, [url](#)

¹¹ Les types I, II et III contiennent également des subdivisions (OMS, 2020, [url](#))

¹² Wikipédia, 28/11/2023, [url](#)

peuvent consister en une douleur violente, un choc, une hémorragie, le tétanos ou la septicémie (infection bactérienne), la rétention d'urine, l'ulcération génitale et la lésion des tissus génitaux adjacents, on relève également des conséquences à long terme telles que des infections de la vessie et des voies urinaires, des kystes, la stérilité, un risque accru de complications lors de l'accouchement et de décès des nouveau-nés. Il est aussi parfois nécessaire de rouvrir l'orifice vaginal, dans le cas du type III, pour que la femme puisse avoir des rapports sexuels et accoucher. L'orifice vaginal peut donc être refermé plusieurs fois, notamment après un accouchement¹³.

2. Prévalence et tendance

2.1. Taux global et tendances générales

La MICS 2016 indique que le taux de prévalence général parmi les femmes âgées de 15 à 49 ans en Côte d'Ivoire est de 36,7 %¹⁴. La répartition (en %) des femmes par type d'excision, selon certaines caractéristiques sociodémographiques, est disponible sous forme de tableau à l'[annexe 6](#). Ce pourcentage de 36,7 % est en légère baisse par rapport à celui de la MICS 2012 qui était de 38 % et similaire à la MICS précédente de 2006 qui présentait un taux de prévalence de 36 % parmi les femmes âgées de 15 à 49 ans¹⁵.

En ce qui concerne les filles de zéro à quatorze ans, elles sont 10,9 % à avoir subi une MGF selon la MICS 2016¹⁶.

D'un point de vue plus global, les Ivoiriens s'expriment difficilement sur les violences envers les femmes¹⁷ et le sujet des MGF est considéré comme tabou. Il est entouré de beaucoup de discrétion et suscite crainte et méfiance¹⁸, ce qui complique notamment la lutte contre cette pratique¹⁹. Les données de ces enquêtes doivent être utilisées avec certaines précautions, comme le préconise le Fonds des Nations unies pour l'enfance (United Nations Children's Fund, UNICEF). En effet, ces enquêtes se basent uniquement sur les déclarations des femmes interrogées. Puisque ce sujet est sensible et que l'excision est illégale depuis 1998, certaines femmes pourraient ne pas vouloir affirmer qu'elles ont été impliquées dans un tel processus. De plus, certaines femmes ne sont pas nécessairement conscientes du fait qu'elles ont été excisées, ou du moins de l'ampleur de cette excision, notamment à cause de leur jeune âge au moment des faits²⁰. Dans le cadre d'une analyse situationnelle décrite plus loin, l'ampleur des méfiances et réticences des populations face aux études sur les MGF est illustrée par la zone de Bondoukou :

« En effet, le village de Tamby avait été indiqué par la plupart des acteurs locaux comme une zone où les MGF se pratiquent fortement. Mais sur place, toutes les personnes interrogées (les villageois) ont infirmé cette information. Tous nos interlocuteurs avaient même refusé que nous interroguions les adolescentes. Par ailleurs, les femmes accompagnaient celles qui étaient sélectionnées pour répondre aux questions, alors que le questionnaire s'adressait à des individus et non à des groupes de personnes. Toutes les précautions semblaient avoir été prises pour refuser de communiquer l'information recherchée. Seulement un(e) fonctionnaire du village nous a confirmé avec beaucoup

¹³ OMS, 31/01/2023, [url](#)

¹⁴ Ministère du Plan et du Développement, 09/2017, [url](#)

¹⁵ UNICEF, 07/2013, p. 91, [url](#) ; Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#)

¹⁶ Ministère du Plan et du Développement, 09/2017, [url](#)

¹⁷ CPDEFM, 06/2021, [url](#)

¹⁸ Mazou H. G., Koua A. N. J. V., Leh Bi Z. G.-M., 12/2022 ; Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#)

¹⁹ N'Guessan Brou M., directeur de la clinique juridique de Bondoukou, entretien, Yamoussoukro, 10/12/2022

²⁰ NBS, UNICEF, 02/2018, [url](#)

d'hésitation (il avait peur d'être agressé) qu'effectivement l'excision continuait mais dans la clandestinité »²¹.

Les statistiques relatives aux filles âgées de zéro à quatorze ans nécessitent elles aussi d'être interprétées avec précaution car, même si leurs mères sont présumées avoir de meilleures connaissances à ce sujet, ces dernières peuvent également craindre des répercussions puisque les MFG sont l'objet de campagnes de répression et, d'une législation qui les condamne²². Toutefois, ce type de statistiques peut aussi donner un aperçu de l'impact des campagnes contre les MGF²³.

Une analyse situationnelle des MGF a été réalisée de juin 2019 à février 2020 dans cinq zones²⁴ (localisées sur la carte de l'[annexe 4](#)) du pays par une équipe menée par un socio-anthropologue de la santé de l'Université Alassane Ouattara (Bouaké) et par une psychologue de l'Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan). Les résultats ont été publiés en janvier 2021 : parmi les femmes interrogées dans les cinq régions, 68,12 % d'entre elles ont affirmé avoir été excisées²⁵. Cette analyse révèle une ambivalence dans l'attitude des populations consultées face aux MGF. Tandis que 92,1 % des personnes ne sont pas disposées à encourager publiquement la pratique, 93,9 % ne sont pas non plus prêts à lutter contre les MGF²⁶. Médard N'Guessan Brou (clinique juridique de Bondoukou) constate que les femmes questionnées à propos des MGF donnent des réponses différentes selon que la question est posée par une personne locale ou par la presse ou un enquêteur²⁷.

Les données collectées par l'enquête TRaC démontrent un taux global de prévalence dans les six départements étudiés de 61,3 %. L'enquête montre également que les pourcentages de femmes qui n'ont aucune fille excisée ou celles qui n'ont pas l'intention de faire subir cette pratique à leur fille excèdent 70 % aussi bien en milieu urbain (93,4 % et 84,5 %) qu'en milieu rural (81,9 % et 71,3 %). Ce résultat traduit, selon cette étude, « la tendance à abandonner la pratique des MGF au fil du temps »²⁸.

La Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) a publié en mars 2022 un rapport consacré aux obstacles à une prise en charge effective des victimes de violences sexuelles. Elle y constate l'absence de statistiques globales ou de « données qualitatives consolidées fiables sur toutes les formes de violences sexuelles », ainsi que des difficultés pour documenter des violences commises contre des adultes²⁹. La FIDH remarque encore qu'il y a très peu de prise en compte des violences sexuelles autres que les viols et précise que les données collectées relatives aux violences basées sur le genre (VBG) sont loin d'être exhaustives. Elle recense par exemple, selon ses sources, seulement 13 cas de MGF au cours de l'année 2020 et 22 cas entre janvier et octobre 2021^{30,31}.

Les cliniques juridiques³² de Bouaké, Boundiali, Daloa, Man et San Pedro ont compilé des chiffres de décembre 2021 à octobre 2022. Pour ces cinq cliniques, dix-neuf dénonciations de MGF ont été

²¹ Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#)

²² NBS, UNICEF, 02/2018, [url](#)

²³ 28 Too Many, 11/2017, [url](#)

²⁴ Abobo (au sud, quartiers Plaque 1 et SOGEFIA), Danané (à l'ouest, Région du Tonpki), Odienné (au nord-ouest, Région du Kabadougou), Korhogo (au nord, région du Poro) et Bondoukou (au nord-est, région du Gontougo). L'étude a considéré les milieux urbains et ruraux.

²⁵ Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#)

²⁶ Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#)

²⁷ N'Guessan Brou M, directeur de la clinique juridique de Bondoukou, entretien, Yamoussoukro, 10/12/2022

²⁸ UNFPA, 05/03/2015 ; Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 25/04/2018, [url](#)

²⁹ FIDH, 03/2022, [url](#)

³⁰ La FIDH précise les lacunes de ces collectes : « Les données de la Côte d'Ivoire sont collectées au travers du système de gestion de l'information sur les Violences Basées sur le Genre (GBV-IMS), qui n'est utilisé que par certains acteurs des plateformes VBG [Ces statistiques n'intègrent ni les données de la police, ni celles de la gendarmerie qui n'ont pas été formées à l'utilisation du GBV-IMS] et n'intègre pas les données relatives aux violences documentées par des structures non membres des plateformes, notamment certaines ONG. De plus, les plateformes ne couvrent pas la totalité du territoire national. À ces limites de collecte de données fiables du fait des défaillances du système s'ajoutent les facteurs d'absence de dénonciation des violences sexuelles par les victimes (honte, peur de stigmatisation etc.) communs à tous les pays [sic] ».

³¹ FIDH, 03/2022, [url](#)

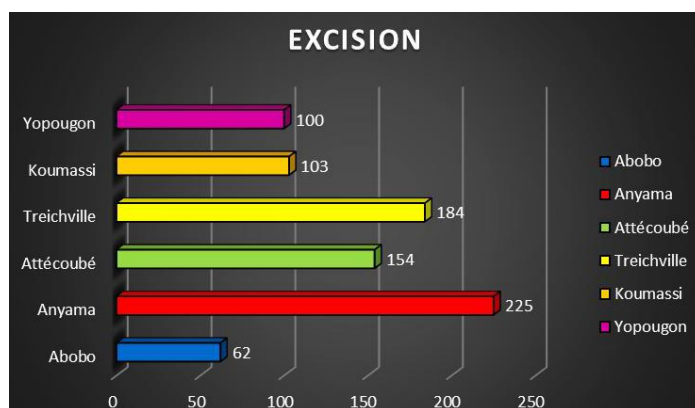
³² Voir [chapitre 5.2.2](#).

comptabilisées³³. Pour l'ensemble du territoire, pour toute l'année 2021, les cas rapportés de MGF sont au nombre de 26, sur un total de 6.040 cas de VBG. Parmi ces 26 cas, seize concernaient des femmes mineures et dix des femmes majeures³⁴.

L'AFJCI estime que les plateformes VBG³⁵ sont davantage développées à l'intérieur du pays, y organisent plus d'activités, y captent les données, ce qui explique des taux de prévalence plus élevés pour ces zones³⁶.

Le rapport du département d'Etat américain (United States Department of State, USDOS) sur les droits de l'homme en Côte d'Ivoire publié en mars 2023 fait état d'une organisation de défense des droits humains qui, jusqu'à la fin du mois de juin 2022, n'avait reçu aucun dossier relatif à une MGF. Une autre organisation a indiqué qu'il était devenu plus difficile de suivre ces cas, les auteurs ayant modifié leurs méthodes pour échapper à la traque et aux poursuites³⁷.

L'ONG ivoirienne CPDEFM a réalisé une étude sur les violences faites aux femmes et aux filles dans six communes populaires d'Abidjan (Abobo, Anyama, Attécoubé, Treichville, Koumassi et Yopougon) avant et pendant la pandémie du Covid-19, avec un échantillon de 5.556 personnes interrogées. A la question de savoir si ces personnes interrogées ont eu connaissance de cas de violences faites aux femmes et aux filles durant 2019 et 2020, 52,83 % des personnes répondent par l'affirmative. Parmi ces réponses affirmatives, les MGF représentent environ 19 % des cas documentés de violence (avec 828 cas d'excision signalés)³⁸.



MGF signalées à l'ONG CPDEFM avant et pendant la pandémie du Covid-19

Une enquête de l'UNICEF et du service de recherche Care and Protection of Children Learning Network (CPC Network) à Abobo et San Pedro, publiée en 2019, s'est intéressée aux adolescentes de 13 à 17 ans. Selon cette enquête, 17 % des adolescentes d'Abobo et 28 % de San Pedro ont subi une excision³⁹.

Parmi les 913 cas de VBG enregistrés par le CNDH du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, 33 concernaient des agressions sexuelles y compris les tentatives de viol et les MGF, selon le dernier rapport annuel de ce conseil⁴⁰.

³³ AFJCI, 11/2022

³⁴ AFJCI, 12/05/2022 ; MFFE, 05/2022, [url](#)

³⁵ Voir [chapitre 5.1.2.](#)

³⁶ AFJCI, entretien, Abidjan, 12/12/2022

³⁷ USDOS, 20/03/2023, [url](#)

³⁸ CPDEFM, 06/2021, [url](#)

³⁹ CPC Learning Network, UNICEF, 07/05/2019, [url](#)

⁴⁰ CNDH, 01/05/2023, [url](#)

2.2. Pratique des mutilations génitales féminines

Lors de la MICS 2016, les enquêteurs ont demandé aux femmes de 15 à 49 ans si elles avaient subi une entaille des parties génitales « sans rien enlever » ou avec des chairs enlevées. Dans l'optique de déceler celles qui avaient subi une infibulation, une autre question leur a été posée : « Vous a-t-on fermé la zone du vagin par une couture ? ». Le type d'excision le plus courant consiste à enlever des parties de chairs (63,3 %). Par ailleurs, 9,4 % des femmes excisées ont eu la zone génitale cousue et 6,8 % ont subi une entaille sans enlèvement de chair. La répartition (en %) des femmes par type d'excision, selon certaines caractéristiques sociodémographiques, est disponible sous forme de tableau à l'[annexe 4](#). La même enquête a demandé aux femmes interrogées quel était le type d'excision pratiqué sur leur(s) fille(s) âgée(s) de 0 à 14 ans. Ici aussi, le type d'excision le plus courant consiste à enlever des parties de chairs (78,4 %). Par ailleurs, 10,4 % des filles excisées ont eu la zone génitale cousue et 6,3 % ont subi une entaille sans enlèvement de chair⁴¹. La répartition (en %) des filles de zéro à quatorze ans par type d'excision, selon certaines caractéristiques sociodémographiques, est disponible sous forme de tableau à l'[annexe 7](#).

Sur les 156 femmes excisées interrogées dans le cadre de l'analyse situationnelle dans les cinq régions, 61,54 % ont subi le type II, 24,36 % le type I, 2,54 % l'infibulation et 26,79 % ignorent le type d'excision subi⁴².

La fondation Djigui, interrogée par le Cedoca dans le cadre de la FFM en décembre 2022, constate que le type II prévaut en Côte d'Ivoire. Le troisième type, l'infibulation, est appelée « l'excision pharaonique ». Elle est rare en Côte d'Ivoire, mais il y a quelques cas à l'est du pays, chez des Peuls ou des étrangers⁴³.

Les statistiques de la MICS 2012 démontraient que le recours à un professionnel de la santé était marginal (entre 0,2 et 0,3 % des femmes et filles excisées)⁴⁴. La MICS 2016 ne s'est pas intéressée au profil des personnes qui procèdent à l'excision.

Le rapport de mars 2020 de l'ONG 28 Too Many note que des rapports récents indiquent « qu'un nombre croissant de professionnels de la santé prennent part à des MGF en Afrique de l'Ouest, et que ces MGF médicalisées pourraient être en hausse en Côte d'Ivoire »⁴⁵.

Certains cas particuliers de MGF (réinfibulation, pseudo-infibulation ou infibulation involontaire, réexcision, etc.) sont rarement pratiqués en Côte d'Ivoire. Selon les dires de Zeynab Touré, psychologue et chargée de programme à la fondation Djigui qui s'exprime dans un courrier électronique du 4 décembre 2023, l'infibulation n'est pas une pratique courante en Côte d'Ivoire⁴⁶.

2.3. Répartition

2.3.1. Selon les régions

Les disparités régionales sont importantes. Le nord-ouest et le nord de la Côte d'Ivoire sont clairement les régions qui présentent les taux de prévalence les plus élevés, avec respectivement 75,2 % et 73,7 %. Les groupes ethniques pour lesquels l'excision est très ancrée dans les normes sociales vivent dans ces régions. L'ouest (62,1 %) a lui aussi des taux de prévalence supérieurs à 50 %⁴⁷.

⁴¹ Ministère du Plan et du Développement, 09/2017, [url](#)

⁴² Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#)

⁴³ Fondation Djigui, entretien, Abidjan, 14/12/2022

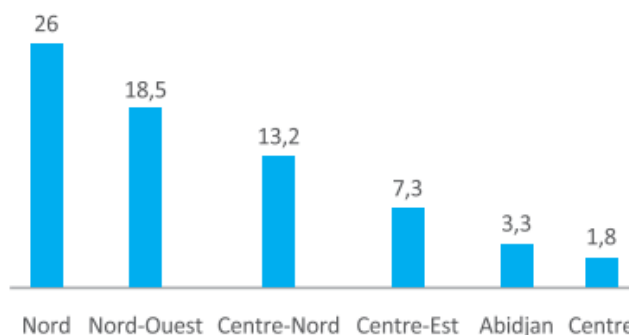
⁴⁴ INS, ICF International, 06/2013, [url](#)

⁴⁵ 28 Too Many, 03/2020, [url](#)

⁴⁶ Touré Z., psychologue et chargée de programme à la fondation Djigui, courrier électronique, 04/12/2023

⁴⁷ Ministère du Plan et du Développement, 09/2017, [url](#) ; UNICEF, 2019, [url](#)

La proportion de filles excisées, selon les déclarations de leurs mères interrogées par la MICS 2016, est également plus élevée dans le nord (26 %) et dans le nord-ouest (18,5 %)⁴⁸.



Proportion de filles de 0 à 14 ans ayant subi une MGF (%) en fonction des régions⁴⁹

Le taux de prévalence dans la ville d'Abidjan est quant à lui de 24,6 %, ce qui représente un des taux les plus faibles du pays et une forte diminution depuis l'enquête de 2012⁵⁰. Ce taux à Abidjan s'explique par le fait que la ville accueille de nombreuses populations « étrangères » comme les Ivoiriens allochtones du nord, de l'est et de l'ouest mais surtout les étrangers d'autres pays. Autour d'Abidjan, la prévalence est encore plus basse, d'après les constats de la fondation Djigui⁵¹. La directrice de l'ONG Orchidées rouges souligne qu'Abidjan présente divers cas de figure : soit l'arrêt de la pratique pour des personnes convaincues des dangers d'une MGF et vivant en dehors de leur communauté, soit la pratique de la MGF pour des personnes qui y sont favorables, grâce à l'anonymat de la ville et au principe selon lequel « on fait ce que l'on veut chez soi »⁵². Un responsable de la LIDHO explique que le contrôle social et communautaire peut également s'exercer dans la capitale économique, notamment via des réunions communautaires les week-ends⁵³.

Pour rappel, toutes les données relatives à la répartition (en %) des femmes de 15 à 49 ans qui ont été excisées, par âge à l'excision et selon certaines caractéristiques sociodémographiques, dont la région, sont disponibles sous forme de tableau à l'[annexe 6](#). Toutes les données relatives aux pourcentages de filles de 0 à 14 ans sont disponibles sous forme de tableau à l'[annexe 7](#).

Le taux de prévalence global pour les six départements concernés par la TRaC, à savoir Dabakala (centre-nord), Biankouma (ouest), Korhogo (nord), Odienné (nord-ouest), Zuénoula (centre-ouest) et Tai (ouest), est de 61,3 %. La pratique est la plus répandue dans les départements d'Odienné, Biankouma et Dabakala, avec une prévalence excédant 70 %⁵⁴.

Le graphique suivant illustre ces différences entre le statut d'excisée d'une femme et sa volonté d'exciser sa propre fille, selon les départements :

⁴⁸ Ministère du Plan et du Développement, 09/2017, [url](#)

⁴⁹ Ministère du Plan et du Développement, 09/2017, [url](#) ; UNICEF, 2019, [url](#)

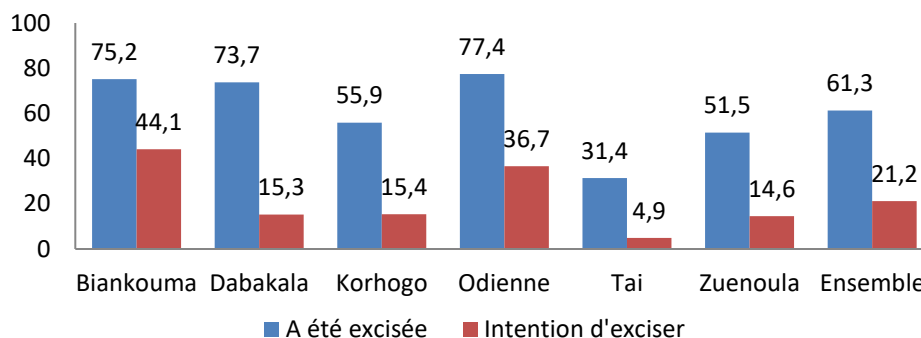
⁵⁰ Ministère du Plan et du Développement, 09/2017, [url](#) ; UNICEF, 2019, [url](#)

⁵¹ Fondation Djigui, entretien, Abidjan, 14/12/2022

⁵² Moraldo Kakpotia M.-C., directrice d'Orchidées rouges, entretien, Abidjan, 15/12/2022

⁵³ Un responsable de la LIDHO, entretien, Abidjan, 06/12/2022

⁵⁴ UNFPA, 05/03/2015


 Taux de prévalence et intention d'exciser, TRaC⁵⁵

Dans l'analyse situationnelle des MGF publiée en janvier 2021, les taux de prévalence sont les suivants : 85,56 % à Kabadougou, 84 % à Tonkpi, 69,81 % à Poro, 25,45 % à Gontougo et 100 % à Abobo⁵⁶. Toutefois, l'enquête relativise ces taux :

« Ces taux très élevés n'expriment pas nécessairement la prévalence réelle des MGF de ces localités. Plusieurs raisons permettent de comprendre cette situation. D'une part, l'excision constitue un sujet 'gênant', voire tabou. Dans ces conditions, certaines femmes pourraient ne pas avoir 'exposé' aux enquêteurs leur statut d'excisées. D'autre part, c'est à Abidjan (Abobo) que l'enquête s'est déroulée uniquement en milieu urbain. Or, nous avons observé que les méfiances, refus et réticences étaient plus accentués en milieu rural. En outre, les villages et quartiers urbains ont été sélectionnés à partir des informations et autres indications fournies par certains acteurs (responsables des services sociaux, administratifs, ONG, etc.)⁵⁷. »

Dans la région de Bondoukou, le village de Tambi est réputé pour pratiquer les MGF. Ce sont les Nafanas et certains Koulangos qui les pratiquent, au contraire des Brons, selon Médard N'Guessan Brou (clinique juridique de Bondoukou)⁵⁸.

Selon plusieurs sources, il existe des communautés qui ne pratiquent pas les MGF, comme dans le village de Siana dans la région du Worodougou ou encore les Bakayoko (vivant à Séguéla ville) et alliés aux Dosso de Siana⁵⁹.

2.3.2. Selon l'âge

Comme précisé plus haut, les femmes âgées de 15 à 49 ans sont 36,7 % à déclarer être excisées, selon la MICS 2016. Plus les femmes sont âgées, plus elles sont nombreuses à annoncer un tel statut. Ainsi, les femmes âgées entre 40 et 49 ans sont plus de 40 % à déclarer avoir été excisées, tandis qu'elles sont 27,4 % entre 15 et 19 ans à faire cette déclaration⁶⁰.

⁵⁵ UNFPA, 05/03/2015

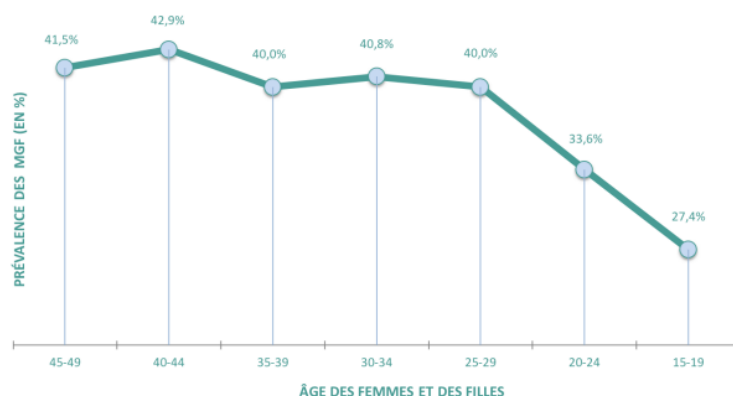
⁵⁶ Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#)

⁵⁷ Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#)

⁵⁸ N'Guessan Brou M., juriste et directeur de la clinique juridique de Bondoukou, entretien, Yamoussoukro, 10/12/2022

⁵⁹ Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#) ; RTI, 06/03/2019, [url](#) ; Fondation Djigui, entretien, Abidjan, 14/12/2022

⁶⁰ Ministère du Plan et du Développement, 09/2017, [url](#)



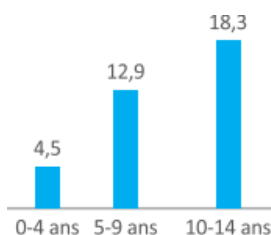
Prévalence des MGF par tranche d'âge⁶¹

Le type d'excision ne varie pas selon l'âge, l'excision avec parties de chair enlevées étant prépondérante⁶². Ces statistiques sont détaillées à l'[annexe 4](#).

Par contre, lorsqu'il est demandé à ces femmes si la pratique des MGF devrait continuer ou non, plus les femmes sont âgées, plus elles estiment que cette pratique devrait s'arrêter. Les femmes âgées de 15 à 19 ans sont en effet 79,6 % à avoir cet avis, mais elles sont 83,7 % à le partager parmi les femmes âgées de 45 à 49 ans⁶³. L'enquête de l'UNICEF à Abobo et à San Pedro montre quant à elle que près de 95 % des adolescents (filles et garçons) souhaitent mettre un terme à la pratique des MGF⁶⁴.

L'analyse situationnelle des MGF publiée en janvier 2021 relève que, parmi les femmes interrogées dans les cinq régions, le taux de prévalence des femmes excisées de 18-35 ans et de 36-59 ans ne diffère pas significativement, étant respectivement de 65,04 % et de 65,71 %. Ces taux, bien qu'élevés, sont inférieurs à celui des femmes de plus de 60 ans qui est égal à 84,84 %. Ici aussi, l'étude invite à considérer ces chiffres avec précaution⁶⁵.

Au niveau national, la MICS 2016 a également étudié la situation des filles de 0 à 14 ans. Les taux de prévalence sont les suivants :



Proportion de filles de 0-14 ans ayant subi une MGF (%) selon l'âge⁶⁶

Les pourcentages de filles de 0 à 14 ans qui sont excisées, selon le type de MGF, l'âge et les caractéristiques sociodémographiques du foyer, sont disponibles à l'[annexe 6](#)⁶⁷.

Les informations sur l'âge auquel les MGF sont pratiquées divergent quelque peu. Le graphique ci-dessous illustre les âges auxquels sont pratiquées les MGF, selon un document publié par l'UNICEF en février 2019 :

⁶¹ 28 Too Many, 03/2020, [url](#)

⁶² Ministère du Plan et du Développement, 09/2017, [url](#)

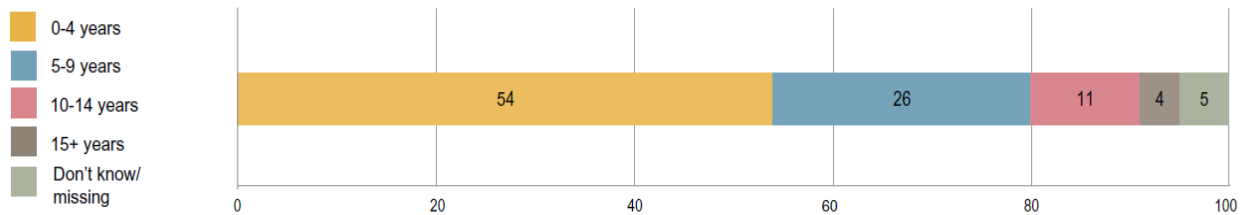
⁶³ Ministère du Plan et du Développement, 09/2017, [url](#)

⁶⁴ CPC Learning Network, UNICEF, 07/05/2019, [url](#)

⁶⁵ Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#)

⁶⁶ Ministère du Plan et du Développement, 09/2017, [url](#) ; UNICEF, 2019, [url](#)

⁶⁷ Ministère du Plan et du Développement, 09/2017, [url](#)



Âges auxquels sont pratiquées les MGF⁶⁸

La TRaC constate également que même si l'excision se pratique à différents âges dans les six départements étudiés, c'est avant l'âge de cinq ans que la plupart des femmes (65,7 %) disent avoir subi cette pratique⁶⁹. Cette étude démontre par ailleurs que « le groupe d'âge influence positivement l'intention de ne pas exciser ». Ainsi, les personnes de moins de 24 ans sont plus avisées des dangers de l'excision que les adultes de plus de 25 ans. Ces personnes de moins de 24 ans sont donc plus favorables à l'abandon de l'excision, toujours selon la TRaC, si l'on se fie à leur intention⁷⁰.

L'analyse situationnelle s'est également penchée sur l'âge à l'excision. A part dans le Gontougo, la majorité des femmes interrogées ont affirmé ne pas savoir l'âge auquel elles ont subi une MGF. L'analyse indique que « [c]es femmes pourraient avoir été excisées à un très jeune âge qui ne leur permet pas de s'en souvenir ». A Abidjan, 28,57 % des femmes ont déclaré avoir été excisées entre un et quatre ans⁷¹.

L'enquête de l'UNICEF et du CPC Network indique que pour Abobo, 26,3 % des adolescentes ont été excisées avant leurs 5 ans, 44,9 % entre leurs 5 et 10 ans, 26,7 % entre leurs 10 et 15 ans et 2 % après leurs 15 ans. Les excisions se déroulent plus tôt à San Pedro : 38,4 % des adolescentes ont été excisées avant leurs 5 ans, 46,3 % entre leurs 5 et 10 ans, 14,1 % entre leurs 10 et 15 ans et 1,2 % après leurs 15 ans⁷².

L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) indique dans un rapport sur les MGF publié en mars 2023 que les différents interlocuteurs rencontrés lors d'une FFM en 2019 « expliquent que l'âge de la pratique peut varier entre les communautés mais aussi au sein d'une même communauté ». Par ailleurs, « dans de nombreuses communautés, l'excision est pratiquée sur le nourrisson ou sur la fillette, lors d'un rite initiatique ou dans la perspective d'un mariage prochain ». Même à l'âge adulte, une femme non-excisée peut l'être sous la contrainte ou sous la pression de ses pairs⁷³.

D'autres sources (USDOS et des médecins) indiquent que les excisions se pratiquent souvent sur des très jeunes enfants⁷⁴, voire des bébés⁷⁵.

Par contre, selon une étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur le lien entre les normes sociales et les disparités de genre dans l'éducation⁷⁶, les MGF se pratiquent principalement sur des filles pubères, qu'elles soient scolarisées ou non⁷⁷.

⁶⁸ UNICEF, 05/02/2019, [url](#)

⁶⁹ UNFPA, 05/03/2015

⁷⁰ UNFPA, 05/03/2015

⁷¹ Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#)

⁷² CPC Learning Network, UNICEF, 07/05/2019, [url](#)

⁷³ OFPRA, 07/03/2023, [url](#)

⁷⁴ Pôle Afrique via Abidjan.net, 08/02/2018, [url](#) ; USDOS, 20/03/2023, [url](#)

⁷⁵ N'Guessan Brou M., directeur de la clinique juridique de Bondoukou, entretien, Yamoussoukro, 10/12/2022

⁷⁶ OCDE, 06/2022, [url](#)

⁷⁷ OCDE, 06/2022, [url](#)

2.3.3. Selon la religion

La MICS 2016 s'est intéressée à la religion des partenaires des femmes âgées de 15 à 49 ans. Si ce partenaire est musulman, le pourcentage de femmes ayant subi une MGF est de 61,5 %. Ce taux est de 48,5 % si le partenaire est animiste ou sans religion, et de 11,8 % s'il est chrétien⁷⁸.

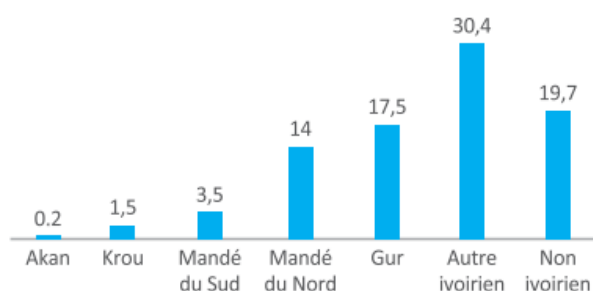
L'analyse situationnelle des MGF publiée en janvier 2021 relève que, parmi les femmes interrogées dans les cinq régions, 81,48 % de chrétiennes évangéliques, 66,91 % de musulmanes et 46,15 % de catholiques affirment que les MGF font « partie intégrante de leur culture »⁷⁹. Les taux de prévalence révèlent que 77,77 % des chrétiennes évangéliques, 66,92 % des musulmanes et 69,23 % des catholiques interrogées déclarent être excisées. Par ailleurs, 68,48 % des animistes et 60 % des femmes sans religion interrogées le sont également⁸⁰.

2.3.4. Selon l'éthnie

L'[annexe 8](#) présente une répartition géographique des groupes ethno-linguistiques composant la Côte d'Ivoire approuvée par l'anthropologue Jean-Pierre Dozon (Ecole des hautes études en sciences sociales à Paris)⁸¹.

La MICS 2016 retient cinq principaux groupes ethniques (Akan, Krou, Mandé du Sud, Mandé du Nord et Gur) et analyse la variable ethnique selon deux angles de vue. Si cet angle est celui du groupe ethnique du chef de ménage, étudié dans le cadre des taux de prévalence pour les femmes de 15 à 49 ans, les groupes Mandé du Nord, Gur, « autre ivoirien(ne) » et « ethnies non ivoiriennes »⁸² représentent des taux de prévalence supérieurs à 50 %. Par contre, le groupe ethnique akan présente le taux le plus bas (2,7 %)⁸³. Lorsqu'il est demandé aux femmes de 15 à 49 ans si elles sont en faveur de la continuation de la pratique des MGF, ce sont également les femmes dont le chef de ménage appartient à ces groupes ethniques qui sont les plus nombreuses à se prononcer en faveur de la continuation⁸⁴.

Si l'angle de vue est celui du groupe ethnique de la mère, étudié dans le cadre des taux de prévalence pour les filles de zéro à quatorze ans, la MICS 2016 met en évidence l'existence de fortes disparités : les groupes Mandé du Nord, Gur, « autre ivoirien(ne) » et « ethnies non ivoiriennes » se distinguent de nouveau car ils représentent les taux de prévalence les plus élevés (de 14 % à 30,4 %), tandis que le groupe ethnique akan présente le taux le plus bas (0,2 %)⁸⁵.



Proportion de filles de 0-14 ans ayant subi une MGF selon le groupe ethnique de la mère (%)⁸⁶

⁷⁸ Ministère du Plan et du Développement, 09/2017, [url](#)

⁷⁹ Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#)

⁸⁰ Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#)

⁸¹ Wikipédia, s.d., [url](#)

⁸² La population ivoirienne compte 24,2 % de non-Ivoiriens : INS, s.d., [url](#)

⁸³ Ministère du Plan et du Développement, 09/2017, [url](#)

⁸⁴ Ministère du Plan et du Développement, 09/2017, [url](#)

⁸⁵ Ministère du Plan et du Développement, 09/2017, [url](#) ; UNICEF, 2019, [url](#)

⁸⁶ Ministère du Plan et du Développement, 09/2017, [url](#) ; UNICEF, 2019, [url](#)

L'analyse situationnelle des MGF publiée en janvier 2021 ne distingue pas les taux de prévalence en fonction des ethnies mais constate que les femmes interrogées dans les cinq régions sont excisées à 67,80 % tandis que les résidentes de Côte d'Ivoire originaires de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)⁸⁷ le sont à 73,91 %⁸⁸.

Dans son enquête sur les « violences faites aux femmes et aux filles (VFF) dans le district d'Abidjan en période de pré et de quotidienneté Covid-19 », l'ONG CPDEFM observe « un profond enracinement de l'excision au sein des Malinkés et des Gurs qui rendent délicate sa remise en cause »⁸⁹.

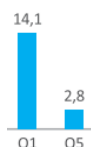
La fondation Djigui a souligné, lors de la FFM conjointe du Cedoca et du SEM, que les Peuls forment une communauté très fermée et ne sont pas réceptifs aux sensibilisations. Les filles peules se marient très tôt, vers 12-14 ans. De ce fait, elles sont soumises aux MGF avant cet âge⁹⁰.

La Fondation Djigui a affirmé à l'OFPRA lors d'une FFM en 2019 que les Bétés, les Agnis, les Didas, les Alladians, les Abés, les Attiés, les Krous et les Gagous ne pratiquent pas l'excision, tout en précisant que cette liste n'est pas exhaustive⁹¹.

2.3.5. Selon les caractéristiques sociodémographiques

2.3.5.1. Niveau de vie

Plus les ménages sont classés dans les quintiles de bien-être économique pauvres, plus les femmes de 15 à 49 ans et les filles de 0 à 14 ans sont nombreuses à avoir subi une excision, selon la MICS 2016. Le taux de prévalence est de 50 % dans le quintile le plus pauvre et diminue jusqu'à 20 % dans le quintile le plus riche pour les femmes de 15 à 49 ans (voir [annexe 6](#)). Pour les filles de 0 à 14 ans, le taux de prévalence est de 14,1 % dans le quintile le plus pauvre et diminue jusqu'à 2,8 % dans le quintile le plus riche (voir [annexe 5](#))⁹².



Proportion de filles de 0-14 ans ayant subi une MGF (%) selon les caractéristiques socio-économiques du ménage⁹³

Une tendance identique se remarque concernant le soutien à cette pratique. En effet, plus les femmes interrogées appartiennent aux quintiles de bien-être économique pauvres, plus elles sont en faveur des MGF (voir [annexe 8](#))⁹⁴.

L'analyse situationnelle des MGF publiée en janvier 2021 relève que, parmi les femmes interrogées dans les cinq régions, le taux de prévalence diminue alors que le revenu mensuel augmente : 69,64 % de prévalence chez les femmes qui ont moins de 50.000 Franc de la Communauté financière africaine (FCFA) par mois, 64,29 % pour celles qui ont entre 50.000 et 100.000 FCFA et 55,56 % pour celles qui ont plus de 100.000 FCFA⁹⁵.

⁸⁷ Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Léone et Togo

⁸⁸ Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#)

⁸⁹ CPDEFM, 06/2021, [url](#)

⁹⁰ Fondation Djigui, entretien, Abidjan, 14/12/2022

⁹¹ OFPRA, 2020, [url](#)

⁹² Ministère du Plan et du Développement, 09/2017, [url](#)

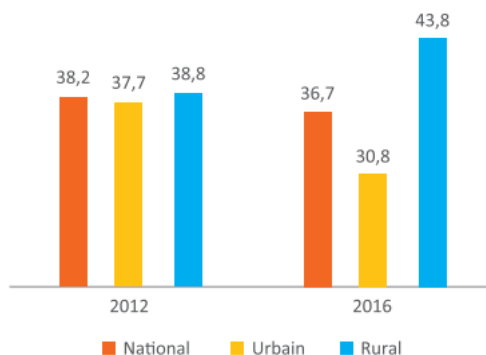
⁹³ Ministère du Plan et du Développement, 09/2017, [url](#) ; UNICEF, 2019, [url](#)

⁹⁴ Ministère du Plan et du Développement, 09/2017, [url](#)

⁹⁵ Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#)

2.3.5.2. Milieu de résidence

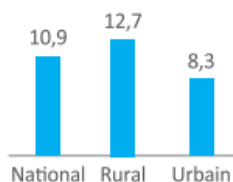
Le milieu de résidence semble avoir une influence sur la pratique des MGF puisque, selon la MICS 2016, 43,8 % des femmes interrogées et vivant en milieu rural sont excisées tandis qu'elles sont 30,8 % à l'être en milieu urbain (voir [annexe 4](#))⁹⁶.



Proportion des femmes de 15 à 49 ans ayant subi une MGF⁹⁷

La TRaC, réalisée en 2013 et publiée en 2015, qui s'intéresse à la situation dans six départements concernés par de hauts taux de prévalence⁹⁸, constate que le taux de prévalence est de 55,1 % en milieu urbain et de 69,6 % en milieu rural. Toutefois, comme évoqué supra, les pourcentages de femmes qui n'ont aucune fille excisée ou qui n'ont pas l'intention de faire subir cette pratique à leur fille sont assez élevés aussi bien en milieu urbain (93,4 % et 84,5 %) qu'en milieu rural (81,9 % et 71,3 %)⁹⁹.

En ce qui concerne les filles de 0 à 14 ans, la MICS 2016 indique que le taux de prévalence est de 12,7 % en milieu rural et de 8,3 % en milieu urbain¹⁰⁰.



Proportion de filles de 0-14 ans ayant subi une MGF (%) selon le lieu de résidence¹⁰¹

Les femmes de 15 à 49 ans des milieux ruraux sont aussi plus nombreuses (19 %) à être en faveur de la continuation de la pratique des MGF que celles en milieu urbain (9,7 %), selon la MICS 2016¹⁰².

L'étude de l'OCDE souligne que la pratique des MGF est surtout présente en milieu rural¹⁰³. Au cours de l'entretien avec le Cedoca et le SEM du 7 décembre 2022, la CPDEFM a relevé que des MGF ont également lieu à Abidjan, dans des quartiers fortement habités par des communautés autres que les Ivoiriens ou des Ivoiriens du nord du pays¹⁰⁴. L'OIDH a noté, lors de l'entretien avec le Cedoca et le SEM du 14 décembre 2022, une légère hausse de la pratique des MGF à Abidjan dès lors que des professionnels de la santé les réalisent, même si les taux restent faibles¹⁰⁵. L'AFJCI a souligné le 12

⁹⁶ Ministère du Plan et du Développement, 09/2017, [url](#)

⁹⁷ UNICEF, 2019, [url](#)

⁹⁸ Dabakala, Biankouma, Korhogo, Odienné, Zuénoula et Tai.

⁹⁹ UNFPA, 05/03/2015

¹⁰⁰ Ministère du Plan et du Développement, 09/2017, [url](#)

¹⁰¹ Ministère du Plan et du Développement, 09/2017, [url](#) ; UNICEF, 2019, [url](#)

¹⁰² Ministère du Plan et du Développement, 09/2017, [url](#)

¹⁰³ OCDE, 06/2022, [url](#)

¹⁰⁴ Tapsoba V., travailleuse bénévole au sein de l'organisation CPDEFM, entretien, Abidjan, 07/12/2022

¹⁰⁵ OIDH, entretien, Abidjan, 14/12/2022

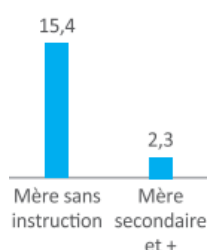
décembre 2022 qu'il y a moins d'actions contre les MGF dans la capitale économique, que les gens n'en parlent pas, mais que la pratique y perdure¹⁰⁶.

2.3.5.3. Niveau d'instruction

Les femmes interrogées dans le cadre de la MICS 2016 et qui n'ont pas été scolarisées sont 54,5 % à déclarer avoir été excisées. Par contre, lorsqu'elles ont bénéficié d'une éducation secondaire ou supérieure, le taux de prévalence descend à 16,1 % (voir [annexe 5](#))¹⁰⁷.

La proportion de la population féminine en faveur de l'abandon de la pratique de l'excision augmente également avec le niveau d'instruction (voir [annexe 7](#))¹⁰⁸.

La MICS 2016 a par ailleurs interrogé les femmes à propos de leurs propres filles âgées de zéro à quatorze ans. Il en résulte que plus les mères ont un bagage scolaire élevé, moins leurs filles de zéro à quatorze ans sont excisées (voir [annexe 6](#))¹⁰⁹.



Proportion de filles de 0-14 ans ayant subi une MGF (%) selon le niveau d'instruction de la mère¹¹⁰

3. Contexte social

3.1. Fondements des mutilations génitales féminines

3.1.1. Facteurs déterminants dans la perpétuation des MGF

Pour rappel, les femmes de 15 à 49 ans sont 79,4 % à estimer que la pratique des MGF doit s'arrêter, selon la MICS 2016¹¹¹. La TRaC note une différence d'intention entre les hommes et les femmes puisque les hommes se déclarent davantage en faveur de l'abandon de cette pratique¹¹².

La fondation Djigui a mené en février 2021 une évaluation des connaissances des populations à propos des MGF dans les localités de Gbéléban, Ouaninou et Sokoro, situées à l'ouest de la Côte d'Ivoire. Cette évaluation souligne un paradoxe en constatant que la pratique continue alors que 72,8 % des enquêtées ont des connaissances sur les causes et conséquences des MGF, que 81,6 % des enquêtées les considèrent comme une violation des droits humains et que 86,4 % disent être favorables à l'abandon de la pratique. En conséquence, cette étude énonce ceci :

« Plusieurs hypothèses pourraient expliquer cette tendance. L'une des explications plausibles serait la coutume comme cause de perpétuation de la pratique. Le raisonnement serait le suivant : 'on sait que ce n'est pas bon, mais c'est notre coutume. Elle a existé avant nous et elle va exister après

¹⁰⁶ AFJCI, entretien, Abidjan, 12/12/2022

¹⁰⁷ Ministère du Plan et du Développement, 09/2017, [url](#)

¹⁰⁸ Ministère du Plan et du Développement, 09/2017, [url](#)

¹⁰⁹ NBS, UNICEF, 02/2018, [url](#)

¹¹⁰ Ministère du Plan et du Développement, 09/2017, [url](#) ; UNICEF, 2019, [url](#)

¹¹¹ Ministère du Plan et du Développement, 09/2017, [url](#)

¹¹² UNFPA, 05/03/2015

nous.' Ce genre de propos est très courants dans les sites d'intervention au cours des différentes activités de sensibilisation [sic]¹¹³. »

Les personnes enquêtées dans le cadre de l'analyse situationnelle sont globalement informées qu'il existe une loi qui réprime les MGF dans leur pays. Cette analyse soutient que le principal déterminant de la pratique de l'excision, quels que soient l'âge ou la nationalité, est la tradition (67,7 %), suivie de la volonté des parents (14,4 %), la religion (6,6 %) et la communauté (6,1 %)¹¹⁴. Invitées à se prononcer sur les principaux défis dans la lutte contre les MGF, ces personnes citent principalement les pesanteurs socioculturelles (36,9 %), le faible engagement des communautés (18,5 %) et l'absence d'un cadre de concertation entre les acteurs officiels et les acteurs communautaires (8,8 %)¹¹⁵.

Les quatre chapitres ci-dessous résument les fondements principaux des MGF selon l'ensemble des sources consultées¹¹⁶.

3.1.1.1. Rituel de purification et d'intégration sociale

Tout d'abord, les MGF permettent le passage de l'enfance à l'âge adulte, de préparer la femme à la vie de couple¹¹⁷. La MGF est un honneur pour les filles qui vont pouvoir appartenir au groupe des femmes, grâce à la continuation des rites d'initiation et d'intégration, via ce passage à la maturité¹¹⁸. L'analyse situationnelle de janvier 2021 indique que l'excision est une « condition pour le mariage dans la quasi-totalité des communautés étudiées »¹¹⁹. Dans le village de Tambi, une étude a démontré que des hommes financent l'excision de leurs fiancées¹²⁰.

Les filles excisées bénéficient d'une considération collective, voire de cérémonies et de cadeaux¹²¹. Elles sont considérées comme propres, pures, fidèles, dignes et faisant honneur à leur famille¹²².

La présidente de l'ONG Grenier Inter à Korhogo précise, dans le cadre de l'analyse situationnelle, que dans la culture des Fodonon (présente dans plus d'une douzaine de villages sénoufo à Korhogo), les femmes ne peuvent être initiées au Poro¹²³ que lorsqu'elles sont excisées. Les MGF sont donc la condition sine qua non de leur admission au Poro. Ceci est confirmé par la fondation Djigui¹²⁴.

3.1.1.2. Raisons sanitaires

La période de l'excision est aussi un cadre pour la détection et le traitement des maladies. La réclusion dans le « bois sacré » a une fonction thérapeutique puisque les exciseuses y examinent, détectent et soignent d'éventuelles pathologies qui pourraient disqualifier les filles du mariage¹²⁵. L'excision prépare la femme à l'enfantement. Elle permet selon les croyances de lutter contre la stérilité et les complications lors de l'accouchement¹²⁶.

¹¹³ Fondation Djigui, AmplifyChange, 02/2021, [url](#)

¹¹⁴ Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#)

¹¹⁵ Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#)

¹¹⁶ UNICEF, 04/2007, [url](#) ; UNFPA, 05/03/2015 ; Fondation Djigui, AmplifyChange, 02/2021, [url](#) ; Les Orchidées rouges, s.d. ; MFFE, 02/2023

¹¹⁷ Mazou H. G., Koua A. N. J. V., Leh Bi Z. G.-M., 12/2022

¹¹⁸ ONG Siloé, 12/2019 ; un responsable de la LIDHO, entretien, Abidjan, 06/12/2022

¹¹⁹ Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#)

¹²⁰ Fondation Djigui, entretien, Abidjan, 14/12/2022

¹²¹ MFFE, 02/2023

¹²² Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#)

¹²³ Rite d'initiation pratiqué par les Sénoufo

¹²⁴ Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#) ; Fondation Djigui, entretien, Abidjan, 14/12/2022

¹²⁵ Mazou H. G., Koua A. N. J. V., Leh Bi Z. G.-M., 12/2022

¹²⁶ ONG Siloé, 12/2019 ; Mazou H. G., Koua A. N. J. V., Leh Bi Z. G.-M., 12/2022

3.1.1.3. Contrôle de la sexualité des femmes

Une fille qui se marie mais qui n'est pas vierge est un déshonneur pour toute la famille¹²⁷, cela pouvant nuire au prestige social de la famille et à la mobilité sociale de la jeune fille¹²⁸. L'excision peut aider à garantir la virginité de la femme avant le mariage¹²⁹.

Certaines communautés pensent que les femmes non excisées sont volages. Ces femmes ne sont pas respectées, selon un responsable de la LIDHO¹³⁰. L'excision est donc vue comme un contrôle de la sexualité des femmes, en amoindrissant leur désir sexuel, et serait un rempart contre la dépravation des mœurs, la prostitution et l'adultère¹³¹.

3.1.1.4. Religions et pouvoirs

Même si aucun texte religieux ne mentionne les MGF, certains musulmans et chrétiens pensent que les MGF suivent un précepte religieux¹³². Les guides religieux musulmans ne sont pas unanimes sur le fondement religieux de cette pratique¹³³.

Des discours mystiques autour des MGF peuvent créer des craintes et peurs¹³⁴. Des pouvoirs magico-religieux surnaturels pourraient provoquer des sanctions spirituelles¹³⁵. Ce genre de mythe entourant les MGF peut engendrer la crainte et la peur de représailles au sein des populations en cas de non excision¹³⁶.

La FIDH détaille le paramètre mystique des MGF dans certaines cultures comme chez les Gouro ou les Yacouba à l'ouest de la Côte d'Ivoire : « l'excision est pratiquée notamment dans le but de faire des incantations pour conserver le pouvoir des chefs, protéger le village, recueillir le sang pour faire des adorations de divinités »¹³⁷.

Certaines exciseuses affirment qu'elles travaillent avec des forces occultes et qu'elles n'ont pas besoin de couper pour que le clitoris tombe ou disparaisse. Selon cette croyance, l'exciseuse coupe un citron et, de ce fait, la fille devient excisée. Ceci démontre le pouvoir mystique de l'exciseuse, selon la fondation Djigui¹³⁸.

Par ailleurs, certains discours attribuent un pouvoir d'émancipation (sociale, professionnelle, politique ou économique) pour des responsables politiques ou des autorités traditionnelles qui disposent de clitoris ablatés¹³⁹. Lors de la FFM, la fondation Djigui a expliqué au Cedoca et au SEM que le clitoris est parfois réduit en poudre et qu'une croyance indique que si l'on se brosse les dents avec cette poudre, tout le monde écoute l'orateur. La vente de cet organe atteindrait jusqu'à 100.000 FCFA¹⁴⁰. Plusieurs hautes personnalités de premier plan, dont certaines participant à des campagnes de sensibilisation, seraient impliquées dans ce trafic selon quelques témoignages, ce qui complique les programmes de lutte contre les MGF¹⁴¹.

A l'initiative de l'ONG Siloé, en collaboration avec le ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, une étude sur la pratique de l'excision dans l'ouest et le nord-ouest de la Côte d'Ivoire a été menée

¹²⁷ OCDE, 06/2022, [url](#)

¹²⁸ La valorisation sociale du mariage est expliquée dans le COI Focus sur le mariage forcé (CGRA/Cedoca, 06/10/2023, [url](#))

¹²⁹ UNICEF, 2019, [url](#) ; ONG Siloé, 12/2019 ; OCDE, 06/2022, [url](#) ; Mazou H. G., Koua A. N. J. V., Leh Bi Z. G.-M., 12/2022

¹³⁰ Un responsable de la LIDHO, entretien, Abidjan, 06/12/2022

¹³¹ UNICEF, 2019, [url](#) ; ONG Siloé, 12/2019 ; OCDE, 06/2022, [url](#) ; Mazou H. G., Koua A. N. J. V., Leh Bi Z. G.-M., 12/2022

¹³² ONG Siloé, 12/2019

¹³³ MFFE, 02/2023

¹³⁴ MFFE, 02/2023

¹³⁵ Notamment via les prêtresses *zoh'* chez le peuple dan.

¹³⁶ Mazou H. G., Koua A. N. J. V., Leh Bi Z. G.-M., 12/2022

¹³⁷ FIDH, 03/2022, [url](#)

¹³⁸ Fondation Djigui, entretien, Abidjan, 14/12/2022

¹³⁹ Mazou H. G., Koua A. N. J. V., Leh Bi Z. G.-M., 12/2022 ; Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#)

¹⁴⁰ Fondation Djigui, entretien, Abidjan, 14/12/2022

¹⁴¹ Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#)

dans les localités de Duékoué (Bagohou), Man (Biankouma) et Odienné (Sienso, Massadougou, quartier Jérusalem, Yankafissa et Texas). Cette étude considère que les « cadres » de certaines régions sont des « bailleurs » ou des « parrains » de la pratique des MGF, et sont des acheteurs des organes prélevés¹⁴². La fondation Djigui explique que des hommes politiques ou intellectuels parrainent par exemple un festival à Man qui met à l'honneur les valeurs culturelles Dan, et qui promeut par-là les MGF. Avec un tel soutien, les populations ne craignent pas la loi¹⁴³.

Par ailleurs, des relais communautaires qui critiquent ou dénoncent des MGF font parfois l'objet d'« attaques mystiques » (qui peuvent aller jusqu'à la mort, par l'apparition d'une maladie inexplicable), toujours selon la fondation Djigui. Les populations ont donc peur de dénoncer. C'est le cas dans la région du Bafing (nord-ouest)¹⁴⁴.

3.1.2. Prise de décision

D'un point de vue général, l'analyse situationnelle rappelle que le pouvoir de décision des femmes est généralement faible et que « les hommes demeurent les principaux instigateurs des décisions dans les ménages »¹⁴⁵. C'est particulièrement le cas en milieu rural et chez les groupes ethnoculturels et linguistiques gur, krou et mandé du Nord, selon l'OCDE¹⁴⁶.

Dans le cadre du précédent COI Focus sur ce sujet, le Cedoca avait sollicité plusieurs experts sur la question de l'acteur de la décision et la plupart des sources s'accordaient pour dire que le dernier mot revient au père de la fille concernée. Dans son rapport sur les MFG publié en mars 2023, l'OFPRA reprend cette information, tout en ajoutant que les informations recueillies lors de la FFM de 2019 indiquent que ce sont les grands-parents, et particulièrement les grands-mères, qui jouent un rôle clef dans la perpétuation de la pratique. « Les tantes, les mères et les belles-mères peuvent également imposer leur volonté »¹⁴⁷.

L'analyse situationnelle de janvier 2021 signale toutefois que, selon son échantillon, la principale instigatrice de l'excision d'une fille est sa maman (35,80 %), puis les deux parents (15,3 %). Viennent ensuite les autres membres de la famille (11,4 %) puis le père seul (3,9 %)¹⁴⁸. A Odienné, par contre, certains hommes ont affirmé ne pas être informés au préalable de la décision de faire exciser une jeune fille. A Korhogo et à Bondoukou, l'excision était présentée comme une condition au mariage¹⁴⁹. Cette même analyse souligne des spécificités pour la région de Danané, comme par exemple :

« Il nous est revenu que dans cette région, le père est entièrement impliqué dans l'excision de sa fille. C'est à lui qu'incombe la responsabilité de chercher les ressources financières pour : assurer les frais qu'engendre l'excision, s'occuper des convives et des exciseuses durant toute la période des festivités »¹⁵⁰.

Lors de la FFM du Cedoca et du SEM en 2022, l'AFJCI et la fondation Djigui ont expliqué qu'au sein des familles, les pères sont habilités à décider l'arrêt des MGF¹⁵¹. Ils sont plus réceptifs aux sensibilisations contre les MGF car celles-ci représentent de lourdes charges financières. Ils doivent en effet économiser pendant deux ou trois ans afin de payer la cérémonie. Les femmes peuvent toutefois organiser des MGF sans tenir les pères au courant¹⁵².

La directrice d'Orchidées rouges a expliqué au Cedoca lors de la FFM que la grand-mère ou les tantes peuvent décider de faire subir la pratique à une fillette, même si les parents sont contre. Une maman

¹⁴² ONG Siloé, 12/2019

¹⁴³ Fondation Djigui, entretien, Abidjan, 14/12/2022

¹⁴⁴ Fondation Djigui, entretien, Abidjan, 14/12/2022

¹⁴⁵ Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#)

¹⁴⁶ OCDE, 06/2022, [url](#)

¹⁴⁷ OFPRA, 07/03/2023, [url](#)

¹⁴⁸ Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#)

¹⁴⁹ Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#)

¹⁵⁰ Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#)

¹⁵¹ AFJCI, entretien, Abidjan, 12/12/2022 ; Fondation Djigui, entretien, Abidjan, 14/12/2022

¹⁵² Fondation Djigui, entretien, Abidjan, 14/12/2022

qui se rend au marché est susceptible de retrouver sa fille excisée au retour. Cela vaut également pour les cas de confiage lorsque, principalement pour des raisons économiques, une fille est confiée à un membre de la famille¹⁵³. Selon cette ONG, la figure décisionnaire est donc incarnée par la société dans son ensemble, et non par un personnage en particulier¹⁵⁴.

Pauline Kouyé est chargée des questions de genre au sein de l'UNFPA en Côte d'Ivoire. Elle confirme lors d'un entretien téléphonique avec le Cedoca, le 24 novembre 2023, que le pouvoir de décision à ce sujet dépend vraiment des communautés¹⁵⁵.

Selon l'étude menée par la Fondation Djigui dans les localités de Gbéléban, Ouaninou et Sokoro en 2021, la prise de décision émane des mères (35,4 %), puis des pères (12,9 %) et enfin de l'oncle ou de la tante (3,4 %). Parmi les 147 femmes interrogées pour cette étude, 60 (soit 40,8 %) n'ont pas répondu à cette question¹⁵⁶.

3.1.3. Auteurs des MGF

Comme le souligne un document publié par l'UNICEF en février 2019, 99 % des excisions en Côte d'Ivoire sont pratiquées par des exciseuses traditionnelles¹⁵⁷. L'enquête de l'UNICEF et du CPC Network publiée la même année présentent des pourcentages semblables : 98,8 % des adolescentes excisées d'Abobo et 94,5 % de celles de San Pedro l'ont été par des exciseuses traditionnelles¹⁵⁸.

L'étude de l'ONG Siloé explique que les exciseuses sont souvent veuves de plus de 50 ans, jouissant d'un prestige social mais économiquement vulnérables, perçues comme détentrices de pouvoirs mystiques voire maléfiques¹⁵⁹. Ces exciseuses peuvent cumuler plusieurs rôles au sein de leur communauté (matrones, conseillères du roi ou du chef, dépositaires de la tradition du village, etc.) et ainsi occuper une catégorie sociale de premier plan, jouissant de prestige et d'un statut privilégié, parfois rémunérées par des avantages. Selon certaines croyances, elles bénéficient également de « pouvoirs mystiques utiles à leurs activités », ce qui conforterait ce statut privilégié¹⁶⁰. Le fils de l'exciseuse porterait quant à lui le masque le plus important du village. Les exciseuses disent parfois que ce sont les fétiches qui disent de prendre le couteau¹⁶¹.

L'analyse situationnelle des MGF publiée en janvier 2021 note que « pendant que l'exciseuse jouit de bien des privilèges auprès des populations des rois et chefs, l'ex-exciseuse devient une 'personne ordinaire'. Elle perd un statut social privilégié »¹⁶². D'anciennes exciseuses se convertissent, avec l'aide d'une ONG, dans la médecine traditionnelle, ou bien comme accoucheuses¹⁶³. Dans ce cadre, le « Festival Dan au féminin » à Biankouma propose de préserver les traditions sans pratiquer les excisions, en convertissant les exciseuses¹⁶⁴.

Une déclaration de fin d'excision n'implique cependant pas l'abandon de la pratique. La Fondation Djigui constate que l'abandon de la pratique n'arrange pas les exciseuses, autrefois accueillies comme des reines¹⁶⁵.

¹⁵³ Moraldo Kakpotia M.-C., directrice d'Orchidées rouges, entretien, Abidjan, 15/12/2022

¹⁵⁴ Moraldo Kakpotia M.-C., directrice d'Orchidées rouges, courrier électronique, 04/12/2023

¹⁵⁵ Kouyé P, chargée des questions de genre au sein de l'UNFPA Côte d'Ivoire, entretien téléphonique, 24/11/2023

¹⁵⁶ Fondation Djigui, AmplifyChange, 02/2021, [url](#)

¹⁵⁷ UNICEF, 05/02/2019, [url](#)

¹⁵⁸ CPC Learning Network, UNICEF, 07/05/2019, [url](#)

¹⁵⁹ ONG Siloé, 12/2019

¹⁶⁰ Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#)

¹⁶¹ Fondation Djigui, entretien, Abidjan, 14/12/2022

¹⁶² Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#)

¹⁶³ AIP, 20/02/2023, [url](#) ; RFI, 19/05/2023, [url](#)

¹⁶⁴ AIP via Abidjan.net, 04/01/2023, [url](#)

¹⁶⁵ Fondation Djigui, entretien, Abidjan, 14/12/2022

3.1.4. Lieu des MGF

Auparavant, des fêtes populaires étaient organisées à l'issue des MGF. Toute la communauté se mobilisait pour la réussite de cet événement »¹⁶⁶. Dorénavant, la discrétion est de mise¹⁶⁷ et les MGF s'effectuent plutôt dans les domiciles familiaux (toilettes, douches, etc.) à l'occasion de réjouissances traditionnelles ou religieuses¹⁶⁸. Il n'y a plus de cérémonie au vu et au su de tous depuis 2018-2019 dans la région de Bondoukou, selon Médard N'Guessan Brou (clinique juridique de Bondoukou)¹⁶⁹.

L'étude de l'université Alassane Ouattara de Bouaké, réalisée dans la région de Danané, démontre qu'en raison du contexte légal et institutionnel répressif, les formes de pratique ont muté, les « bois sacrés¹⁷⁰ » où les jeunes filles pensaient parfois aller chasser l'éléphant¹⁷¹, étant progressivement remplacés « par d'autres espaces en sphères privées et publiques¹⁷².

Le rapport de l'ONG 28 Too Many de 2020 note que la Côte d'Ivoire partage des frontières avec des pays dans lesquels les taux de prévalence sont élevés, en l'occurrence le Mali et la Guinée. En conséquence, une application de la loi en Côte d'Ivoire peut entraîner le fait que les filles qui habitent dans ces zones frontalières soient excisées au-delà de la frontière ivoirienne¹⁷³. L'ONG ajoute ceci : « L'on ignore dans quelle mesure les déplacements à travers les frontières nationales voisines à des fins de MGF constituent un problème pour la Côte d'Ivoire, bien que l'on sache qu'il s'agit d'un défi régional en Afrique de l'Ouest »¹⁷⁴.

Le caractère transfrontalier des MGF est souligné par d'autres sources¹⁷⁵, la fondation Djigui précisant que les communautés étrangères ou les Peuls sont davantage concernés par ces déplacements¹⁷⁶. Des jeunes filles et femmes se rendent également parfois dans des localités ivoiriennes différentes de la leur pour subir une MGF avec plus de discrétion¹⁷⁷.

Plusieurs sources expliquent que diverses stratégies sont employées pour camoufler les cris de douleurs des bébés ou enfants excisés, ou les confondre avec d'autres causes. Les anciennes cérémonies sont en effet remplacées par des moments de réjouissance et festivités plutôt bruyantes comme la fête dite des ignames, la fête de générations, le festival Nidalé en pays dan et wê (Man, Duékoué), la fête de baptême, le perçage des oreilles ou les tontines en pays malinké (Odienné). Cette couverture permet donc une certaine clandestinité, les MGF pouvant se faire à l'insu des invités¹⁷⁸.

¹⁶⁶ Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#)

¹⁶⁷ Fondation Djigui, entretien, Abidjan, 14/12/2022

¹⁶⁸ Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#) ; MFFE, 02/2023

¹⁶⁹ N'Guessan Brou M., juriste et directeur de la clinique juridique de Bondoukou, entretien, Yamoussoukro, 10/12/2022

¹⁷⁰ L'étude de l'OCDE définit le bois sacré comme un lieu d'initiation : « Dans le contexte ivoirien, c'est un endroit de la forêt où les jeunes filles au seuil de la puberté sont emmenées pour être excisées. Pendant le temps de la cicatrisation, des conseils et enseignements leur sont donnés afin de mieux les préparer à leur future vie de couple [sic] » (OCDE, 06/2022, [url](#))

¹⁷¹ DW (Adayé J.), 06/02/2021, [url](#) ; News Hub Creator via Opera News, 02/09/2021, [url](#)

¹⁷² Mazou H. G., Koua A. N. J. V., Leh Bi Z. G.-M., 12/2022

¹⁷³ 28 Too Many, 03/2020, [url](#)

¹⁷⁴ 28 Too Many, 03/2020, [url](#)

¹⁷⁵ OFPRA, 2020, [url](#) ; Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#) ; Mazou H. G., Koua A. N. J. V., Leh Bi Z. G.-M., 12/2022

¹⁷⁶ Fondation Djigui, entretien, Abidjan, 14/12/2022

¹⁷⁷ Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#)

¹⁷⁸ ONG Siloé, 12/2019 ; Mazou H. G., Koua A. N. J. V., Leh Bi Z. G.-M., 12/2022 ; N'Guessan Brou M., directeur de la clinique juridique de Bondoukou, entretien, Yamoussoukro, 10/12/2022 ; Fondation Djigui, entretien, Abidjan, 14/12/2022

3.2. Statut de la femme

Les femmes constituent la majorité de la population pauvre ivoirienne. Elles rencontrent de réels défis à accéder à l'éducation, à la santé et aux opportunités économiques, selon le CNDH¹⁷⁹. Elles souffrent d'une importante discrimination juridique et économique ajoutée Freedom House (FH)¹⁸⁰. Malgré un cadre législatif et institutionnel renforcé, des pratiques sociales discriminatoires et résistances socioculturelles à l'égalité de genre continuent de limiter les droits et l'autonomisation des femmes¹⁸¹.

L'étude de l'OCDE abordée au point précédent estime que les aires culturelles mandé du Nord et gur, du fait de la prépondérance de la religion musulmane, sont « des zones très conservatrices, contrairement aux aires akan, krou et à la région d'Abidjan », zone de brassage ethnoculturel et linguistique¹⁸². Selon les normes coutumières dans ces communautés gur et mandé du Nord, la femme doit être soumise à l'homme. Cette inégalité est développée en ces termes :

« La notion 'homme' renvoie à différentes catégories d'acteurs (le père, le frère, le mari) avec lesquels la fille/femme interagit au quotidien. Ces normes qui instaurent l'inégalité entre femmes et hommes permettent de maintenir des discriminations basées sur le genre et de limiter l'accès des femmes aux ressources, leur contrôle sur le budget familial, leur liberté d'expression ainsi que leur liberté à faire des choix ; en quelque sorte à les rendre invisibles dans toutes les sphères, privée ou publique »¹⁸³. [...]

Toutefois, selon la même étude, « en milieu urbain, à cause de la modernisation et des conditions de vie difficiles, ces normes sont de moins en moins perceptibles car les responsabilités sont de plus en plus partagées équitablement entre l'homme et la femme »¹⁸⁴.

Au niveau économique, sur base d'une variété de stéréotypes et de préjugés dans les aires ethnoculturelles akan, mandé du Nord et gur, les rôles sociaux sont répartis de manière sexuée et inégalitaire, les femmes se voyant attribuer les « activités essentielles au bon fonctionnement du foyer » (soins et garde des enfants, tâches domestiques, alimentation) tandis que « les hommes sont en général assignés aux activités politiques et aux instances de décision ». Dans les groupes ethnoculturels frou, gur, mandé et akans, cette étude de l'OCDE note une potentielle participation précoce des jeunes filles aux activités économiques, car elles sont perçues comme capables de faire gagner de l'argent au foyer¹⁸⁵.

D'autres parents progressistes estiment que les filles sont capables d'exercer les mêmes fonctions (activités économiques) que les garçons, qu'elles peuvent réussir dans les études et subvenir aux besoins de la famille. Elles répondent aux mêmes attentes que les parents ont généralement pour leur fils¹⁸⁶.

Au niveau familial et décisionnel, l'homme reste « le seul détenteur du pouvoir de décision au sein du ménage et dans la communauté à travers les instances politiques », particulièrement en milieu rural et chez les groupes ethnoculturels et linguistiques gur, krou et mandé du Nord¹⁸⁷.

Dans le contexte culturel des Gur, Krou et Mandé du Nord,

¹⁷⁹ CNDH, 06/2021, [url](#)

¹⁸⁰ FH, 28/02/2022, [url](#) ; FH, 03/2023, [url](#)

¹⁸¹ BAD, 08/2015, [url](#) ; OCDE, 06/2022, [url](#)

¹⁸² OCDE, 06/2022, [url](#)

¹⁸³ OCDE, 06/2022, [url](#)

¹⁸⁴ OCDE, 06/2022, [url](#)

¹⁸⁵ OCDE, 06/2022, [url](#)

¹⁸⁶ OCDE, 06/2022, [url](#)

¹⁸⁷ OCDE, 06/2022, [url](#)

« [L]es châtiments corporels revêtent un caractère éducatif pour les femmes du foyer, mais également pour les enfants du ménage. L'acceptation de la 'chicotte' dans les communautés traduit une volonté d'inculquer et de perpétuer la valeur de 'soumission' aux jeunes filles et femmes »¹⁸⁸.

Les résultats d'un questionnaire d'Afrobarometer, un réseau panafricain de recherche par sondage, montrent d'ailleurs en octobre 2022 que « la moitié des Ivoiriens considèrent la violence domestique comme une affaire privée et non une affaire pénale ». Selon ces mêmes résultats, « la majorité des citoyens trouvent qu'il est justifié qu'un homme utilise la force physique pour discipliner sa femme, même s'ils affirment que les cas de violences sexistes ne sont pas fréquents dans leur communauté »¹⁸⁹.

L'étude de l'OCDE note toutefois « une évolution dans les prises de décision des ménages car de plus en plus les femmes y sont impliquées ». Ainsi, à Abidjan et chez les Akans, « les femmes sont de plus en plus intégrées dans les instances politiques, même si cela est encore très rare »¹⁹⁰.

En ce qui concerne les violences faites aux femmes, d'un point de vue général, plusieurs sources soulignent le fait que celles-ci sont répandues, banalisées, voire « invisibilisées » au sein de la société¹⁹¹. La FIDH ajoute que les filles mineures sont surreprésentées parmi les victimes de violences sexuelles¹⁹².

Le MFFE a mené une enquête nationale en 2018 sur la violence faite aux enfants, adolescents et jeunes adultes. Cette enquête s'est intéressée aux violences sexuelles, physiques et émotionnelles. Elle a révélé que trois filles/femmes sur cinq (58 %) ¹⁹³ sont victimes de tout type de violence, pendant leur enfance¹⁹⁴.

La DHS 2021 indique que parmi les femmes de 15 à 49 ans, 26 % ont déclaré avoir subi des actes de violence physique (de la part de n'importe quel auteur) depuis l'âge de 15 ans¹⁹⁵.

Un responsable de la LIDHO rencontré par le Cedoca et le SEM lors de la FFM estime que les deux principaux facteurs qui favorisent ces violences sont les pesanteurs culturelles et religieuses. Ces dernières (surtout dans la communauté musulmane) sont peu prises en compte par les acteurs de lutte contre la violence, hormis par la Fondation Djigui¹⁹⁶.

Interrogée lors de la FFM sur les améliorations constatées en vingt ans de lutte contre les VBG en Côte d'Ivoire, Josiane Bessi, directrice du PNLVBG, répond que « tout s'est amélioré » : la coordination, la lutte contre l'impunité et les interventions (réponse nationale)¹⁹⁷.

3.3. Refus de l'excision

3.3.1. Pour une fille non excisée

Le COI Focus précédent sur les MGF mentionnait que la menace principale encourue par une fille non excisée est, dans une communauté dans laquelle la prévalence est forte, celle d'être stigmatisée par les membres de cette communauté. La fille non excisée, ou sa famille, risque de perdre sa position

¹⁸⁸ OCDE, 06/2022, [url](#)

¹⁸⁹ Afrobarometer, 28/10/2022, [url](#)

¹⁹⁰ OCDE, 06/2022, [url](#)

¹⁹¹ FH, 28/02/2022, [url](#) ; FIDH, 03/2022, [url](#) ; FES (Ramatoulaye N. T.), 2022, [url](#) ; Okri M.-P., membre fondatrice de La Ligue et responsable chargée des interventions sociales pour les violences contre les femmes et l'accompagnement social et judiciaire, entretien, Abidjan, 07/12/2022

¹⁹² FIDH, 03/2022, [url](#)

¹⁹³ Contre 66,5 % pour les garçons

¹⁹⁴ MFFE, 03/2020, [url](#)

¹⁹⁵ INS, The DHS Program, 09/2023, [url](#)

¹⁹⁶ Un responsable de la LIDHO, entretien, Abidjan, 06/12/2022

¹⁹⁷ Bessi J. T. A., directrice du PNLVBG, entretien, Yamoussoukro, 08/12/2022

sociale, de subir des insultes et railleries et d'être mise à l'écart de certaines cérémonies traditionnelles¹⁹⁸.

La majorité des sources consultées dans le cadre du présent COI Focus confirment cette tendance, tout comme les témoignages recueillis par l'OFPRa lors de sa FFM en 2019¹⁹⁹ ou les dires de la directrice de l'ONG Orchidées rouges²⁰⁰, Marie-Claire Kakpotia Moraldo, lors d'un échange écrit en décembre 2023²⁰¹. Lors de la FFM conjointe Cedoca/SEM, la fondation Djigui a cependant soutenu que les stigmatisations – exclusion des groupements et associations de villages, insultes, répudiation – ou celles détaillées à titre illustratif ci-dessous, sont rares et non systématiques²⁰².

L'abandon des MGF est perçu comme l'abandon de la culture locale au profit d'une culture occidentale. Une femme non excisée peut être considérée comme impure, indigne d'être appelée « femme », incapable de « tenir un foyer »²⁰³. Elle ne sera donc pas confrontée à de la violence physique mais bien à un rejet social. Elle ne pourra pas prendre part aux activités du groupe des femmes, comme par exemple les cérémonies de réjouissance ou de décision des femmes, et sera exclue des activités de développement du village. Son éventuel commerce risque d'être boycotté. Le principe est le suivant, selon Médard N'Guessan Brou (clinique juridique de Bondoukou) : « si vous voulez être en dehors de notre communauté, on vous met en dehors également »²⁰⁴.

L'enquête menée par l'équipe de l'Université Alassane Ouattara dans la région de Danané relève que les femmes non excisées en pays dan sont qualifiées de *drô-hin*, terme qui catégorise socialement ces femmes comme étant sales, impures ou sentant mauvais. Le statut social de ces femmes leur fait perdre certaines opportunités :

« Nous pouvons citer le droit à la parole et le droit d'aïnesse vis-à-vis de leurs petites sœurs excisées. De plus, elles perdent leur statut de femme, parce que le fait de se faire exciser est perçu, chez les Dan, comme un acte de bravoure, de courage, de soumission et de docilité de la part de la jeune fille. Ainsi, ponctue-t-elle son respect aux normes et valeurs qui permettent la bonne marche de la société Dan. Cette représentation de la 'femme non excisée' en pays Dan, contraint celles qui ne sont pas passées par l'école de l'excision de le faire²⁰⁵. »

Dans ce contexte, cette même enquête a constaté des cas d'excision « volontaire » chez les jeunes filles et femmes adultes qui auraient échappé à la pratique, qui n'auraient pas grandi dans la région de Danané, ou qui chercheraient à se faire accepter par leur belle famille issue de cette zone. L'enquête a cependant constaté que leur décision « volontaire » résultait d'une certaine pression sociale²⁰⁶.

Coauteur de cette enquête menée dans cette région, Guy-Marcel Leh Bi est doctorant en sociologie et anthropologie, spécialisé en genre, sexualités et développement, assistant au Laboratoire santé sexualité genre et développement (LA2SGED) au sein de l'université Alassane Ouattara à Bouaké. Rencontré dans le cadre de la FFM en décembre 2022, il précise par téléphone en novembre 2023 que d'un point de vue général, la répression des VGB, dont les MGF, a créé une « dislocation des blocs culturels ». En d'autres termes, l'action publique inhibe selon lui la force des communautés. Les nombreuses actions sur tout le territoire ont créé un climat de peur, une situation de restriction pour certaines pratiques communautaires comme les MGF, et il n'y a plus de lourdes sanctions communautaires à l'égard des femmes non excisées comme il y aurait pu en avoir il y a dix ans²⁰⁷.

¹⁹⁸ CGRA/Cedoca, 24/10/2019, [url](#)

¹⁹⁹ OFPRa, 07/03/2023, [url](#)

²⁰⁰ Cette ONG est décrite au [chapitre 5.2.1](#).

²⁰¹ Moraldo Kakpotia M.-C., directrice d'Orchidées rouges, courrier électronique, 04/12/2023

²⁰² Fondation Djigui, entretien, Abidjan, 14/12/2022

²⁰³ N'Guessan Brou M., directeur de la clinique juridique de Bondoukou, entretien, Yamoussoukro, 10/12/2022 ; Moraldo Kakpotia M.-C., directrice d'Orchidées rouges, entretien, Abidjan, 15/12/2022

²⁰⁴ N'Guessan Brou M., directeur de la clinique juridique de Bondoukou, entretien, Yamoussoukro, 10/12/2022

²⁰⁵ Mazou H. G., Koua A. N. J. V., Leh Bi Z. G.-M., 12/2022

²⁰⁶ Mazou H. G., Koua A. N. J. V., Leh Bi Z. G.-M., 12/2022

²⁰⁷ Leh Bi Z. G.-M., doctorant en sociologie et anthropologie, spécialisé en genre, sexualités et développement, assistant au LA2SGED, entretien téléphonique, 22/11/2023

L'enquête de l'UNICEF et du CPC Network relève que 5 % des adolescents (filles ou garçons) estiment qu'une femme non excisée sera mal vue par la communauté, contre 9 % à San Pedro. Par ailleurs, 2,3 % des adolescents (filles ou garçons) sont « très d'accord » ou « d'accord » avec le fait qu'une femme non excisée aura des difficultés pour trouver un mari à Abobo et 9,8 % à San Pedro²⁰⁸.

Lors de la FFM, la fondation Djigui a relaté au Cedoca le cas d'une femme non excisée et méprisée lors de son retour au village. Elle venait d'un milieu favorisé, « son père était un intellectuel » et « la famille partait en vacances en avion ». Néanmoins, cette femme a affirmé en avoir voulu à l'ONG qui l'a « coupée de ses traditions »²⁰⁹.

Selon Pauline Kouyé (UNFPA Côte d'Ivoire), une fille non excisée ne subira aucune conséquence. Lors d'une conversation téléphonique avec le Cedoca en novembre 2023, elle précise qu'avec l'évolution du temps, les sociétés sont dynamiques, se brassent, l'éducation porte ses fruits. Les filles et femmes non excisées ne sont pas plus mal loties que les autres. Bien qu'auparavant, un rejet ou des discriminations étaient possibles, cela n'est plus le cas actuellement. Toute la législation nationale et internationale est aujourd'hui au-dessus de la tradition. Pauline Kouyé ajoute connaître nombre de personnes, enfants ou adultes, qui ne sont pas excisées et qui n'ont aucun problème avec leurs proches ou au village²¹⁰.

Dans la douzaine de villages qui pratiquent le Poro dans la zone de Korhogo, les quelques familles qui ne pratiquent pas ou plus l'excision ne sont pas stigmatisées, selon la fondation Djigui²¹¹.

3.3.2. Pour des parents qui refusent d'exciser leur fille

La fondation Djigui estime que si une mère refuse une MGF pour sa fille, sa situation dépend de la position de la communauté à ce sujet. Cela ne posera par exemple pas de problème si le chef de village s'est engagé contre les MGF, comme le chef de canton d'Odienné. Dans d'autres communautés, la mère et sa fille peuvent être bannies ou méprisées²¹².

Dans un tel cas de refus de la mère, la MGF ne se fait généralement pas, une croyance soutenant que l'enfant peut mourir si la MGF est pratiquée contre l'avis de sa mère. Mais il est cependant possible que la tante paternelle organise la MGF contre l'avis de la mère, selon la fondation Djigui²¹³.

L'ONG Orchidées rouges estime que les parents qui refuseraient d'exciser leur fille seraient discriminés et stigmatisés. C'est même toute la famille de cette jeune fille qui serait accusée de rejeter ses origines et sa culture²¹⁴.

L'avis de Pauline Kouyé (UNFPA Côte d'Ivoire) est similaire concernant les filles non excisées et leurs parents. Les parents drastiquement opposés aux MGF sont, selon elle, nombreux et « personne n'a intérêt à les blâmer pour cela »²¹⁵.

²⁰⁸ CPC Learning Network, UNICEF, 07/05/2019, [url](#)

²⁰⁹ Fondation Djigui, entretien, Abidjan, 14/12/2022

²¹⁰ Kouyé P., chargée des questions de genre au sein de l'UNFPA Côte d'Ivoire, entretien téléphonique, 24/11/2023

²¹¹ Fondation Djigui, entretien, Abidjan, 14/12/2022

²¹² Fondation Djigui, entretien, Abidjan, 14/12/2022

²¹³ Fondation Djigui, entretien, Abidjan, 14/12/2022

²¹⁴ Moraldo Kakpotia M.-C., directrice d'Orchidées rouges, courrier électronique, 04/12/2023

²¹⁵ Kouyé P., chargée des questions de genre au sein de l'UNFPA Côte d'Ivoire, entretien téléphonique, 24/11/2023

4. Cadre juridique et institutionnel

4.1. Législation

4.1.1. Législation internationale

4.1.1.1. Conventions des Nations unies

La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), dans son article 5, requiert que « nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants »²¹⁶. Le CNDH rappelle que, puisqu'il ne s'agit pas d'un traité, cette déclaration n'a pas de caractère obligatoire. Elle est toutefois considérée comme faisant partie du droit international coutumier²¹⁷.

En 1995, la Côte d'Ivoire a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes²¹⁸ et la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants²¹⁹.

Par ailleurs, l'Etat ivoirien est partie à d'autres instruments internationaux qui lui imposent d'intégrer à son cadre juridique, face à toutes les formes de violences sexuelles, tant des mesures de prévention que de répression. Il s'agit du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels²²⁰, ou encore de la Convention relative aux droits de l'enfant²²¹.

4.1.1.2. Chartes de l'Union africaine

Comme la plupart des pays de l'Union africaine (UA), la Côte d'Ivoire a signé et ratifié la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples²²² qui indique dans son article 4 que tout être humain a droit au respect de son intégrité physique et, dans son article 18, que l'« Etat a le devoir de veiller à l'élimination de toute discrimination contre la femme et d'assurer la protection des droits de la femme et de l'enfant tels que stipulés dans les déclarations et conventions internationales »²²³.

La Côte d'Ivoire a également signé et ratifié le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo)²²⁴. L'article 5 de ce protocole impose aux Etats de prendre des mesures législatives appropriées afin de notamment garantir qu'aucune forme de pratique néfaste telle que des MGF n'affecte négativement les droits humains des femmes²²⁵.

Par ailleurs, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, signée et ratifiée par la Côte d'Ivoire²²⁶, vise à protéger et promouvoir les droits des enfants et en particulier des filles en Afrique.

²¹⁶ Déclaration universelle des droits de l'homme, 10/12/1948, [url](#)

²¹⁷ CNDH, 05/2022, [url](#)

²¹⁸ Cette Convention ne fait pas référence explicitement aux VBG mais en aborde différentes formes, notamment les pratiques coutumières fondées sur l'idée de l'infériorité de l'un ou l'autre sexe, dans son article 5 (Nations unies, 03/07/2018, [url](#) ; CNDH, 05/2022, [url](#))

²¹⁹ Nations unies – Collection des traités, *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*, s.d., [url](#)

²²⁰ Ce pacte exige en son article 12 le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale (Nations unies – Collection des traités, *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, s.d., [url](#))

²²¹ Cette convention concerne les personnes âgées de moins de 18 ans et exige dans ses articles 19, 24, 34 et 37 que les Etats parties prennent toutes les mesures efficaces appropriées en vue d'abolir les violences que représentent notamment une MGF (Nations unies – Collection des traités, *Convention internationale des droits de l'enfant*, s.d., [url](#) ; FIDH, 03/2022, [url](#) ; CNDH, 05/2022, [url](#))

²²² UA, 14/02/2023, [url](#)

²²³ CADHP, 1981, [url](#)

²²⁴ UA, 16/10/2019, [url](#)

²²⁵ CADHP, 11/07/2003, [url](#)

²²⁶ UA, 14/02/2023, [url](#)

Dans son article 21, cette charte interdit les coutumes et pratiques préjudiciables à la santé voire à la vie de l'enfant ou qui constituent une discrimination à l'égard de certains enfants²²⁷.

Enfin, un autre instrument signé et ratifié²²⁸ est la Charte africaine de la jeunesse par laquelle l'Union africaine encourage les politiques relatives à la protection et à la promotion des droits des enfants et des jeunes. L'article 25 impose aux Etats parties de prendre des mesures appropriées en vue d'éliminer les pratiques sociales et culturelles dangereuses qui affectent le bien-être et la dignité des jeunes²²⁹.

4.1.2. Législation nationale

Le cadre juridique décrit dans les paragraphes suivants ne concerne pas la pratique du droit coutumier. Selon le dernier rapport de la BAD sur le genre en Côte d'Ivoire publié en août 2015, le droit coutumier se montre souvent défavorable aux femmes sur différents aspects, dont les MGF²³⁰.

4.1.2.1. Constitution

Suite à une réforme de la Constitution en 2016, les MGF ont expressément été mentionnées et interdites via le nouvel article 5 :

« L'esclavage, la traite des êtres humains, le travail forcé, la torture physique ou morale, les traitements inhumains, cruels, dégradants et humiliants, les violences physiques, les mutilations génitales féminines ainsi que toutes les autres formes d'avilissement de l'être humain sont interdits »²³¹.

L'article 35 énonce que l'Etat et les collectivités publiques « prennent les mesures nécessaires en vue d'éliminer toutes les formes de violence faites à la femme et à la jeune fille »²³².

4.1.2.2. Code pénal

Le nouveau Code pénal adopté par l'Assemblée nationale en juin 2019 et en 2021 renforce l'incrimination et la répression de plusieurs formes de violence, dont les MGF²³³. Ce nouveau texte abroge la Loi N° 98-757 du 23 décembre 1998 portant répression de certaines formes de violences à l'égard des femmes²³⁴, loi de référence pour les MGF jusque-là²³⁵.

L'article 394 de ce nouveau Code pénal prévoit une peine d'emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende de 200.000 à 2.000.000 FCFA. Cette peine est doublée lorsque l'auteur appartient au corps médical ou paramédical. La peine d'emprisonnement est de cinq à vingt ans lorsque la victime est décédée. Cet article précise également que la tentative est punissable²³⁶. Sont également visés par ce code les père, mère, alliés et parents de la victime jusqu'au quatrième degré qui ne dénoncent pas aux autorités compétentes – les autorités administratives et judiciaires mais aussi « toute personne ayant le pouvoir de l'empêcher » – une MGF qu'ils savent imminente, tout comme « les conjoints, concubins, alliés et parents de l'auteur de l'acte jusqu'au quatrième degré »²³⁷.

Par ailleurs, le Code de procédure pénale permet aux associations de se constituer partie civile pour la défense des intérêts collectifs ou individuels des personnes physiques (article 8). Il permet

²²⁷ UA, 01/07/1990, [url](#)

²²⁸ UA, 07/06/2016, [url](#)

²²⁹ UA, 02/07/2006, [url](#)

²³⁰ BAD, 08/2015, [url](#)

²³¹ République de Côte d'Ivoire, 09/11/2016, [url](#)

²³² République de Côte d'Ivoire, 09/11/2016, [url](#)

²³³ MFFE, 05/2019, [url](#)

²³⁴ MFFE, 05/2022, [url](#) ; N'Guessan Brou M., directeur de la clinique juridique de Bondoukou, entretien, Yamoussoukro, 10/12/2022

²³⁵ Loi n° 98-757 du 23 décembre 1998 portant répression de certaines formes de violence à l'égard des femmes, 23/12/1998, [url](#)

²³⁶ Loi n°2019-574 portant Code pénal in Journal officiel n°9 du 10 juillet 2019, 10/07/2019, [url](#)

²³⁷ Article 397 du Code pénal

également à la victime mineure à la date des faits d'engager des poursuites dans un délai de deux ans à compter de sa majorité²³⁸.

4.1.2.3. Autres lois, circulaires et arrêtés

La Loi n° 2021-894 du 21 décembre 2021 relative aux mesures de protection des victimes de violence domestique, de viol et de violence sexuelle autre que domestique²³⁹ prévoit notamment qu'en cas de violence domestique, le président du tribunal peut délivrer, en urgence, une ordonnance de protection à la victime (article 2). Cette loi prévoit également que, dans le cas de violences concernées par ce texte, l'officier de police judiciaire « procède immédiatement à l'audition de la victime ainsi qu'au recueil de toutes les preuves permettant d'éclairer les faits et les circonstances de leur commission » (article 11)²⁴⁰. La FIDH se réjouit du fait que cette loi n'impose pas de liste détaillée, et potentiellement restrictive, de ces actes de violence, et qu'elle permette une caractérisation très large des situations de violence domestique. Qui plus est, les victimes de violence domestique peuvent bénéficier d'une « protection relativement complète », grâce à un panel de mesures relatives à l'auteur des violences, au logement, à l'autorité parentale, à la contribution financière et à l'adresse de la victime. Aussi, selon l'article 3 de la loi, toute personne intéressée peut faire la demande d'ordonnance, donc pas uniquement la victime. Des délais d'action assez stricts à l'adresse du pouvoir judiciaire sont également prévus, bien que la FIDH doute de leur caractère tenable au vu de la lenteur des procédures actuelles. La possibilité accordée au président du tribunal de rétracter les ordonnances qu'il a rendues inquiète également la FIDH²⁴¹.

Selon les autorités ivoiriennes qui s'expriment dans le cadre d'un rapport périodique sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la circulaire du ministre de la Justice et des Droits de l'homme n° 005 du 18 mars 2014 relative à la déclaration des cas de violences basées sur le genre et la circulaire interministérielle n° 016/MJ/MEMIS/MPRD du 4 août 2016 relative à la réception des plaintes consécutives aux violences basées sur le genre facilitent le premier niveau de déclaration des cas de VBG²⁴².

Enfin, selon le CNDH, l'Arrêté n° 1651/MEME/CAB du 5 juin 2012 portant Charte d'accueil dans les services de police favorise l'accès aux services de police et réserve un accueil privilégié aux victimes d'infractions pénales liées au genre²⁴³.

Certaines autorités administratives prennent également des initiatives. Par exemple, le préfet du département de Bondoukou et de la région du Gontougo a pris en 2018 un arrêté visant à soutenir le recours à la justice en matière de violences sexuelles commises sur les enfants dans la région. Selon le rapport de la FIDH :

« Ce texte fait obligation à toute personne de dénoncer la violence sexuelle sous toutes ses formes infligée à un enfant et prévoit que la non dénonciation de ces violences constitue une infraction. L'article 5 charge les autorités administratives, les forces de défense et de sécurité, le mécanisme régional de pilotage, de coordination et de suivi de la politique nationale de protection de l'enfant, les directeurs régionaux et chefs de service, les autorités coutumières, les leaders religieux et les responsables des ONG de l'exécution de l'arrêté »²⁴⁴.

²³⁸ Loi n°2018-975 du 27 décembre 2018 portant Code de procédure pénale, in *Journal officiel* n°4 du 13 mars 2019, 13/03/2019, [url](#)

²³⁹ La circulaire n°005/MJDH/CAB du 23 décembre 2022 est relative à la mise en œuvre de cette loi.

²⁴⁰ Loi n°2021-894 du 21 décembre 2021 relative aux mesures de protection des victimes de violences domestiques, de viol et de violences sexuelles autres que domestiques, 21/12/2021, [url](#) ; Nations unies - Conseil de sécurité, 29/06/2022, [url](#)

²⁴¹ FIDH, 25/11/2023, [url](#)

²⁴² CEDAW, 19/06/2019, [url](#)

²⁴³ CEDAW, 11/07/2018, [url](#) ; CNDH, entretien, Abidjan, 15/12/2022

²⁴⁴ FIDH, 03/2022, [url](#)

4.2. Autorités compétentes

D'après le rapport de la FIDH, une plainte pour une MGF peut être déposée à la police, à la gendarmerie ou auprès du procureur de la République²⁴⁵. La procédure pénale et les modes de saisine et de poursuite sont illustrés dans l'[annexe 10](#).

A l'initiative de l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), des bureaux d'accueil genre, plus couramment appelés *gender desks*, ont été installés dans les commissariats de police et les brigades de gendarmerie à partir de 2016. Le rôle de ces bureaux est notamment la prise en charge des cas de violence basée sur le genre, via l'accueil, l'écoute et l'orientation²⁴⁶. Au total, 33 commissariats et onze brigades de gendarmerie en sont dotés²⁴⁷. Le personnel de ces structures reçoit une formation sur différentes thématiques telles que les droits humains, les VBG, les techniques d'enquête et de prise en charge des victimes, etc.²⁴⁸.

En théorie, un *gender desk* se matérialise par un bâtiment ou un bureau. En l'absence de local spécifique, la personne désignée dans un commissariat pour gérer les cas de VBG est appelée « point focal »²⁴⁹.

La FIDH a chiffré ces points focaux (souvent féminins) :

« Il existe 403 points focaux VBG sur le territoire répartis dans les 135 commissariats du pays, ainsi que certaines directions de la police. En théorie, chaque commissariat devrait être doté de trois points focaux VBG (deux OPJ²⁵⁰ et un.e sous-officier.e), cependant la police étant en sous-effectif, certains commissariats ne comptent qu'un ou deux points focaux. L'ensemble des commissariats de police visités par la FIDH disposait d'au moins un point focal VBG. De même pour les brigades de gendarmerie »²⁵¹.

Tous les commissariats d'Abidjan ont un *gender desk* ou un point focal genre pour les cas de VBG, selon les recherches du Cedoca et du SEM²⁵². C'est également le cas à Bondoukou²⁵³.

Lors de la FFM en décembre 2022, le Cedoca et le SEM ont visité un commissariat de police d'Abidjan et y ont rencontré un des deux points focaux genre qui y travaillent. Ces deux officiers travaillent sur tout type de dossier mais ont reçu, en formation continue, un apprentissage sur le genre, dispensé à l'école de police (par des policiers ou des ONG). Depuis 2018, ces cours sur les VBG sont directement intégrés dans la formation à l'école de police. Ce commissariat visité ne dispose pas d'un bureau spécifique (*gender desk*). Le point focal genre partage un bureau avec d'autres collègues mais a expliqué au Cedoca et au SEM que lui et/ou l'autre point focal peuvent s'isoler dans un autre bureau avec la victime pour plus de discrétion. La victime peut être reçue par les deux points focaux, ou uniquement l'un des deux, homme ou femme, selon sa préférence²⁵⁴. Les deux principaux problèmes de VBG soumis dans ce commissariat sont les violences conjugales et les dénis de ressources. Recontacté par le Cedoca en novembre 2023, ce point focal affirme qu'aucun cas de MGF n'a été enregistré dans ce commissariat en 2022 et en 2023²⁵⁵.

Plusieurs lacunes ou défis sont régulièrement mentionnés dans la documentation à propos de ces *gender desks*. Outre qu'ils ne sont pas présents dans tous les commissariats (hormis à Abidjan), la

²⁴⁵ FIDH, 03/2022, [url](#)

²⁴⁶ ONUCI, 13/07/2016, [url](#) ; FIDH, 03/2022, [url](#) ; FES, 2021, [url](#)

²⁴⁷ ONUCI, 13/07/2016, [url](#) ; FIDH, 03/2022, [url](#)

²⁴⁸ FES, 2021, [url](#)

²⁴⁹ Bessi J. T. A., directrice du PNLVBG, entretien, Yamoussoukro, 08/12/2022

²⁵⁰ Officiers de police judiciaire

²⁵¹ FIDH, 03/2022, [url](#)

²⁵² Point focal genre d'un commissariat de police, entretien, Abidjan, 06/12/2022 ; ODH, entretien, Abidjan, 14/12/2022 ; directrice du centre PAVVIOS, entretien, Abidjan, 13/12/2022

²⁵³ N'Guessan Brou M., juriste et directeur de la clinique juridique de Bondoukou, entretien, Yamoussoukro, 10/12/2022

²⁵⁴ Point focal genre d'un commissariat de police, entretien, Abidjan, 06/12/2022

²⁵⁵ Point focal genre d'un commissariat de police, message via un réseau social, 09/11/2023

grande mobilité des agents formés entraîne une fuite des connaissances. Un commissariat peut donc à un moment disposer d'un *gender desk* sans agent formé. Le manque de moyens et d'équipements, mais aussi de cadre juridique précis, est également mentionné, tout comme le manque d'informations des populations sur l'existence et les objectifs de ces structures²⁵⁶.

Selon un rapport du Bureau international catholique de l'enfance (BICE) et de l'ONG Dignité et droits pour les enfants en Côte d'Ivoire (DDE-CI), la Brigade de protection des mineurs (BPM) est une section au sein de la police judiciaire, spécialisée en matière de traitement des affaires relatives aux enfants en contact avec la loi. Selon ce rapport de décembre 2018, il n'existe pas de BPM en dehors d'Abidjan²⁵⁷. Cette brigade « travaille plus ou moins bien » selon Marie Paule Okri (La Ligue) et procède à des arrestations ou déplace l'enfant mineur s'il est en danger²⁵⁸.

Les Services de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (SPJEJ)²⁵⁹ font partie des services socio-éducatifs de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse²⁶⁰. Quelle que soit l'étape de la procédure, que l'enfant soit auteur, complice, victime ou témoin, l'OPJ, le procureur ou le juge doit systématiquement aviser les SPJEJ. Le BICE note toutefois que cette mesure est hypothéquée par le déploiement limité des SPJEJ à travers le pays et les ressources dont ils disposent²⁶¹.

Par ailleurs, le CNDH dispose d'une Direction des requêtes et investigations qui, à travers son département « Requêtes », enregistre au quotidien les plaintes et dénonciations. Le CNDH peut tout aussi bien être saisi directement (à son siège ou dans un bureau de l'une des 33 directions régionales), via son numéro vert (800 00 888), par courrier électronique ou via son site Internet²⁶². Le CNDH a de surcroît la possibilité de se saisir lui-même d'une affaire²⁶³.

4.3. Actions judiciaires

4.3.1. Accès au droit

L'accès au droit suite à des violences basées sur le genre fait l'objet de nombreux commentaires de la part des observateurs. Malgré l'abondance de textes protecteurs des droits des femmes et des jeunes filles²⁶⁴, plusieurs sources regrettent leur faible application²⁶⁵. Marie Paule Okri (La Ligue) et Viviane Tapsoba (CPDEFM) constatent que la police et la justice tiennent à leur image et travaillent surtout lorsque leurs organisations (ou une ONG équivalente) suivent un dossier de près²⁶⁶ : « Il faut souvent faire du bruit pour qu'un dossier avance, mais de nombreuses victimes ne veulent pas qu'on parle de leur cas en public ». Deux dixièmes des cas de VBG aboutissent en justice, souvent lorsque le CNDH monte au créneau, selon Marie Paule Okri. Les autres affaires stagnent au niveau de la police²⁶⁷.

²⁵⁶ FES, 2021, [url](#) ; FH, 28/02/2022, [url](#)

²⁵⁷ BICE, DDE-CI, 12/2018, [url](#)

²⁵⁸ Okri M.-P., membre fondatrice de La Ligue et responsable chargée des interventions sociales pour les violences contre les femmes et l'accompagnement social et judiciaire, entretien, Abidjan, 07/12/2022

²⁵⁹ Ces services sont régis par l'Arrêté n° 642/MJDHLP/CAB du 29 décembre 2015

²⁶⁰ BICE, DDE-CI, 08/2021, [url](#)

²⁶¹ Nations unies – Conseil des droits de l'homme, 04/03/2020, [url](#)

²⁶² Une augmentation des saisines du CNDH est constatée. De janvier à octobre 2022, le CNDH a enregistré 748 cas de VBG, contre 462 cas (tous types confondus) pour toute l'année 2021 (CNDH, entretien, Abidjan, 15/12/2022)

²⁶³ CNDH, entretien, Abidjan, 15/12/2022

²⁶⁴ Voir [chapitre 4.1](#).

²⁶⁵ CNDH, 06/2021, [url](#) ; ONU Femmes, 2022, [url](#) ; FH, 28/02/2022, [url](#)

²⁶⁶ Okri M.-P., membre fondatrice de La Ligue et responsable chargée des interventions sociales pour les violences contre les femmes et l'accompagnement social et judiciaire, entretien, Abidjan, 07/12/2022 ; Tapsoba V., travailleuse bénévole au sein de l'organisation CPDEFM, entretien, Abidjan, 07/12/2022

²⁶⁷ Okri M.-P., membre fondatrice de La Ligue et responsable chargée des interventions sociales pour les violences contre les femmes et l'accompagnement social et judiciaire, entretien, Abidjan, 07/12/2022

La FIDH estime que les victimes de violences basées sur le genre « n'ont pas accès à la justice et à une prise en charge adaptée et holistique »²⁶⁸. Par exemple, « la police et la gendarmerie manquent souvent aux obligations qui leur incombent en matière de procédure pénale et s'appuient sur les survivantes et leurs familles pour effectuer des actes relevant de leur propre responsabilité ». Ces services n'hésitent pas à donner aux victimes les convocations destinées aux auteurs des violences, afin qu'elles les leur remettent elles-mêmes, ou à demander aux familles de ces mêmes victimes de rechercher ou d'appréhender les auteurs, ou demandent de financer les frais de carburant pour les déplacements dans le cadre de l'enquête. D'autre part, de nombreux cas « démontrent une absence totale d'enquête de la part de la police et de la gendarmerie »²⁶⁹. L'UNICEF soutient également que la « police et la gendarmerie restent insuffisamment formées à la prise en charge des cas de violences – notamment ceux liés aux violences sexuelles et conjugales – et de pratiques néfastes »²⁷⁰.

Le manque d'informations sur les recours et les procédures²⁷¹ ainsi que l'impunité des auteurs des violences sexuelles²⁷² sont des problèmes régulièrement mis en évidence. La FIDH constate ainsi que le corpus juridique évolue positivement mais qu'il devrait s'accompagner d'un « processus de vulgarisation » afin d'être connu et compris des populations, notamment dans les zones rurales²⁷³.

Les résultats du questionnaire d'Afrobarometer Round 9 (2021/2022) montrent d'ailleurs que « [L]es citoyens ivoiriens estiment qu'il est probable que la police prenne au sérieux les plaintes sur les VBG mais qu'il est également probable que les victimes qui portent plainte soient objet de critiques ou de harcèlement dans leur communauté »²⁷⁴.

La DHS indique que parmi les femmes de 15 à 49 ans ayant subi des actes de violence domestique, physique ou sexuelle, 30,3 % ont cherché de l'aide pour mettre fin à cette situation. À l'opposé, 58,6 % n'ont jamais cherché d'aide, ni parlé à quelqu'un de cette situation. Parmi les femmes qui ont cherché de l'aide, 66,6 % l'ont fait auprès de leurs familles. Un peu plus d'un quart ont sollicité l'aide de la famille de leur mari ou partenaire intime. Dans 15 % des cas, les femmes ont cherché de l'aide auprès d'amis et 14 % auprès d'un voisin. Les autres sources d'aide ont été très peu contactées, la police ayant été par exemple sollicitée dans 3,1 % des cas²⁷⁵.

Dans le cadre de l'analyse situationnelle, 75,5 % des personnes interrogées affirment avoir connaissance de l'existence de la loi interdisant les MGF et 70 % d'entre elles estiment que la loi est bonne et applicable²⁷⁶. Par contre, plus de 90 % de ces mêmes personnes interrogées ne sont pas disposées à lutter contre les MGF ou à contribuer à vulgariser cette lutte²⁷⁷. Cette analyse situationnelle dresse le constat suivant :

« Cette situation pourrait s'expliquer par la crainte de la stigmatisation par leur communauté. En effet, en tant que pratique culturelle, l'excision est une valeur communautaire multiséculaire. En dépit de la lutte menée, les résistances sont persistantes. Dans les conditions, l'engagement communautaire est synonyme d'un non-respect des valeurs communautaires. Or, l'éducation et la socialisation ont pour but de conformer les individus aux normes sociales. L'engagement communautaire dans la lutte contre les MGF apparaît ainsi comme très paradoxal et contraire aux réalités sociales²⁷⁸. »

²⁶⁸ FIDH, 03/2022, [url](#)

²⁶⁹ FIDH, 03/2022, [url](#)

²⁷⁰ UNICEF, 2019, [url](#)

²⁷¹ FIDH, 03/2022, [url](#) ; ONU Femmes, 2022, [url](#)

²⁷² FH, 28/02/2022, [url](#) ; ONU Femmes, 2022, [url](#)

²⁷³ FIDH, 03/2022, [url](#)

²⁷⁴ Afrobarometer, 28/10/2022, [url](#)

²⁷⁵ INS, The DHS Program, 09/2023, [url](#)

²⁷⁶ Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#)

²⁷⁷ Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#)

²⁷⁸ Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#)

Dans les localités de Gbéléban, Ouaninou et Sokoro, la moitié des femmes interrogées ont connaissance de l'existence d'une loi interdisant les MGF²⁷⁹.

Dans ses interprétations des résultats de son enquête, l'ONG CPDEFM indique ceci :

« Des études ont démontré que la plupart des incidents de violence sont rarement divulgués aux services officiels et restent cachés, en partie en raison d'une culture du silence et de la honte mais aussi parce que les services officiels sont difficiles d'accès et manquent de ressources nécessaires. En outre, les normes et croyances selon lesquelles la violence faite aux enfants à la maison est une affaire privée, que la violence physique est un moyen acceptable de discipliner et d'éduquer les enfants, et que les enfants sont censés se soumettre à la volonté de leurs parents, leurs enseignants, leurs guides religieux, leurs aînés et d'autres symboles d'autorité se font sentir partout²⁸⁰. »

Cette thématique des VBG reste nouvelle pour les services de sécurité puisqu'elle a récemment été introduite dans leurs modules de formation, selon l'AFJCI. L'association remarque que les *gender desks* apportent toutefois du changement, et que « cela évolue dans le bon sens ». Les erreurs commises par les forces de l'ordre proviennent donc souvent d'une méconnaissance, du fait que le policier ou le gendarme n'a pas été formé²⁸¹.

L'OIDH estime que si la personne qui porte plainte connaît la loi, la police réceptionne la plainte. Dans le cas contraire, la police tente d'influencer la personne vers un règlement extra-judiciaire^{282,283}. D'autres acteurs constatent que les dénonciations par la victime d'une VBG ou par un parent sont de plus en plus fréquentes²⁸⁴ et que la police ou la gendarmerie suit le protocole de prise en charge dans ces situations²⁸⁵.

De nombreuses sources constatent que les victimes de VBG se rétractent régulièrement, parfois même en pleine audience, lorsque qu'elles se rendent compte que l'auteur risque la prison, surtout si ce dernier est un proche (un parent, un ami, etc.)²⁸⁶. Il est difficilement concevable d'être à la base de l'emprisonnement d'un proche ou d'un membre de la communauté et, dans les mentalités, il faut « penser à demain » : la personne qui réclame ses droits un jour ne sera pas toujours en position de force²⁸⁷. Par crainte de représailles, les témoins préfèrent également garder le silence, même si des sensibilisations menées par le MFFE ou le CNDH par exemple contribuent à augmenter les cas de dénonciation²⁸⁸. Dans ce cadre, les ONG et les acteurs humanitaires sont les dénonciateurs les plus fréquents, alors que les dénonciations spontanées d'autres quidams sont rares, par peur d'un rejet communautaire²⁸⁹.

Certaines épouses craignent aussi de dénoncer une famille dont elles dépendent (d'autant plus que les prises en charge proposées par les ONG sont uniquement de courte durée) et des parents ou

²⁷⁹ Fondation Djigui, AmplifyChange, 02/2021, [url](#)

²⁸⁰ CPDEFM, 06/2021, [url](#)

²⁸¹ AFJCI, entretien, Abidjan, 12/12/2022

²⁸² Voir [chapitre 4.4.](#)

²⁸³ OIDH, entretien, Abidjan, 14/12/2022

²⁸⁴ Fondation Djigui, entretien, Abidjan, 14/12/2022

²⁸⁵ Directrice du centre PAVVIOS, entretien, Abidjan, 13/12/2022

²⁸⁶ Fondation Djigui, entretien, Abidjan, 14/12/2022 ; AFJCI, entretien, Abidjan, 12/12/2022 ; point focal genre d'un commissariat de police, entretien, Abidjan, 06/12/2022 ; N'Guessan Brou M., juriste et directeur de la clinique juridique de Bondoukou, entretien, Yamoussoukro, 10/12/2022 ; FIDH, 03/2022, [url](#) ; RFI, 03/02/2023, [url](#)

²⁸⁷ Un responsable de la LIDHO, entretien, Abidjan, 06/12/2022 ; Moraldo Kakpotia M.-C., directrice d'Orchidées rouges, entretien, Abidjan, 15/12/2022

²⁸⁸ Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#) ; CPDEFM, 06/2021, [url](#)

²⁸⁹ Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#)

l'entourage ne veulent pas exposer leur enfant²⁹⁰. Qui plus est, en cas d'emprisonnement des parents de l'enfant, la question de la prise en charge de ce dernier n'encourage pas à appliquer la loi²⁹¹.

Des sources citées dans l'analyse situationnelle expliquent qu'un village entier pourrait être concerné par une procédure judiciaire suite à des MGF. Puisque la prison signifie l'humiliation dans la culture ivoirienne, les cadres de la famille qui souhaitent garder leur crédibilité vis-à-vis des leurs s'opposent à une procédure judiciaire²⁹². Les agents des services impliqués dans la lutte contre les MGF ont également relevé l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières comme principale difficulté de leur mission²⁹³.

Josiane Bessi (PNLVBG) remarque que des communautés exercent parfois une pression sur un juge lorsque les auteurs d'un mariage forcé ou d'une MGF sont poursuivis. Ces communautés considèrent que l'arrestation de l'un des leurs pour un tel motif est un sacrilège²⁹⁴. Toutefois, Josiane Bessi estime que le juge ne va pas tergiverser pour des questions pénales. Il ne va pas orienter le cas vers une médiation mais bien appliquer la loi²⁹⁵. Si une plateforme VBG est informée d'un problème ou du traitement d'un cas qui n'avance pas, le PNLVBG en informe la direction des affaires civiles et pénales²⁹⁶.

Si l'affaire concerne un(e) mineur(e), l'AFJCI soutient qu'il n'y a pas de règlement à l'amiable et que l'enfant est placé dans un cadre protégé²⁹⁷. Dans le cas d'une atteinte à l'intégrité physique de la victime, le point focal genre de la police a expliqué au Cedoca et au SEM que la loi impose de déférer au parquet, même si la victime retire sa plainte²⁹⁸. Un retrait de plainte ne lie toutefois pas le juge qui apprécie l'opportunité de poursuivre ou non la procédure²⁹⁹. Si la procédure est déjà entamée, le juge condamne souvent l'auteur, mais à des peines plus clémentes. Dans ces conditions, si l'AFJCI s'est constituée partie civile, elle ne peut que demander des compensations³⁰⁰.

Lorsqu'un cas grave qui lui a été soumis est réglé à l'amiable, l'organisation CPDEFM affirme faire une dénonciation au procureur³⁰¹.

Les ressources financières nécessaires pour se lancer dans une procédure judiciaire écartent les Ivoiriens des cours et tribunaux. Des bureaux locaux d'assistance juridique (BAJ) pour les personnes indigentes ou dans le besoin ont été créés (par décret³⁰²) auprès de chaque juridiction au-delà d'Abidjan depuis 2016³⁰³. Ces bureaux sont toutefois peu utilisés, les formalités étant compliquées pour de nombreux justiciables³⁰⁴. Dans son rapport de novembre 2023, la FIDH écrit que « le système actuel d'assistance judiciaire ne fonctionne pas »³⁰⁵. La directrice du PNLVBG explique ces difficultés par le fait que ces personnes doivent remplir les conditions nécessaires et fournir les documents

²⁹⁰ Fondation Djigui, entretien, Abidjan, 14/12/2022 ; AFJCI, entretien, Abidjan, 12/12/2022 ; point focal genre d'un commissariat de police, entretien, Abidjan, 06/12/2022 ; N'Guessan Brou M., juriste et directeur de la clinique juridique de Bondoukou, entretien, Yamoussoukro, 10/12/2022 ; Tapsoba V., travailleuse bénévole au sein de l'organisation CPDEFM, entretien, Abidjan, 07/12/2022

²⁹¹ Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#)

²⁹² Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#)

²⁹³ Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#)

²⁹⁴ Bessi J. T. A., directrice du PNLVBG, entretien, Yamoussoukro, 08/12/2022

²⁹⁵ Bessi J. T. A., directrice du PNLVBG, entretien, Yamoussoukro, 08/12/2022

²⁹⁶ Bessi J. T. A., directrice du PNLVBG, entretien, Yamoussoukro, 08/12/2022

²⁹⁷ AFJCI, entretien, Abidjan, 12/12/2022

²⁹⁸ Point focal genre d'un commissariat de police, entretien, Abidjan, 06/12/2022

²⁹⁹ AFJCI, entretien, Abidjan, 12/12/2022 ; Tapsoba V., travailleuse bénévole au sein de l'organisation CPDEFM, entretien, Abidjan, 07/12/2022 ; RFI, 03/02/2023, [url](#)

³⁰⁰ AFJCI, entretien, Abidjan, 12/12/2022

³⁰¹ Tapsoba V., travailleuse bénévole au sein de l'organisation CPDEFM, entretien, Abidjan, 07/12/2022 ; RFI, 03/02/2023, [url](#)

³⁰² Décret n° 2016-781 du 12 octobre 2016 fixant les modalités d'application de la loi 72-833 du 21 décembre 1972 portant code de procédure civile, commerciale et administrative relativement à l'assistance judiciaire (MFFE, 2019, [url](#))

³⁰³ FIDH, 03/2022, [url](#)

³⁰⁴ FIDH, 03/2022, [url](#) ; un responsable de la LIDHO, entretien, Abidjan, 06/12/2022

³⁰⁵ FIDH, 25/11/2023, [url](#)

administratifs (tels que des documents des impôts et un acte de naissance, etc.) pour la constitution du dossier d'assistance, documents qui sont payants³⁰⁶.

Enfin, la distance géographique avec un tribunal est un autre frein. Cette distance se traduit d'une part par des difficultés d'accès, amplifiées par des routes parfois impraticables³⁰⁷. D'autre part, tous les cabinets d'avocats sont concentrés à Abidjan, hormis deux à Bouaké et un à San Pedro³⁰⁸.

4.3.2. Cas recensés

Le Comité des Nations unies sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes note en 2019 que le nombre d'enquêtes et de condamnations pour des MGF en Côte d'Ivoire est limité³⁰⁹. Il relève sept condamnations prononcées (par les juridictions de Katiola, Danané, Séguéla, Odienné, Bouaké, Tabou et Man) pour des MGF depuis 1998. La dernière est survenue en juillet 2017, selon l'analyse situationnelle³¹⁰.

Nombre d'acteurs rencontrés par le Cedoca et le SEM affirment qu'il y a peu de poursuites judiciaires pour des cas de MGF, bien qu'elles soient interdites depuis 1998³¹¹.

Dans son rapport de mars 2020, l'ONG 28 Too Many explique ceci :

« Plusieurs poursuites pour MGF ont eu lieu en Côte d'Ivoire, mais les détails de ces affaires sont limités et l'information relative à l'exécution des peines n'est pas publique. Il semble que de telles condamnations restent rares en Côte d'Ivoire ; il semble aussi que les MGF continuent dans les communautés affirmant que c'est leur coutume et qu'elles ne sont pas informées de son caractère illégal³¹². »

Dans ses trois derniers rapports annuels sur les droits humains en Côte d'Ivoire, le département d'Etat américain ne mentionne que deux cas. Un cas de poursuite au premier semestre 2020 dans lequel une personne a été condamnée à une amende et à une peine de 24 mois de prison³¹³. Un autre cas en juin 2021, avec l'arrestation dans le village de Krozialé (Région de Tonkpi, District des Montagnes) d'une exciseuse présumée et l'orientation des huit victimes vers un centre social géré par le gouvernement³¹⁴. Ce dernier cas a été relayé par la presse qui explique que cette femme a été condamnée le 6 juillet 2021 à cinq ans d'emprisonnement et à 200.000 FCFA d'amende³¹⁵.

Le Cedoca a consulté le site Internet du Centre national de documentation juridique (CNDJ)³¹⁶ et a sollicité un collaborateur de ce centre pour rechercher des condamnations récentes³¹⁷. Dans ce cadre, deux condamnations ont été trouvées. Le 18 avril 2019, suite à une dénonciation de la clinique juridique de Man, le tribunal de première instance de Man a condamné une femme de la commune de Sangouiné (Région de Tonkpi, District des Montagnes) qui avait pratiqué une MGF sur deux de ses petites filles. Elle a été condamnée à 24 mois d'emprisonnement et à 360.000 FCFA d'amende³¹⁸. Le deuxième cas est celui du 6 juillet 2021 mentionné *supra*. Le CNDJ précise que ce cas fait suite à une dénonciation anonyme, que les huit victimes étaient âgées d'entre deux et quinze ans et que le tribunal

³⁰⁶ Bessi J. T. A., directrice du PLNVBG, entretien, Yamoussoukro, 08/12/2022

³⁰⁷ MFFE, 05/2022, [url](#)

³⁰⁸ FIDH, 03/2022, [url](#)

³⁰⁹ CEDAW, 30/07/2019, [url](#)

³¹⁰ Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#)

³¹¹ Tapsoba V., travailleuse bénévole au sein de CPDEFM, entretien, Abidjan, 07/12/2022 ; fondation Djigui, entretien, Abidjan, 14/12/2022

³¹² 28 Too Many, 03/2020, [url](#)

³¹³ USDOS, 30/03/2021, [url](#)

³¹⁴ USDOS, 12/04/2022, [url](#)

³¹⁵ AfrikMag (Moyeda E.), 07/07/2021, [url](#)

³¹⁶ CNDJ [site web], s.d., [url](#)

³¹⁷ Soro Tamantchanga M., collaborateur du CNDJ, message par média social, 10/11/2023

³¹⁸ Tribunal de première instance de Man, 18/04/2019

de première instance de Man (section du tribunal de Guiglo) s'est basé sur les articles 394 et 397 du Code pénal³¹⁹.

Les sensibilités personnelles de certains responsables du secteur judiciaire sont incriminées par plusieurs interlocuteurs ayant participé à l'analyse situationnelle de 2021, notamment parce que les auteurs de MGF sont très souvent des femmes âgées qui jouissent d'un rang social élevé dans leurs communautés³²⁰.

Les réseaux sociaux sont régulièrement utilisés pour dénoncer des cas de MGF, tout comme d'autres cas de violence domestique³²¹.

Médard N'Guessan Brou (clinique juridique de Bondoukou) déclare que depuis qu'un poste de gendarmerie a été installé dans la région de Bondoukou, il n'est plus confronté à des cas de MGF de jeunes filles mais bien à des cas sur de très jeunes enfants, constatés par des médecins³²².

4.4. Mécanismes traditionnels

Des cas de VBG engendrent une pression sociale exercée par les autorités sécuritaires, religieuses ou familiales pour garder le silence ou privilégier des voies de règlement à l'amiable³²³. Selon le rapport de la FIDH de mars 2022, « le système judiciaire et carcéral est largement rejeté par les communautés locales qui ne comprennent pas son fonctionnement et le perçoivent comme une menace pour la stabilité sociale. Elles n'y ont recours qu'en dernier ressort, généralement par peur de son caractère punitif »³²⁴. L'idée générale, explique l'AFJCI, est qu'il est possible de trouver des solutions pour tous au sein de la communauté. Il y a toujours un chef de village, de quartier ou de famille qui va être sollicité pour essayer de trouver un arrangement³²⁵. L'autorité est donc représentée par des leaders communautaires proches des populations qui les perçoivent comme des « pourvoyeurs de la justice sociale »³²⁶.

La LIDHO confirme que la population ivoirienne fait plus confiance aux chefs traditionnels qu'à la justice. Plus proches de la population, ils tentent de satisfaire les deux parties. La justice est quant à elle considérée comme corrompue et d'un coût élevé. Les chefs communautaires sont généralement des hommes, soit issus d'une lignée de chefs, soit élus. La création de la Chambre nationale des rois et chefs traditionnels montre leur importance aussi bien au niveau culturel qu'institutionnel. Ils sont très sollicités dans le règlement de conflits et d'autres problèmes sociaux et communautaires³²⁷.

Le système ivoirien de gestion des conflits privilégie culturellement non pas la répression, mais « la conciliation pour la sauvegarde de la cohésion sociale »³²⁸. Cette stabilité sociale « doit ainsi être garantie par l'institution de pratiques et de rites (alliance à parenté ou à plaisanterie)³²⁹ qui favorisent la solidarité et le pardon »³³⁰. Dans ce contexte,

³¹⁹ Tribunal de première instance de Man - Section du tribunal de Guiglo, 06/07/2021

³²⁰ Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#)

³²¹ Okri M.-P., membre fondatrice de La Ligue et responsable chargée des interventions sociales pour les violences contre les femmes et l'accompagnement social et judiciaire, entretien, Abidjan, 07/12/2022 ; N'Guessan Brou M., directeur de la clinique juridique de Bondoukou, entretien, Yamoussoukro, 10/12/2022

³²² N'Guessan Brou M., juriste et directeur de la clinique juridique de Bondoukou, entretien, Yamoussoukro, 10/12/2022

³²³ CPDEFM, 06/2021, [url](#) ; ONU Femmes, 2022, [url](#) ; Okri M.-P., membre fondatrice de La Ligue et responsable chargée des interventions sociales pour les violences contre les femmes et l'accompagnement social et judiciaire, entretien, Abidjan, 07/12/2022

³²⁴ FIDH, 03/2022, [url](#)

³²⁵ AFJCI, entretien, Abidjan, 12/12/2022

³²⁶ FIDH, 03/2022, [url](#)

³²⁷ Un responsable de la LIDHO, entretien, Abidjan, 06/12/2022

³²⁸ FIDH, 03/2022, [url](#)

³²⁹ « L'alliance à plaisanterie ou alliance à parenté est un système de solidarité interethnique très répandu en Afrique de l'Ouest. Elle se définit comme une relation de détente dont le but est de purger (catharsis, au sens premier, signifie purification) des tensions entre les groupes. » (FIDH, 03/2022, [url](#))

³³⁰ FIDH, 03/2022, [url](#)

« Il est difficile pour les membres des familles – quel que soit leur âge – de décider unilatéralement d'utiliser un autre mécanisme de règlement de conflit sans l'aval du chef de leur famille qui rend compte au chef de village, encore moins en matière de violences sexuelles qui constituent un tabou. [...] Par habitude, chaque chef de village règle les litiges qui surviennent au sein de sa communauté. Les sanctions prononcées par ces autorités villageoises sont censées poursuivre un intérêt collectif et viser à réparer le dommage causé par le membre d'une famille. Il revient alors au chef de famille, dont l'auteur du préjudice est issu, de le réparer. Les familles sont donc solidaires des fautes commises par leurs membres. [...] Généralement, les victimes ne dénoncent pas les faits auprès des autorités compétentes de peur d'être stigmatisées. Lorsqu'elles ont le courage de le faire, il est fréquent qu'elles n'aillent pas au bout des procédures et qu'elles se rétractent à cause des pressions familiales/communautaires et de l'incertitude quant à l'issue de la procédure judiciaire³³¹. »

L'étude de l'université Alassane Ouattara de Bouaké dans la région de Danané et l'analyse situationnelle de 2021 mettent également en avant les règlements à l'amiable, la culture de l'impunité et du silence au sujet des MGF. Qui plus est, les alliances intrafamiliales et intra-communautaires sont garantes de la cohésion sociale entre peuples et familles. Elles « renforcent les relations de protection, de solidarité et de redevabilité »³³². La dénonciation pourrait de surcroît entraîner des sortilèges, ruptures des liens sociaux et violences physiques. Ce contexte engendre un silence et une impunité sur des actes condamnables selon la loi³³³.

Le CNDH cherche lui aussi constamment à « équilibrer les choses » et insiste sur l'importance de ne pas couper les liens familiaux et sociaux entre la mineure et sa famille, ce qui facilite une forme de médiation ou d'acceptation de la part de la famille. Parfois, les autorités religieuses ou communautaires, occasionnellement avec la Chambre nationale des rois et chefs traditionnels³³⁴, sont également impliquées dans ce processus de médiation³³⁵.

Bien que cette justice traditionnelle ou communautaire devrait se limiter aux matières civiles (foncier rural, succession et mésentente entre individus), « les leaders communautaires et guides religieux outrepassent leurs compétences et interfèrent dans la gestion des affaires pénales qui sont du ressort de la justice moderne et étendent le mécanisme traditionnel de règlement de conflits aux violences sexuelles »³³⁶. Le rapport de la FIDH explique les modalités de ces règlements à l'amiable et les différents types de règlements et objets de transactions. La FIDH y développe par exemple que le dédommagement peut consister en la prise en charge totale de la victime, ce qui peut se traduire par un mariage forcé entre la victime et son agresseur³³⁷.

Le point focal genre du commissariat de police visité par le Cedoca et le SEM regrette que la population ne sollicite pas son commissariat pour des plaintes relatives aux VBG, et ce malgré les campagnes de sensibilisation. Cette personne ajoute que « la population n'a pas encore compris que les arrangements ne sont pas bons ». Selon elle, les points-focaux des autres commissariats tiennent le même constat³³⁸.

5. Position et/ou actions des acteurs de terrain

Les actions d'information, de sensibilisation et de lutte contre les MGF, qu'elles soient menées par les Nations unies, l'Etat, les ONG internationales ou nationales, sont nombreuses selon l'analyse

³³¹ FIDH, 03/2022, [url](#)

³³² Mazou H. G., Koua A. N. J. V., Leh Bi Z. G.-M., 12/2022

³³³ Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#) ; Mazou H. G., Koua A. N. J. V., Leh Bi Z. G.-M., 12/2022

³³⁴ Le président de cette chambre réside juste en face du siège de la CNDH.

³³⁵ CNDH, entretien, Abidjan, 15/12/2022

³³⁶ FIDH, 03/2022, [url](#)

³³⁷ FIDH, 03/2022, [url](#)

³³⁸ Point focal genre d'un commissariat de police, entretien, Abidjan, 06/12/2022

situationnelle de 2021³³⁹. L'AFJCI estime toutefois que la communication gouvernementale sur la loi interdisant les MGF doit être développée davantage³⁴⁰.

Par ailleurs, les difficultés relatives à la lutte contre les MGF ont été identifiées par les personnes enquêtées dans l'analyse situationnelle. Elles sont, par ordre d'importance, les suivantes : la discrétion des exciseuses et des mères (24,5 %), l'absence/l'insuffisance d'information et de sensibilisation (14,9 %), la complicité des communautés et de certaines autorités (8,4 %), le faible engagement de la communauté (6,8 %), l'absence de fermeté chez les acteurs de lutte (5,2 %), la préservation des intérêts des acteurs (4,4 %) et l'absence de comité de lutte (4,4 %)³⁴¹.

L'éloignement des zones frontalières et leurs accès difficiles (notamment à cause du mauvais état des routes) entravent également la lutte contre les MGF dans ces zones, selon l'étude de l'université de Bouaké³⁴².

5.1. Etat

5.1.1. Stratégie et plan nationaux

La Stratégie nationale de lutte contre les VBG existe depuis 2014 et est l'instrument qui oriente les politiques³⁴³. Cette stratégie tente notamment d'assurer une meilleure coordination des interventions, de prendre en compte la prévention, la lutte contre l'impunité, la prise en charge multisectorielle et met l'accent sur le renforcement de capacité des médecins, des juristes et des travailleurs sociaux³⁴⁴. Sur le plan institutionnel, elle prévoit la création de cinq organes pour la mise en œuvre de la stratégie : le Comité national de lutte contre les VBG³⁴⁵, le Comité central de supervision³⁴⁶, la Cellule de lutte contre les VBG³⁴⁷, les Comités régionaux³⁴⁸ et les plateformes VBG³⁴⁹. Ces dernières, en grande partie grâce à l'appui de partenaires techniques et financiers, occupent une place centrale dans la lutte contre les violences sexuelles³⁵⁰ et sont décrites dans le point suivant.

Le Plan national de promotion pour l'abandon des mutilations génitales féminines (PNPAMGF 2021-2025) constitue le document de référence dans le cadre de la lutte contre les MGF jusqu'en 2025. À terme, le plan vise à réduire de 10 % le taux de prévalence nationale (en passant donc de 36,7 % à 26,7 %) grâce à l'adoption de normes sociales qui protègent les filles et les femmes. Ce plan prend en compte différents niveaux : les individus, les familles, les réseaux sociaux, les communautés, le

³³⁹ Kouadio M'Bra K. D.-D., Toure P., 01/2021, [url](#)

³⁴⁰ AFJCI, entretien, Abidjan, 12/12/2022

³⁴¹ Kouadio M'Bra K. D.-D., Toure P., 01/2021, [url](#)

³⁴² Mazou H. G., Koua A. N. J. V., Leh Bi Z. G.-M., 12/2022

³⁴³ Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, 19/06/2015

³⁴⁴ Bessi J. T. A., directrice du PNLVBG, entretien, Yamoussoukro, 08/12/2022

³⁴⁵ Le Comité national de lutte contre les VBG (CNLVBG) est l'organe décisionnel du cadre institutionnel de mise en œuvre de la SNLVBG. C'est un comité multisectoriel présidé par la ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant.

³⁴⁶ Le Comité central de supervision (CCS) supervise les activités de la Cellule de lutte contre les VBG et sert de cadre de dialogue intersectoriel. Il est aussi appelé Groupe de coordination nationale VBG. Ses réunions sont irrégulières (MFFE, 02/2023)

³⁴⁷ La Cellule de lutte contre les VBG (CLVBG), connue aujourd'hui sous le nom de Comité national de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants, est l'organe technique opérationnel du suivi/évaluation de mise en œuvre. Elle rend compte au CCS et est directement rattachée au cabinet du ministre de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant.

³⁴⁸ Les Comités régionaux ou les directions régionales du MFFE servent à renforcer le dialogue régional et constituent un cadre de concertation entre les différents acteurs au niveau régional. L'objectif principal est la coordination régionale de la mise en œuvre de la SNLVBG : identification des priorités et stratégies, suivi et évaluation de la mise en œuvre de la SNLVBG et élaboration de rapports.

³⁴⁹ FIDH, 03/2022, [url](#)

³⁵⁰ FIDH, 03/2022, [url](#)

système de santé, les institutions sociales et éducatives, ainsi que les niveaux politiques, les lois et les processus de sanction³⁵¹.

Toujours selon ce plan, la vision du gouvernement ivoirien est l'élimination de cette pratique à l'horizon 2030³⁵².

L'Etat soutient un projet d'appui au développement social inclusif par la lutte contre les MGF dans six régions (Kabadougou, Folon, Cavally, Guemon, Tonkpi et Bafing). Ce projet vise à renforcer les actions de la société civile dans la lutte contre les MGF par des séances d'information, de formation, de sensibilisation et d'accompagnement des victimes. Il est mis en œuvre depuis janvier 2019 dans dix départements de ces régions³⁵³. L'Etat ivoirien, en collaboration avec la société civile, a également lancé en 2022 un nouveau projet de vulgarisation des lois relatives aux VBG³⁵⁴. Il organise aussi différentes campagnes, comme par exemple la campagne nationale contre les violences faites aux femmes et aux filles en 2022³⁵⁵.

Les autorités étatiques, notamment la Première dame du pays ou la ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant ou ses représentants, prennent également part à des séances de sensibilisation et condamnent publiquement la pratique des MGF, notamment dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre les MGF le 6 février, ou les 16 jours d'Activisme contre les violences faites aux femmes, du 25 novembre au 10 décembre de chaque année³⁵⁶.

La FIDH souligne le peu de coopération entre les différents ministères de tutelle³⁵⁷ dans la lutte contre les VBG³⁵⁸.

L'[annexe 10](#) schématise le système de référencement des victimes de violences sexuelles. Les différents acteurs mentionnés sont repris dans ce COI Focus.

5.1.2. Plateformes VBG

Les plateformes VBG représentent des cadres d'échange et de collaboration, à l'échelon départemental, entre les différents acteurs locaux de la lutte contre les VBG mentionnés supra. Elles sont composées des « points focaux » des différents acteurs de la zone concernée : structures étatiques impliquées dans la lutte contre les VBG (hôpitaux, service de la protection judiciaire de l'enfant et de la jeunesse, procureur, gendarmerie, police, complexes socio-éducatifs, centres sociaux), conseils national/régionaux des droits de l'homme (CNDH/CRDH), agences des Nations unies dont le mandat couvre la thématique des VBG, ONG nationales et internationales et organisations/associations à base communautaire actives dans la lutte contre les VBG, leaders religieux et communautaires, agents de santé et tradipraticiens³⁵⁹. Cette composition démontre que les plateformes sont créées pour être inclusives et permettent de ce fait une synergie entre acteurs étatiques et non étatiques^{360,361}. Elles sont chargées de veiller à l'amélioration de la prévention des VBG et à la prise en charge des VBG à l'échelle locale. Elles ont également pour mission de renforcer

³⁵¹ MFFE, 02/2023

³⁵² MFFE, 02/2023

³⁵³ Mazou H. G., Koua A. N. J. V., Leh Bi Z. G.-M., 12/2022

³⁵⁴ Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la pauvreté, 24/05/2022, [url](#)

³⁵⁵ Portail officiel du gouvernement de Côte d'Ivoire, 26/11/2022, [url](#)

³⁵⁶ AIP via Abidjan.net, 04/06/2020, [url](#) ; Le Nouveau réveil via Abidjan.net (Prisca J.), 05/02/2021, [url](#) ; AIP, 18/07/2022, [url](#) ; AIP via Abidjan.net, 07/02/2023, [url](#) ; AIP (Ehui D.), 08/02/2023, [url](#) ; AIP via Abidjan.net, 08/02/2023, [url](#) ; AIP via Abidjan.net, 08/02/2022, [url](#) ; Portail officiel du gouvernement de Côte d'Ivoire, 17/05/2023, [url](#)

³⁵⁷ MFFE, ministère de la Santé et de l'Hygiène publique, ministère de la Justice et des Droits de l'homme, ministère de la Solidarité, de la Cohésion sociale et de la Lutte contre la pauvreté, ministère de la Défense, ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

³⁵⁸ FIDH, 03/2022, [url](#)

³⁵⁹ Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#) ; FIDH, 03/2022, [url](#) ; CNDH, entretien, Abidjan, 15/12/2022

³⁶⁰ FIDH, 03/2022, [url](#)

³⁶¹ Le constat de la FIDH est que les principaux acteurs étatiques (magistrats, officiers de police judiciaire et médecins impliqués dans la prise en charge) participent rarement aux réunions (FIDH, 03/2022, [url](#))

la coordination des interventions, le cadre de prévention et de prise en charge des survivantes de VBG, de renforcer les mécanismes de collecte de données et de suivi et évaluation en matière de lutte contre les VBG³⁶². Ces plateformes peuvent donc orienter les victimes vers les services pertinents³⁶³.

Les plateformes se réunissent théoriquement une fois par mois, au sein du complexe socio-éducatif ou du centre social (voir point suivant)³⁶⁴, comme dans la ville de Bouaké³⁶⁵. Elles seraient 79 sur l'ensemble du territoire selon la FIDH³⁶⁶. Un quart de ces plateformes se trouve dans le district d'Abidjan (donc au moins une par commune³⁶⁷). Plusieurs ne sont pas opérationnelles et la plupart manquent de moyens selon l'UNICEF³⁶⁸.

Une activiste des droits de l'homme a cependant affirmé au Cedoca que ces plateformes sont une solution d'aide pour les victimes de VBG³⁶⁹.

5.1.3. Complexes socio-éducatifs et centres sociaux

Les complexes socio-éducatifs sont les structures publiques de base qui réunissent tous les acteurs de prise en charge des enfants victimes de toutes sortes de violence. Ils comprennent un centre social (responsable des cas de vulnérabilité), ainsi qu'un service d'éducation spécialisée (pour les personnes porteuses d'un handicap) et un service préscolaire de la petite enfance (0-5 ans)³⁷⁰. Ils sont répartis sur l'ensemble du territoire (54 selon la directrice de la DPE³⁷¹, 47 selon le rapport de l'UNICEF de 2019³⁷²). Il s'en trouve donc au moins un dans chaque région. Certaines régions en ont plusieurs. Les treize cliniques juridiques de l'AFJCI³⁷³ sont installées dans certains de ces complexes³⁷⁴.

Théoriquement, selon la LIDHO, les complexes socio-éducatifs font office de foyer pour les victimes de VBG³⁷⁵. La FIDH estime que ces complexes peuvent assurer une prise en charge psychosociale. Les établissements sanitaires publics comportent cependant peu de psychologues ou psychiatres (contrairement aux structures privées plus onéreuses)³⁷⁶ et ces centres d'accueil sont en général fermés à 16h30³⁷⁷.

Il existe également des centres sociaux qui sont séparés des complexes socio-éducatifs. La FIDH dénombre 230 centres sociaux ou complexes socio-éducatifs dans le pays, présents seulement dans les plus grandes localités³⁷⁸.

Lorsque la victime de violence est un enfant, il est placé par le personnel des centres sociaux dans une famille d'accueil de la localité, connue par ce personnel mais sans autre contrôle³⁷⁹. Le Cedoca et le SEM ont constaté dans le centre social de Bouaké que les listes de ces familles d'accueil étaient affichées.

³⁶² FIDH, 03/2022, [url](#)

³⁶³ FIDH, 03/2022, [url](#)

³⁶⁴ Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#) ; FIDH, 03/2022, [url](#)

³⁶⁵ N'Zi A. M., directeur du Centre socio-éducatif de Bouaké, entretien, Bouaké, 09/12/2022 ; FIDH, 03/2022, [url](#)

³⁶⁶ FIDH, 03/2022, [url](#)

³⁶⁷ Fondation Djigui, entretien, Abidjan, 14/12/2022

³⁶⁸ UNICEF, 2019, [url](#)

³⁶⁹ Activiste des droits humains, message par média social, 28/10/2022

³⁷⁰ UNICEF, 2019, [url](#) ; Diaby A., directrice de la DPE, entretien, Abidjan, 07/12/2022 ; FIDH, 03/2022, [url](#)

³⁷¹ Diaby A., directrice de DPE, entretien, Abidjan, 07/12/2022

³⁷² UNICEF, 2019, [url](#)

³⁷³ Voir [chapitre 5.2.2.](#)

³⁷⁴ Bessi J. T. A., directrice du PNLVBG, entretien, Yamoussoukro, 08/12/2022

³⁷⁵ Un responsable de la LIDHO, entretien, Abidjan, 06/12/2022

³⁷⁶ FIDH, 03/2022, [url](#)

³⁷⁷ CNDH, entretien, Abidjan, 15/12/2022

³⁷⁸ FIDH, 03/2022, [url](#)

³⁷⁹ FIDH, 03/2022, [url](#)

5.1.4. Centre d'accueil

Le Centre de prévention et d'assistance aux survivantes de violences basées sur le genre (PAVVIOS-VBG) est une structure sous tutelle du MFFE, située dans la commune d'Attécoubé (Abidjan), à côté du foyer des jeunes. Il s'agit de l'unique centre d'accueil public destiné aux femmes et jeunes filles victimes de VBG³⁸⁰. Suite à la crise postélectorale, il est resté non fonctionnel plusieurs années. Il a été réhabilité en 2020 et a repris ses activités en 2021³⁸¹. Selon sa directrice, le centre PAVVIOS assiste les victimes de tout type de VBG, de toute la ville d'Abidjan. La majorité des victimes accueillies ont fui leur domicile et se rendent d'elles-mêmes au centre³⁸². Le centre dispose d'une salle d'hébergement de huit places. Lors de la visite du Cedoca et du SEM en décembre 2022 à l'occasion de la FFM, deux femmes y étaient hébergées. Si trop de victimes se présentent par rapport au nombre de places disponibles, le centre fait appel à sa hiérarchie pour référer des victimes à des ONG, toujours selon la directrice du centre. L'hébergement prévu est d'une durée de trois jours, renouvelable une fois. Mais selon les cas, il est possible que la victime reste un peu plus avant un retour en famille. Les victimes n'ont souvent pas besoin d'hébergement parce qu'elles trouvent une autre solution chez un membre de la famille. En 2021, le centre a traité 32 cas, tant pour de l'écoute ou du conseil que pour de l'hébergement. Jusqu'à la mi-décembre 2022, le centre a pris en charge 40 cas, dont une quinzaine de femmes/filles pour de l'hébergement. Depuis sa réouverture en 2021, le centre PAVVIOS n'a jamais été sollicité dans le cadre d'une MGF ou de sa préparation. Pour l'instant, le centre ne propose pas d'activités génératrices de revenus, par manque de fonds³⁸³. Selon la FIDH, l'AFJCI y effectue l'assistance juridique et judiciaire tandis que la prise en charge médicale s'organise en lien avec les services médicaux disponibles à Abidjan³⁸⁴. Plusieurs sources regrettent l'inaction de ce centre public. La Ligue n'a par exemple jamais réussi à y envoyer une victime, ce centre affirmant à chaque tentative ne pas avoir de places, ou pas assez de moyens pour prendre soin d'une personne³⁸⁵. Lorsque la LIDHO a visité ce centre, les huit lits étaient inoccupés. Elle a aussi constaté que le fonctionnaire des affaires sociales y est présent de durant les heures de bureau et que le centre est donc fermé la nuit, faute de personnel³⁸⁶. La directrice du centre affirme qu'elle n'a pas de « piquet » de nuit, mais quelques permanences le week-end. Si des femmes sont hébergées, un travailleur social du centre reste dormir sur place³⁸⁷.

Le CNDH ne dispose pas de locaux ou de moyens financiers pour la prise en charge de victimes de VBG. Selon des responsables du CNDH, les commissions régionales accueillent parfois temporairement des victimes chez elles, cherchant par là des solutions pragmatiques en fonction des cas³⁸⁸.

La directrice du PNLVBG affirme qu'un centre d'accueil pour des victimes de VBG existe également à Bouaké et à Korhogo³⁸⁹. Le ministère de la Femme indique l'ouverture opérationnelle de trois autres centres en 2023 (Bouaké, Korohgo et Man) ainsi qu'une extension du centre PAVVIOS³⁹⁰.

5.1.5. Numéros verts

Deux numéros verts fournissent, selon la FIDH, « des informations, une écoute en ligne, un accompagnement et un référencement »³⁹¹. Il s'agit du 116 de SOS enfants en détresse (géré par la

³⁸⁰ JA, 30/12/2022, [url](#) ; RFI, 03/02/2023, [url](#)

³⁸¹ Directrice du centre PAVVIOS, entretien, Abidjan, 13/12/2022 ; FIDH, 03/2022, [url](#) ; Nations unies en Côte d'Ivoire, 18/06/2020, [url](#)

³⁸² Directrice du centre PAVVIOS, entretien, Abidjan, 13/12/2022

³⁸³ Directrice du centre PAVVIOS, entretien, Abidjan, 13/12/2022

³⁸⁴ FIDH, 03/2022, [url](#)

³⁸⁵ Okri M.-P., membre fondatrice de La Ligue et responsable chargée des interventions sociales pour les violences contre les femmes et l'accompagnement social et judiciaire, entretien, Abidjan, 07/12/2022

³⁸⁶ Un responsable de la LIDHO, entretien, Abidjan, 06/12/2022

³⁸⁷ Directrice du centre PAVVIOS, entretien, Abidjan, 13/12/2022

³⁸⁸ CNDH, entretien, Abidjan, 15/12/2022

³⁸⁹ Bessi J. T. A., directrice du PNLVBG, entretien, Yamoussoukro, 08/12/2022

³⁹⁰ FIDH, 03/2022, [url](#)

³⁹¹ FIDH, 03/2022, [url](#)

DPE) et du 1308 dédié aux VBG³⁹². Le premier numéro fonctionne et a été testé par le Cedoca et le SEM lors de la FFM³⁹³. Selon la DPE, ce numéro a reçu 171.000 appels en 2021, dont seulement 54 pour des violences domestiques³⁹⁴. Il est par contre compliqué d'entrer en contact avec le deuxième numéro³⁹⁵. Suite à un appel au 116, le centre socio-éducatif le plus proche est saisi. Il vérifie les faits et, le cas échéant, s'occupe de la prise en charge de l'enfant. La DPE a toutefois peu de retour de ces prises en charge³⁹⁶.

5.2. Organisations non gouvernementales

5.2.1. Organisations non gouvernementales

La FIDH souligne, dans son rapport de mars 2022, le peu de coordination entre les différentes organisations de la société civile, ainsi que la réticence des acteurs du système judiciaire de collaborer avec ces organisations. En 2019, dans l'optique d'accroître ces collaborations et synergies entre ONG, la FIDH a formé un Réseau d'actions contre les violences sexuelles (RAVS). Celui-ci compte douze organisations de la société civile³⁹⁷ présentes dans dix-huit régions du pays³⁹⁸. Le RAVS entend œuvrer pour l'intégration de l'ensemble des ONG travaillant sur les VBG afin de contribuer à une prise en charge holistique des victimes dans une bonne interaction avec les acteurs étatiques. Début 2023, il finalisait un guide des référents, qui permettra de savoir comment, où et à qui s'adresser en cas de VBG³⁹⁹.

De nombreuses ONG internationales (principalement via un appui technique et financier à l'Etat et aux ONG locales)⁴⁰⁰ ou ivoiriennes travaillent sur des projets visant à éliminer les MGF⁴⁰¹, avec des activités de sensibilisation, de prévention et de renforcement des capacités, des projets d'éducation, des actions de plaidoyer et de lobbying et la participation à l'élaboration des politiques et stratégies nationales⁴⁰².

Les ONG effectuent des plaidoyers auprès des ministères⁴⁰³. Selon l'analyse situationnelle, les ONG représentent le principal canal d'accès à l'information sur les MGF pour les personnes interrogées. Ces ONG contribuent également à la lutte grâce à l'orientation de victimes/survivantes, et à leur prise en charge⁴⁰⁴.

³⁹² FIDH, 03/2022, [url](#) ; UNICEF, 2019, [url](#)

³⁹³ Okri M.-P., membre fondatrice de La Ligue et responsable chargée des interventions sociales pour les violences contre les femmes et l'accompagnement social et judiciaire, entretien, Abidjan, 07/12/2022

³⁹⁴ Diaby A., directrice de la DPE, entretien, Abidjan, 07/12/2022

³⁹⁵ Okri M.-P., membre fondatrice de La Ligue et responsable chargée des interventions sociales pour les violences contre les femmes et l'accompagnement social et judiciaire, entretien, Abidjan, 07/12/2022 ; Diaby A., directrice de la DPE, entretien, Abidjan, 07/12/2022

³⁹⁶ Diaby A., directrice de la DPE, entretien, Abidjan, 07/12/2022

³⁹⁷ AFJCI ; Animation rurale de Korhogo (ARK) ; Centre d'excellence des femmes de man (CEFM) ; Confédération des organisations de victimes des crises ivoiriennes (COVICI) ; Génération femmes du 3e millénaire (GFM3) ; Organisation des femmes actives de Cote d'Ivoire (OFACI) ; ONG Bonne action – Duékoué ; Plateforme de la société civile pour la paix et la démocratie (PSCPD) de Bouaké ; Plateforme de lutte contre les violences basées sur le genre (Gagnoa) ; SOS violences sexuelles ; LIDHO ; Mouvement ivoirien des droits humains (MIDH).

³⁹⁸ FIDH, 03/2022, [url](#)

³⁹⁹ Un responsable de la LIDHO, entretien, Abidjan, 06/12/2022

⁴⁰⁰ Notamment International Rescue Committee, Save the Children, Amnesty International (AI), No Peace Without Justice, Association of Volunteers in International Service : MFFE, 02/2023

⁴⁰¹ 28 Too Many, 03/2020, [url](#)

⁴⁰² Connection ivoirienne, 16/08/2022, [url](#) ; ONG Siloé, 12/2019

⁴⁰³ Okri M.-P., membre fondatrice de La Ligue et responsable chargée des interventions sociales pour les violences contre les femmes et l'accompagnement social et judiciaire, entretien, Abidjan, 07/12/2022

⁴⁰⁴ Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#)

Le CNDH affirme également travailler avec des ONG sur le terrain⁴⁰⁵. L'AFJCI confirme avoir un partenariat avec le CNDH, à qui elle réfère beaucoup de cas⁴⁰⁶. L'OIDH n'est pas confronté à des cas de MGF mais s'informe à ce sujet via son réseau⁴⁰⁷.

La LIDHO a une cellule d'assistance juridique (concernant tous les domaines). Elle effectue le référencement aux ONG compétentes et l'accompagnement dans les commissariats pour les dépôts de plaintes. Cette cellule est toutefois peu sollicitée pour des dossiers liés aux VBG, ceux-ci étant plus l'apanage d'ONG qui se focalisent sur le droits des femmes⁴⁰⁸. Sauf pour les cas de viols, l'ONG souhaite toutefois « ne pas s'ingérer dans une histoire de famille »⁴⁰⁹.

Les jeunes militantes pour les droits des femmes utilisent beaucoup les réseaux sociaux pour communiquer entre elles ou vers l'extérieur⁴¹⁰. Un collectif d'activistes de Côte d'Ivoire dispose d'un « groupe » sur le réseau social WhatsApp comptant plus de 120 participants (ONG, avocats, etc.). Ce « groupe » permet à une organisation qui n'aurait pas la capacité de gérer un cas de MGF par exemple, de solliciter l'aider de ses homologues⁴¹¹.

Les femmes qui défendent les droits humains, notamment la lutte contre les MGF, « sont souvent victimes d'intimidation, de harcèlement et de menaces » selon le Comité des Nations unies sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes⁴¹².

Une des ONG les plus visibles selon les recherches menées lors de la FFM est la Fondation Djigui la grande espérance. Créée le 4 décembre 2001, elle intervient dans la lutte contre les MGF « à travers les actions de proximité (les causeries éducatives, les visites à domicile), les actions de grande audience (les conférences publiques et les animations communautaires, les sermons et les prêches et les actions dans les radios de proximité) et les conférences publiques »⁴¹³. Elle participe également aux sensibilisations, notamment via des clips vidéos⁴¹⁴. Cette ONG est la structure nationale qui représente le Comité interafricain sur les pratiques traditionnelles (Inter-African Committee on Traditional Practices, IAC)⁴¹⁵. Son conseil d'administration est présidé par un imam⁴¹⁶. La fondation Djigui la grande espérance et l'ONG AVSI ont par exemple mené un projet (soutenu par l'Union européenne) dans six régions du pays, projet qui s'est terminé en avril 2021. Selon l'Union européenne, « En deux ans, ce projet a notamment permis d'accompagner 500 survivantes, par des visites à domicile mensuelles et des séances d'écoute, et a débouché sur l'engagement des guides religieux musulmans et des chefs traditionnels du Folon, du Kabadougou et de Biankouma à promouvoir l'abandon de ces pratiques »⁴¹⁷. Selon ses propres dires, la fondation Djigui n'est pas très active en matière de MGF à Abidjan, mais plutôt à l'intérieur du pays, particulièrement dans les régions dans lesquelles elle dispose d'un bureau : Touba (Bafing), Odienné (Kabadougou) et Minignan (Folon)⁴¹⁸, régions présentant des taux de prévalence élevés. Lors de la FFM, la fondation Djigui a expliqué la dernière alerte reçue. Le cas était localisé à 23 km de piste de la plateforme VBG la plus proche. Celle-ci a envoyé une équipe sur place. Les personnes rencontrées n'ont pas avoué leur projet.

⁴⁰⁵ CNDH, entretien, Abidjan, 15/12/2022

⁴⁰⁶ AFJCI, entretien, Abidjan, 12/12/2022

⁴⁰⁷ OIDH, entretien, Abidjan, 14/12/2022

⁴⁰⁸ Un responsable de la LIDHO, entretien, Abidjan, 06/12/2022

⁴⁰⁹ OIDH, entretien, Abidjan, 14/12/2022

⁴¹⁰ RFI, 03/02/2023, [url](#)

⁴¹¹ Tapsoba V., travailleuse bénévole au sein de l'organisation CPDEFM, entretien, Abidjan, 07/12/2022 ; CNDH, entretien, Abidjan, 15/12/2022

⁴¹² CEDAW, 30/07/2019, [url](#)

⁴¹³ Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#)

⁴¹⁴ Fondation Djigui, *Spot excision 1* [vidéo], 25/05/2021, [url](#) ; Fondation Djigui, *Spot excision 2* [vidéo], 25/05/2021, [url](#)

⁴¹⁵ IAC, s.d., [url](#)

⁴¹⁶ Fondation Djigui, 01/09/2021, [url](#)

⁴¹⁷ Union européenne en Côte d'Ivoire [profil Facebook], 22/04/2021, [url](#)

⁴¹⁸ Fondation Djigui, entretien, Abidjan, 14/12/2022

Les membres de la plateforme ont alors tenté de les sensibiliser, tout en soulignant les conséquences judiciaires encourues et en prévenant que la situation demeurerait sous surveillance⁴¹⁹.

Orchidées rouges est une autre organisation, née en 2017 à Bordeaux. L'objectif est de faire de la prévention contre les MGF et d'informer sur les options de reconstruction. L'ONG a ouvert un bureau à Abidjan⁴²⁰ en septembre 2021⁴²¹, le premier du pays avec une approche globale, selon les dires de sa directrice, Marie-Claire Kakpotia Moraldo, rencontrée lors de la FFM. L'ONG a également des points focaux à Bouaké, Danané, Ferkessédougo et Korhogo. Elle est spécialisée dans les MGF mais traite également d'autres cas de VBG. Elle a accompagné 50 femmes en 2021, principalement orientées par des ONG ou des centres sociaux⁴²². Elle bénéficie depuis juillet 2021 du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations unies⁴²³.

La CPDEFM, également visitée dans le cadre de la FFM, affirme assurer la prise en charge judiciaire et le suivi juridique lorsqu'elle est alertée d'un cas de MGF, pour ensuite référer les victimes aux Orchidées rouges ou au CNDH pour la suite du processus⁴²⁴.

L'AFJCI estime que les sensibilisations auprès des populations gagnent en efficacité lorsque les conséquences des MGF sur la santé sont mises en avant, notamment avec des « images choc » et une mise en évidence des dangers. Ceci permet de susciter un changement des mentalités⁴²⁵. Les personnes plus âgées non scolarisées ne comprennent pas l'intérêt de lutter contre ces pratiques⁴²⁶. Plusieurs projets exécutés par l'AFJCI ont mis en place des espaces sûrs dans les établissements scolaires, des clubs de maris et des clubs de futurs maris, afin de sensibiliser un public masculin⁴²⁷. Le Réseau des hommes engagés pour l'égalité de genre en Côte d'Ivoire participe par exemple à la lutte, selon un reportage du journal Le Monde⁴²⁸.

Lorsque la clinique juridique Bondoukou ou la fondation Djigui sont alertées de la préparation d'une MGF, elles avertissent le centre social ou la plateforme VBG et les autorités judiciaires⁴²⁹. Toutefois, généralement, la police et/ou la gendarmerie arrivent quand le méfait s'est déjà produit⁴³⁰.

Selon la presse ivoirienne, de nombreuses autres ONG participent à la lutte, souvent via des séances de sensibilisation, comme par exemple l'Association ivoirienne pour le bien-être familial (AIBEF), l'ONG Loucha, l'ONG Génération femmes du 3^{ème} millénaire (GFM3), l'ONG Afrique au développement (ARD), l'ONG Alliance des religieux pour la santé intégrale et la promotion de la personne humaine (ARSIP), l'ONG Sainte Philomène l'espérance (OSPE), et l'Association Culturelle Zassa d'Afrique⁴³¹.

5.2.2. Cliniques juridiques

Face au peu de possibilités de représentation légale⁴³², des cliniques juridiques ont été créées en 2013, financées par des institutions européennes et onusiennes et mises en œuvre par l'AFJCI⁴³³. Elles

⁴¹⁹ Fondation Djigui, entretien, Abidjan, 14/12/2022

⁴²⁰ D'autres bureaux sont en France (Bordeaux, Lyon, Paris et Périgueux)

⁴²¹ Fraternité Matin (Ehourade A.), 21/10/2021, [url](#)

⁴²² Moraldo Kakpotia M.-C., directrice d'Orchidées rouges, entretien, Abidjan, 15/12/2022

⁴²³ Les Orchidées rouges, 11/2023

⁴²⁴ Tapsoba V., travailleuse bénévole au sein de CPDEFM, entretien, Abidjan, 07/12/2022

⁴²⁵ AFJCI, entretien, Abidjan, 12/12/2022 ; N'Guessan Brou M., directeur de la clinique juridique de Bondoukou, entretien, Yamoussoukro, 10/12/2022

⁴²⁶ N'Guessan Brou M., directeur de la clinique juridique de Bondoukou, entretien, Yamoussoukro, 10/12/2022

⁴²⁷ AFJCI, entretien, Abidjan, 12/12/2022

⁴²⁸ Le Monde (Berthaud-Clair S.), 27/03/2023, [url](#)

⁴²⁹ N'Guessan Brou M., directeur de la clinique juridique de Bondoukou, entretien, Yamoussoukro, 10/12/2022

⁴³⁰ Fondation Djigui, entretien, Abidjan, 14/12/2022

⁴³¹ Fraternité Matin (Kouika Bavane J.), 18/02/2020, [url](#) ; Fraternité Matin (Yevou M.), 25/04/2021, [url](#) ; AIP via Abidjan.net, 26/06/2021, [url](#) ; AIP via Abidjan.net, 22/12/2021, [url](#) ; AIP, 03/12/2021, [url](#) ; AIP via Abidjan.net, 23/02/2022, [url](#) ; AIP via Abidjan.net, 08/02/2022, [url](#) ; Linfodrome (Zadi A.), 23/04/2022, [url](#)

⁴³² Voir [Chapitre 4.3.1.](#)

⁴³³ PALAJ, AFJCI, s.d. ; FIDH, 03/2022, [url](#)

agissent comme « un palliatif aux défaillances du mécanisme d'assistance judiciaire », selon les dires de la FIDH⁴³⁴. Le projet de ces cliniques indique que celles-ci offrent :

« [...] des services juridiques gratuits à tous ceux qui la sollicitent, notamment par des consultations juridiques à caractère confidentiel, l'orientation juridique/judiciaire et l'éducation juridique des communautés et des acteurs de développement local. Les services des cliniques juridiques sont assurés par des juristes expérimenté(e)s en matière d'assistance juridique »⁴³⁵.

Elles couvrent 17 régions, 48 départements et plus de 250 sous-préfectures. Elles sont au nombre de douze, dont trois à Abidjan (Abobo, Plateau et Yopougon) et neuf à l'intérieur du pays (Abengourou, Bondoukou, Bouaké, Boundiali, Daloa, Guiglo, Korhogo, Man et San-Pedro)⁴³⁶. Toutefois, en novembre 2021, six d'entre elles⁴³⁷ n'étaient plus financées et ne pouvaient plus assister efficacement les victimes de VBG⁴³⁸. L'AFJCI a confirmé au Cedoca et au SEM en décembre 2022 que ces cliniques ne sont pas forcément pérennes puisque leurs financements sont liés à des projets⁴³⁹.

Dans une évaluation menée en 2021 par des consultants et financée par l'Agence française de développement, le nombre de sensibilisations et de conseils juridiques gratuits délivrés a été mis en exergue. Par contre, la question de l'assistance judiciaire a été remise en question : « le projet n'a pas assuré la prise en charge des honoraires d'un.e avocat.e et conformément aux textes en vigueur, les juristes des CJ/CIJ ne sont pas autorisé.e.s à assister/représenter les parties devant les instances judiciaires ». Enfin, le point faible principal du projet relève de sa durabilité, la reprise de ces cliniques juridiques par l'Etat ivoirien n'ayant pas été inscrite comme un objectif, alors que la plupart des financements se sont terminés au plus tard en juin 2021. Dès lors, les activités déployées par ces cliniques « et qui nécessitaient un financement pour leur organisation ont été arrêtées faute de moyens. Seules les consultations juridiques ont pu se poursuivre, sur base de l'engagement volontaire et bénévole des juristes »⁴⁴⁰.

5.2.3. Centres d'accueil et de transit

La Côte d'Ivoire dispose de très peu de centres ou de refuges privés⁴⁴¹ pour héberger des femmes victimes de VBG⁴⁴². Ce type d'infrastructure est pourtant réclamé par de nombreux acteurs⁴⁴³. Le centre Dignité et droits pour les enfants en Côte d'Ivoire (DDE-CI) existe par exemple à Yopougon mais reçoit uniquement des enfants⁴⁴⁴.

5.2.3.1. ONG Bloom

L'ONG Bloom est située à Abidjan dans la commune de Cocody (Riviera 4 Cité verdoyante). Selon ses représentants rencontrés par le Cedoca et le SEM, l'ONG travaille sur trois axes : la lutte contre les violences basées sur le genre, l'autonomisation de la femme, l'alphabétisation et la scolarisation des jeunes filles. Elle travaille en partenariat avec l'AFJCI, le MFFE, la Ligue universelle des droits des femmes et le CNDH⁴⁴⁵.

Le centre d'accueil et de transit de Bloom, appelé « Le havre de la renaissance » était en réfection en décembre 2022, suite à un récent déménagement. Il dispose de 21 lits pour accueillir des femmes victimes de violences physiques, économiques et sexuelles. Il comprend trois grandes chambres (dortoirs) pour les femmes hébergées, dont deux étaient fermées lors de la visite du Cedoca et du

⁴³⁴ FIDH, 03/2022, [url](#)

⁴³⁵ PALAJ, AFJCI, s.d.

⁴³⁶ PALAJ, AFJCI, s.d. ; FIDH, 03/2022, [url](#)

⁴³⁷ Abengourou, Abobo, Bondoukou, Bouaké, Guiglo et Korhogo

⁴³⁸ FIDH, 03/2022, [url](#)

⁴³⁹ AFJCI, entretien, Abidjan, 12/12/2022

⁴⁴⁰ C-Lever.org, 04/2021

⁴⁴¹ Le centre public PAVVIOS est décrit au [chapitre 5.1.4.](#)

⁴⁴² FIDH, 03/2022, [url](#)

⁴⁴³ CPDEFM, 06/2021

⁴⁴⁴ ONG SOS EJA, entretien, Abidjan, 14/12/2022

⁴⁴⁵ ONG Bloom, entretien, Abidjan, 13/12/2022

SEM. L'hébergement peut s'étendre de deux semaines à six mois. Une cinquantaine de femmes y auraient déjà séjourné, généralement des adultes, parfois avec des enfants. Lors de la visite du Cedoca et du SEM, une personne hébergée était une « VIP ». L'ONG Bloom explique que même si cette personne a les moyens de se loger, elle préfère profiter de l'accueil et du suivi proposés par le foyer. Par ailleurs, selon l'ONG, de nombreuses autres personnes viennent quotidiennement au refuge pour des écoutes, conseils et orientations⁴⁴⁶.

L'ONG cherche avant tout à concilier la victime et l'auteur de la violence, pas « à faire du mal ». Si la victime est mineure ou si le cas est « grave », l'ONG porte plainte⁴⁴⁷.

5.2.3.2. ONG SOS EJA

L'ONG SOS Enfance et jeunesse africaine (EJA) fait partie du réseau Union contre la coïnfection du VIH, de la tuberculose et de l'hépatite (UNICO) qui regroupe 26 ONG. Le centre d'hébergement de cette ONG existe depuis août 2022. Il participe aux réunions des plateformes VBG et collabore avec les centres sociaux des communes d'Abidjan qui lui réfèrent les personnes dans le besoin. La prise en charge se fait totalement au niveau du centre d'hébergement. Si celle-ci est trop chère, l'ONG passe par des ONG partenaires⁴⁴⁸.

L'ONG propose un hébergement pour des victimes de violences basées sur le genre de trois mois renouvelables une fois. L'ONG essaie aussi de proposer un appui à l'autonomisation financière de la personne, en partenariat avec d'autres organisations. Le centre a une capacité de dix lits, mais au besoin, il peut augmenter à vingt lits. Il dispose également d'une cuisinière (fourneau), de produits alimentaires et propose parfois un peu d'argent pour acheter de la nourriture⁴⁴⁹.

Lors de la visite du Cedoca et du SEM à l'occasion de la FFM en décembre 2022, l'ONG accueillait deux mamans et cinq enfants⁴⁵⁰.

5.2.3.3. ONG Femmes en action

Le centre, ouvert en février 2023⁴⁵¹, porte le nom de « Kaba Yaya Fanta », en référence à l'ancienne secrétaire exécutive de l'Observatoire national de l'équité et du genre (ONEG), contactée dans le cadre de la version précédente de ce COI Focus. Il est situé à Agboville et a une capacité d'accueil de douze personnes par trimestre⁴⁵².

5.2.3.4. Akwaba Mouso

Akwaba Mouso est un centre de prise en charge holistique destiné aux femmes victimes de violences, avec un foyer d'hébergement. Il est mené par diverses personnalités du droit des femmes et a ouvert en avril 2023. Son équipe est composée de sages-femmes, gynécologues, psychologues, assistantes sociales, juristes et thérapeutes, spécialement formés à la prise en charge de survivantes de violences basées sur le genre. Ce centre pluridisciplinaire comporte un volet autonomie et insertion professionnelle. Il dispose de 27 lits pour adultes et d'une dizaine pour enfants⁴⁵³.

5.2.3.5. Villa Kotonga

La villa Kotonga accueille depuis 2023 les bureaux de l'association Stop au chat noir⁴⁵⁴ et propose également un espace d'hébergement pour des femmes victimes de VBG, éventuellement avec leurs enfants. Cet espace dispose de six lits⁴⁵⁵.

⁴⁴⁶ ONG Bloom, entretien, Abidjan, 13/12/2022

⁴⁴⁷ ONG Bloom, entretien, Abidjan, 13/12/2022

⁴⁴⁸ ONG SOS EJA, entretien, Abidjan, 14/12/2022

⁴⁴⁹ ONG SOS EJA, entretien, Abidjan, 14/12/2022

⁴⁵⁰ ONG SOS EJA, entretien, Abidjan, 14/12/2022

⁴⁵¹ Le Cedoca n'a pas eu l'occasion de visiter ce centre ou de s'entretenir avec ses responsables.

⁴⁵² RFI, 12/02/2023, [url](#) ; ONG Femmes en action [profil Facebook], s.d., [url](#)

⁴⁵³ Akwaba Mouso [site web], s.d., [url](#) ; Akwaba Mouso [profil Facebook], s.d., [url](#) ; Grisot M., directrice exécutive d'Akwaba Mouso, entretien, Abidjan, 07/12/2022

⁴⁵⁴ Stop au Chat Noir [site web], s.d., [url](#)

⁴⁵⁵ Stop au Chat Noir (@stopaachatnoir) [profil Twitter], 20/04/2023, [url](#)

5.2.4. Guides communautaires et religieux

L'analyse situationnelle de 2021 constate que « les guides religieux ne sont pas unanimes sur les fondements religieux de l'excision », certains préférant simplement ne pas aborder ce sujet avec leurs fidèles, dans un sens ou dans l'autre, afin de ne pas les contrarier⁴⁵⁶.

L'ONG Orchidées rouges, dans ses séances de prévention et ses interventions communautaires, tente de travailler avec les leaders communautaires et religieux, détenteurs de beaucoup de pouvoir selon la directrice de l'ONG⁴⁵⁷.

Les chefs de villages sont souvent visés lors des campagnes de sensibilisation et des formations. Ils ne restituent toutefois pas toujours aux habitants de leur village les contenus de ces campagnes, selon Médard N'Guessan Brou (clinique juridique de Bondoukou). En effet, ce sont des « fils de la communauté », placés à ce rang par la même communauté. S'ils s'opposent à une telle tradition, ils risquent de se mettre en porte-à-faux par rapport à cette dernière. D'autres leaders affirment auprès de leur entourage que la loi criminalisant les MGF est uniquement valable à Abidjan⁴⁵⁸.

6. Prise en charge médicale et psychologique des victimes

L'article 11 de la Loi du 21 décembre 2021 relative aux victimes de VBG énonce que la victime, sa famille ou l'officier de police judiciaire peuvent requérir un médecin pour prodiguer des soins urgents que nécessite l'état de santé de la survivante. Cette loi ne prévoit ni la gratuité de ces soins, ni un volet psychologique, et ne précise pas que ces soins incluent des soins de santé sexuelle et reproductive⁴⁵⁹.

Le Comité des Nations unies sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes souligne en 2019 l'absence de services de réadaptation pour les victimes de MGF⁴⁶⁰.

Plusieurs sources consultées au sujet des prises en charge mentionnent les plateformes qui offrent une prise en charge holistique aux victimes des VBG, dont les MGF⁴⁶¹.

En ce qui concerne les problèmes de santé liés aux MGF, il existe quelques initiatives timides de gynécologues et chirurgiens esthétiques⁴⁶². Selon France 24, le docteur Come qui travaille à la Nouvelle clinique Sainte Diane à Abidjan est un des rares experts en chirurgie réparatrice dans le pays⁴⁶³. Toutefois, ces soins ne sont pas à la portée des milieux défavorisés économiquement, selon Pauline Kouyé (UNFPA Côte d'Ivoire).

La fondation Djigui, en partenariat avec d'autres acteurs, organise la prise en charge médicale des femmes qui ont des complications suite à une MGF, notamment lors de l'accouchement (césarienne nécessaire). Cette opération coûte cher (environ 100.000 FCFA) et n'est pas subventionnée⁴⁶⁴.

L'ONG les Orchidées rouges affirme être la seule organisation à proposer une prise en charge globale, holistique et entièrement gratuite au sein de son institut médicosocial d'Abidjan⁴⁶⁵.

⁴⁵⁶ Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#)

⁴⁵⁷ Moraldo Kakpotia M.-C., directrice d'Orchidées rouges, entretien, Abidjan, 15/12/2022

⁴⁵⁸ N'Guessan Brou M., directeur de la clinique juridique de Bondoukou, entretien, Yamoussoukro, 10/12/2022

⁴⁵⁹ FIDH, 25/11/2023, [url](#)

⁴⁶⁰ CEDAW, 30/07/2019, [url](#)

⁴⁶¹ Kouyé P, chargée des questions de genre au sein de l'UNFPA Côte d'Ivoire, entretien téléphonique, 24/11/2023 ; Touré Z., psychologue et chargée de programme à la fondation Djigui, courrier électronique, 04/12/2023

⁴⁶² Kouyé P, chargée des questions de genre au sein de l'UNFPA Côte d'Ivoire, entretien téléphonique, 24/11/2023

⁴⁶³ France 24, 07/02/2023, [url](#)

⁴⁶⁴ Fondation Djigui, entretien, Abidjan, 14/12/2022

⁴⁶⁵ Les Orchidées rouges, 11/2023 ; Moraldo Kakpotia M.-C., directrice d'Orchidées rouges, courrier électronique, 04/12/2023

En avril 2022, l'UNFPA et l'hôpital Mère-enfant de Bingerville se sont accordés sur un partenariat de prise en charge des fistules obstétricales et des mutilations génitales féminines⁴⁶⁶.

La directrice du PNLVVBG regrette le manque de structures d'accompagnement psychologique et d'accueil de ces personnes sur l'ensemble du territoire national. Il n'existe pas non plus un centre intégré alliant les volets psychologiques, médicaux et juridiques qui puisse les prendre entièrement et gratuitement en charge⁴⁶⁷.

⁴⁶⁶ Linfodrome (Kouassi J. K.), 16/04/2022, [url](#)

⁴⁶⁷ Bessi J. T. A., directrice du PNLVVBG, entretien, Yamoussoukro, 08/12/2022

Résumé

Selon l'enquête démographique et de santé réalisée en Côte d'Ivoire en 2016 (MICS 2016), dernière enquête d'envergure nationale à avoir étudié les MGF du point de vue quantitatif, un peu moins de deux femmes sur cinq (36,7 %) âgées de 15 à 49 ans ont subi une MGF. Les filles de 0 à 14 ans sont environ une sur dix (10,9 %) à avoir subi une MGF selon cette même étude.

Parmi ces femmes et filles excisées, l'excision avec parties de chair enlevées est la plus fréquente. La MGF se déroule souvent à un très jeune âge de l'enfant (avant ses cinq ans). Les femmes excisées proviennent principalement du nord et du nord-ouest de la Côte d'Ivoire.

Plus les ménages sont classés dans les quintiles de bien-être économique pauvres, plus grande est la proportion de femmes de ces ménages ayant subi une excision. De même, les filles de 0 à 14 ans des ménages du quintile le plus pauvre sont 14,1 % à être excisées, alors qu'elles sont 2,8 % dans les ménages les plus riches. L'enquête MICS mentionne également des différences entre les ethnies et les communautés religieuses.

Malgré une forte opposition des femmes et des hommes à la pratique des MGF, la persistance de celle-ci s'explique par différents facteurs tels que l'intégration sociale de la fille excisée, sa santé, le contrôle de sa sexualité ou encore le respect de la religion ou de certaines forces mystiques.

Les sources consultées divergent sur la personne à qui appartient la décision finale de procéder à une excision. Il apparaît toutefois que le père ne participe pas aux cérémonies, qui sont organisées et dirigées par les femmes, mais y apporte les moyens financiers et matériels. Les exciseuses bénéficient d'un statut social privilégié.

La menace principale encourue par une fille non excisée est, dans une communauté dans laquelle la prévalence est forte, celle d'être stigmatisée par les membres de cette communauté. La fille non excisée, ou sa famille, risque de perdre sa position sociale, de subir des insultes et railleries et d'être mise à l'écart de certaines cérémonies traditionnelles. Toutefois, une ONG ivoirienne très active sur le sujet des MGF affirme que ces stigmatisations sont rares et non systématiques, ce qui est confirmé par une institution onusienne.

La Côte d'Ivoire a ratifié de nombreux traités internationaux condamnant les MGF et la loi ivoirienne interdit l'excision depuis 1998. Cette loi a été incluse dans le Code pénal en 2019. Cette interdiction légale a engendré des pratiques plus clandestines. Quelques rares condamnations, pour excision ou complicité d'excision, ont été prononcées depuis 2012.

L'accès à la justice et la protection juridique des filles et des femmes sont principalement entravés par les barrières sociales, particulièrement lorsque l'honneur de la famille est en jeu. Les chefs coutumiers ou traditionnels sont un facteur important de cohésion sociale et sont très sollicités dans le cadre général de l'apaisement des tensions. Dans ce contexte, de nombreuses victimes de violences basées sur le genre (VBG) évitent ou abandonnent une procédure judiciaire et optent pour un arrangement à l'amiable.

L'Etat ivoirien a élaboré depuis 2014 sa Stratégie nationale de lutte contre les VBG. Différents mécanismes de prévention, coordination et lutte contre les VBG sont inscrits dans ce cadre, dont des « plateformes VBG » qui permettent aux différents acteurs dans ce domaine, tant publics que privés, de se rencontrer et de collaborer. Ces plateformes sont instituées dans les complexes socio-éducatifs ou les centres sociaux et représentent le centre névralgique d'aide aux victimes de VBG au niveau des départements. Elles peuvent, à une échelle variable, proposer une prise en charge des victimes de MGF, notamment au point de vue juridique, économique et psychologique.

La Côte d'Ivoire dispose d'un seul centre public d'accueil et de refuge, avec des capacités très limitées, pour les victimes de VBG en général. Diverses initiatives privées, principalement à Abidjan, se développent afin de proposer une aide plus large et efficace.

Certains acteurs comme la fondation Djigui prennent médicalement en charge des femmes qui souffrent de complications suite à une MGF. Quelques initiatives de chirurgie réparatrice existent mais ne bénéficient d'aucun remboursement.

Annexes

Annexe 1 : Carte des districts de Côte d'Ivoire⁴⁶⁸



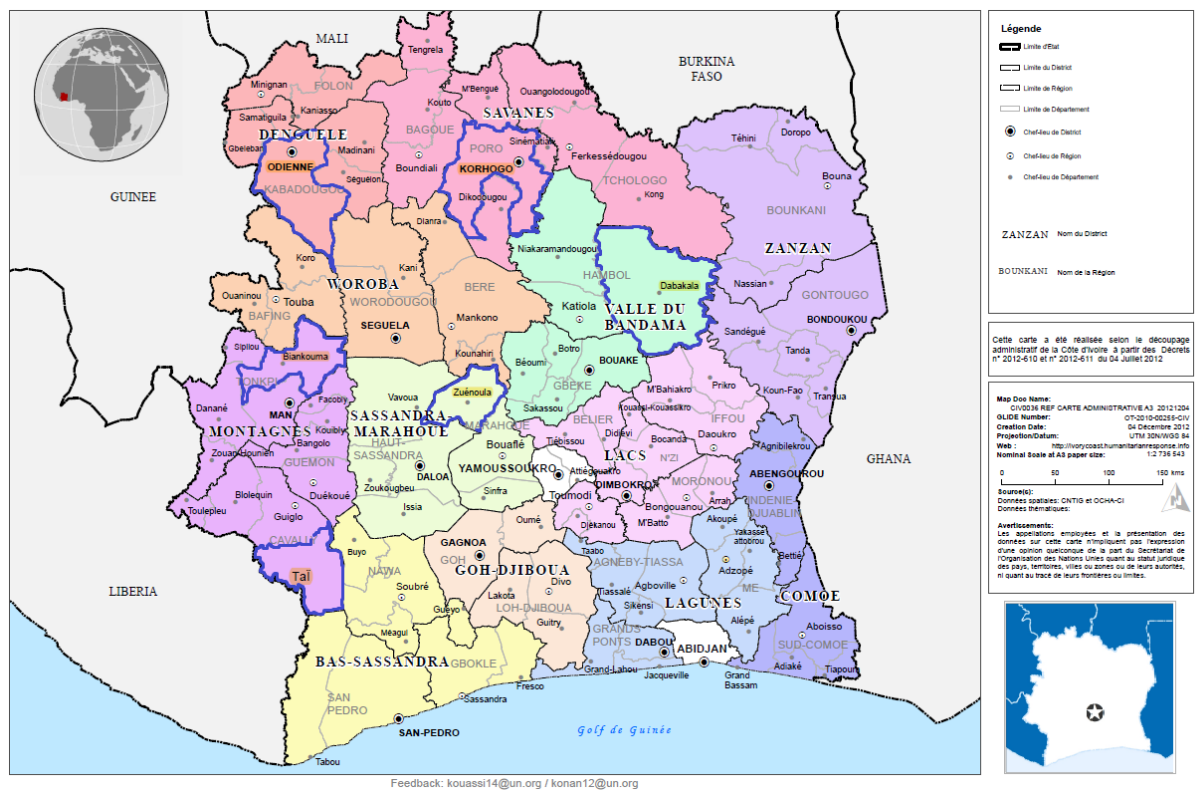
⁴⁶⁸ INS, The DHS Program, 09/2023, [url](#)

Annexe 2 : Zones statistiques des enquêtes démographiques et de santé et à indicateurs multiples, MICS 2011-2012⁴⁶⁹



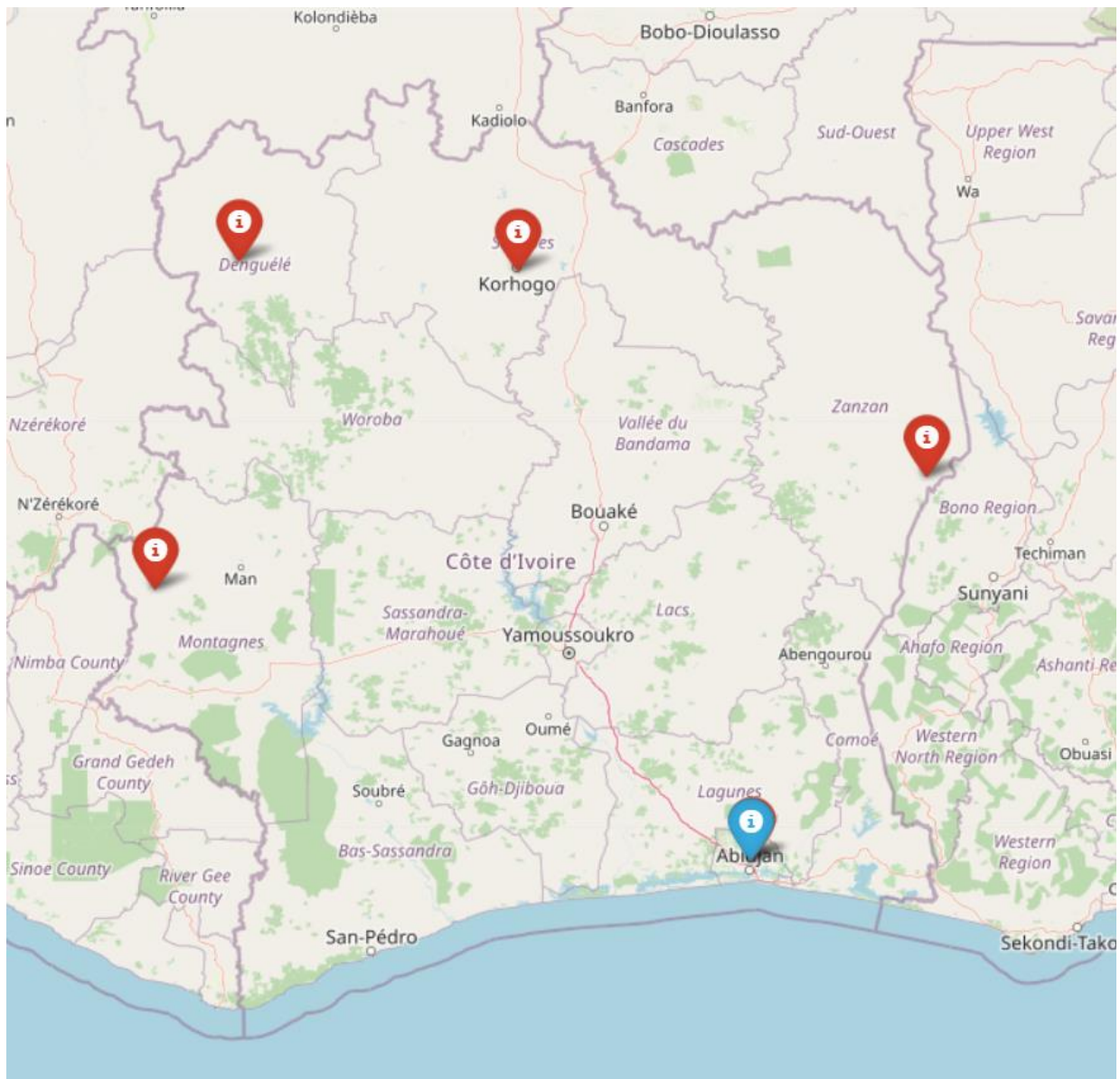
⁴⁶⁹ INS, ICF International, 06/2013, [url](#)

Annexe 3 : Départements étudiés par l'enquête Tracking Results Continuously (TRaC)⁴⁷⁰



⁴⁷⁰ UNFPA, 05/03/2015

Annexe 4 : localisation des zones⁴⁷¹ étudiées dans l'analyse situationnelle⁴⁷²



⁴⁷¹ Carte réalisée avec le logiciel OpenStreetMap

⁴⁷² Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., 01/2021, [url](#)

Annexe 5 : Répartition (en %) des femmes de 15 à 49 ans par type d'excision, selon certaines caractéristiques sociodémographiques, MICS 2016⁴⁷³

Caractéristiques sociodémographiques	Pourcentage de femmes ayant subi n'importe quelle forme de MGF/E ¹	Nombre de femmes de 15-49 ans	Distribution en pourcentage de femmes de 15-49 ans qui ont subi une MFG/E :				Total	Nombre de femmes de 15-49 ans qui ont subi une MGF/E
			Chair enlevée	Ont été entaillées	Ont été cousues	Forme de MGF/E non déterminée		
Ensemble	36,7	11 780	63,3	6,8	9,4	20,5	100,0	4 329
Région								
Centre	18,1	595	57,6	17,0	9,1	16,3	100,0	108
Centre-Est	23,7	253	31,4	8,2	27,6	32,7	100,0	60
Centre-Nord	42,0	757	62,7	17,1	4,8	15,4	100,0	317
Centre-Ouest	34,8	1 463	65,6	20,3	4,6	9,5	100,0	509
Nord	73,7	674	85,7	,6	2,9	10,8	100,0	497
Nord-Est	25,0	480	48,6	6,5	20,9	24,0	100,0	120
Nord-Ouest	75,2	603	56,9	2,6	17,8	22,7	100,0	453
Ouest	62,1	1 023	67,3	1,4	13,0	18,3	100,0	635
Sud sans ville d'Abidjan	26,1	1 574	51,7	8,8	18,2	21,3	100,0	410
Sud-Ouest	39,1	1 005	69,7	3,8	2,4	24,1	100,0	393
Ville d'Abidjan	24,6	3 355	57,1	3,5	6,6	32,8	100,0	827
Milieu de résidence de résidence								
Urbain	30,8	6 389	59,7	7,3	9,3	23,6	100,0	1 966
Rural	43,8	5 391	66,3	6,3	9,4	18,0	100,0	2 363
Age								
15-19 ans	27,4	2 332	63,0	6,4	9,3	21,4	100,0	640
20-24 ans	33,6	2 266	60,9	7,3	10,1	21,7	100,0	762
25-29 ans	40,0	2 194	66,8	6,7	8,6	17,8	100,0	877
30-34 ans	40,8	1 909	64,3	7,4	7,7	20,6	100,0	778
35-39 ans	40,0	1 413	63,1	6,6	11,3	19,1	100,0	565
40-44 ans	42,9	974	60,9	6,8	9,5	22,8	100,0	418
45-49 ans	41,5	692	61,2	4,9	10,5	23,4	100,0	287
Niveau d'instruction de la mère								
Aucun	54,5	5 738	63,9	7,1	8,7	20,2	100,0	3 129
Primaire	24,4	2 743	63,8	4,4	9,1	22,6	100,0	669
Secondaire et plus	16,1	3 299	59,2	7,4	13,4	20,0	100,0	532
Indice de bien-être économique								
Le plus pauvre	50,0	1 996	70,0	4,7	9,7	15,5	100,0	999
Pauvre	44,2	2 040	67,6	7,4	8,5	16,5	100,0	901
Moyen	43,3	2 206	58,9	9,7	10,5	20,9	100,0	954
Riche	34,3	2 561	61,5	5,7	6,7	26,2	100,0	878
Le plus riche	20,0	2 977	55,3	6,1	12,5	26,2	100,0	596
Groupe ethnique du chef de ménage								
Akan	2,7	3 628	61,4	9,3	10,3	19,0	100,0	99
Krou	14,1	1 023	76,0	4,1	9,5	10,5	100,0	144
Mandé du Sud	43,0	782	65,2	3,7	11,1	20,0	100,0	336
Mandé du Nord	60,7	1 908	60,1	8,0	10,8	21,1	100,0	1 157
Gur	59,1	1 714	69,1	6,2	7,0	17,7	100,0	1 013
Autre ivoirien(ne)	53,0	82	63,8	2,5	7,0	26,7	100,0	43
Ethnie non ivoirien(ne)	58,0	2 630	60,6	7,1	9,6	22,7	100,0	1 524
Non déclaré/Pas de réponse	(*)	13	(*)	(*)	(*)	(*)	100,0	11
Religion de l'homme								
Chrétien	11,8	5 530	66,4	7,1	8,7	17,7	100,0	652
Musulman	61,5	5 074	61,7	7,6	9,3	21,5	100,0	3 122
Animiste/Sans religion	48,5	1 133	68,7	1,8	10,7	18,8	100,0	550
Autre religion	(12,9)	43	(*)	(*)	(*)	(*)	100,0	6

[1] Indicateur MICS 8.10 - Indicateur ODD 5.3.2 - Prévalence des MGF/E parmi les femmes
 (*) Résultats basés sur des observations inférieures à 25 cas non pondérés
 () Résultats basés sur des observations comprises entre 25 et 49 cas non pondérés

⁴⁷³ Ministère du Plan et du Développement, 09/2017, [url](#)

Annexe 6 : Pourcentage de filles de zéro à quatorze ans qui sont excisées, selon le type de MGF et l'âge et les caractéristiques sociodémographiques du foyer, MICS 2016⁴⁷⁴

Caractéristiques sociodémographiques	Pourcentage de filles ayant subi n'importe quelle forme de MGF/E ¹	Nombre de filles de 0-14 ans	Distribution en pourcentage de filles de 0-14 ans qui ont subi une MGF/E :				Total	Nombre de filles de 0-14 ans qui ont subi une MGF/E
			Chair enlevée	Ont été entaillées	Ont été cousues	Forme de MGF/E non déterminée		
Ensemble	10,9	8 909	78,4	6,3	10,4	4,9	100,0	972
Région								
Centre	1,8	484	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	9
Centre-Est	7,3	202	46,4	5,3	28,9	19,4	100,0	15
Centre-Nord	13,2	552	66,5	23,8	6,8	2,8	100,0	73
Centre-Ouest	11,8	1 230	84,5	8,7	6,0	0,7	100,0	145
Nord	26,0	672	97,6	0,3	1,6	0,4	100,0	175
Nord-Est	9,8	382	56,2	15,5	24,4	3,9	100,0	37
Nord-Ouest	18,5	700	66,1	1,7	24,6	7,6	100,0	129
Ouest	10,8	1 046	82,6	1,5	15,7	0,2	100,0	113
Sud sans ville d'Abidjan	10,0	1 216	77,3	4,9	12,7	5,1	100,0	122
Sud-Ouest	11,8	866	80,5	12,0	2,4	5,1	100,0	102
Ville d'Abidjan	3,3	1 559	(56,9)	(3,8)	(7,1)	(32,3)	(100,0)	52
Milieu de résidence de résidence								
Urbain	8,3	3 582	71,6	8,9	10,7	8,8	100,0	296
Rural	12,7	5 327	81,4	5,1	10,3	3,2	100,0	675
Age								
0-4 ans	4,5	3 603	79,8	8,2	6,7	5,2	100,0	164
5-9 ans	12,9	3 039	78,1	8,0	10,3	3,6	100,0	392
10-14 ans	18,3	2 266	78,2	3,9	12,0	5,9	100,0	415
Niveau d'instruction de la mère								
Aucun	15,4	5 654	78,3	6,1	10,9	4,8	100,0	869
Primaire	3,6	2 085	75,0	11,3	7,9	5,7	100,0	76
Secondaire et plus	2,3	1 170	(91,8)	(0,0)	(2,8)	(5,4)	(100,0)	27
Expérience MGF/E de la mère								
Pas de MGF/E	0,8	4 572	(60,0)	(12,2)	(18,5)	(9,2)	(100,0)	37
A eu MGF/E	21,6	4 338	79,1	6,1	10,1	4,7	100,0	935
Indice de bien-être économique								
Le plus pauvre	14,1	2 119	83,2	5,4	9,8	1,6	100,0	298
Pauvre	13,9	2 103	85,3	3,0	10,6	1,1	100,0	293
Moyen	13,5	1 783	75,2	6,6	11,6	6,6	100,0	241
Riche	6,4	1 624	57,4	15,8	9,8	17,0	100,0	103
Le plus riche	2,8	1 280	(65,4)	(10,6)	(7,3)	(16,7)	100,0	36
Groupe ethnique de la mère								
Akan	0,2	2 134	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	4
Krou	1,5	815	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	12
Mandé du Sud	3,5	640	(93,1)	(0,0)	(6,9)	(0,0)	(100,0)	23
Mandé du Nord	14,0	1 563	71,3	8,5	13,7	6,5	100,0	219
Gur	17,5	1 494	86,9	5,4	6,1	1,7	100,0	261
Autre ivoirien(ne)	30,4	68	(81,2)	(0,0)	(17,8)	(0,0)	(100,0)	21
Ethnie non ivoirien(ne)	19,7	2 191	76,2	6,6	10,7	6,5	100,0	431
Non déclaré/Pas de réponse	(*)	4	100,0	(*)	(*)	(*)	100,0	1

[1] Indicateur MICS 8.11 - Prévalence de la MGF/E parmi les filles

(*) Résultats basés sur des observations inférieures à 25 cas non pondérés
 () Résultats basés sur des observations comprises entre 25 et 49 cas non pondérés

⁴⁷⁴ Ministère du Plan et du Développement, 09/2017, [url](#)

Annexe 7 : Répartition (en %) des femmes de 15 à 49 ans qui ont entendu parler de l'excision selon qu'elles pensent que cette pratique doit continuer ou non, d'après les caractéristiques sociodémographiques, MICS 2016⁴⁷⁵

Caractéristiques sociodémographiques	Pourcentage de femmes qui ont entendu parler de MGF/E	Nombre de femmes de 15-49 ans	Distribution en pourcentage de femmes qui pensent que la pratique de MGF/E devrait :				Total	Nombre de femmes de 15-49 ans qui ont entendu parler de MGF/E
			Continuer ¹	S'arrêter	Dépend	Ne sait pas/Pas de réponse		
Ensemble	91,6	11780	14,0	79,4	3,8	2,9	100,0	10 796
Région								
Centre	88,1	595	3,0	86,6	8,6	1,8	100,0	524
Centre-Est	93,3	253	7,4	87,8	2,9	1,9	100,0	236
Centre-Nord	89,7	757	12,9	78,4	6,0	2,7	100,0	678
Centre-Ouest	90,9	1 463	16,3	76,6	6,2	0,9	100,0	1 330
Nord	96,5	674	31,4	65,5	0,9	2,2	100,0	651
Nord-Est	89,5	480	11,2	81,0	2,1	5,7	100,0	430
Nord-Ouest	98,0	603	26,9	61,6	3,7	7,8	100,0	591
Ouest	97,0	1 023	23,5	65,4	3,6	7,5	100,0	992
Sud sans ville d'Abidjan	91,8	1 574	11,7	84,9	2,5	0,9	100,0	1 445
Sud-Ouest	87,9	1 005	14,8	74,3	5,8	5,1	100,0	883
Ville d'Abidjan	90,5	3 355	7,4	88,5	2,5	1,6	100,0	3 037
Milieu de résidence de résidence								
Urbain	91,9	6 389	9,7	84,5	3,7	2,0	100,0	5 873
Rural	91,3	5 391	19,0	73,2	4,0	3,8	100,0	4 923
Age								
15-19 ans	85,1	2 332	14,4	79,6	2,6	3,4	100,0	1 984
20-24 ans	91,3	2 266	14,1	79,0	3,8	3,1	100,0	2 068
25-29 ans	94,8	2 194	15,2	77,8	4,0	3,0	100,0	2 079
30-34 ans	94,3	1 909	13,3	79,2	4,6	2,9	100,0	1 801
35-39 ans	92,8	1 413	14,3	79,9	4,3	1,5	100,0	1 311
40-44 ans	92,9	974	13,8	79,8	3,0	3,3	100,0	905
45-49 ans	93,8	692	9,1	83,7	5,1	2,1	100,0	649
Niveau d'instruction de la femme								
Aucun	91,5	5 738	23,0	67,2	5,5	4,4	100,0	5 253
Primaire	88,1	2 743	7,4	87,5	2,8	2,4	100,0	2 415
Secondaire	94,8	3 299	3,9	93,6	1,8	0,7	100,0	3 128
Expérience de MGF/E								
Pas de MGF/E	86,8	7 451	2,4	93,8	2,2	1,6	100,0	6 467
A subi MGF/E	100,0	4 329	31,2	57,8	6,3	4,7	100,0	4 329
Indice de bien-être économique								
Le plus pauvre	90,9	1996,3	24,3	67,2	4,1	4,4	100,0	1 816
Pauvre	90,1	2040,0	18,4	72,7	4,8	4,1	100,0	1 838
Moyen	92,4	2205,9	15,5	76,7	4,9	2,9	100,0	2 039
Riche	91,0	2561,0	11,3	82,8	3,8	2,1	100,0	2 332
Le plus riche	93,1	2976,8	5,4	90,8	2,2	1,6	100,0	2 772

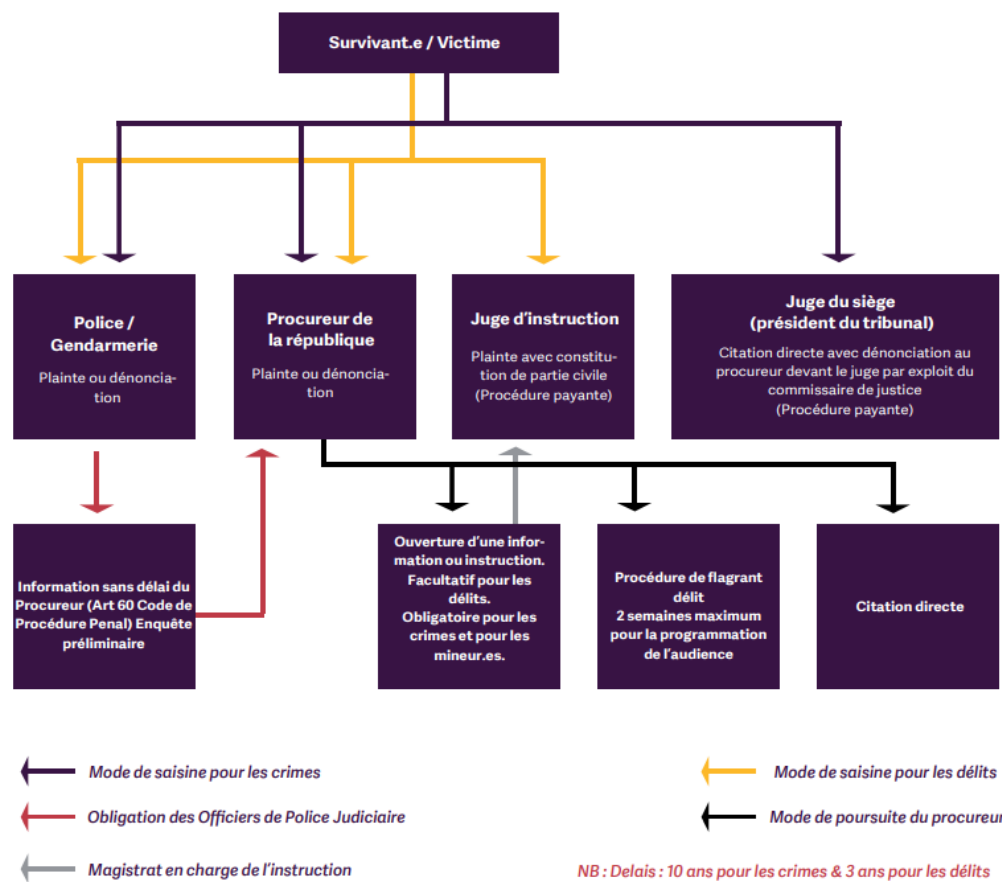
⁴⁷⁵ Ministère du Plan et du Développement, 09/2017, [url](#)

Caractéristiques sociodémographiques	Pourcentage de femmes qui ont entendu parler de MGF/E	Nombre de femmes de 15-49 ans	Distribution en pourcentage de femmes qui pensent que la pratique de MGF/E devrait :				Total	Nombre de femmes de 15-49 ans qui ont entendu parler de MGF/E
			Continuer ¹	S'arrêter	Dépend	Ne sait pas/Pas de réponse		
Ensemble	91,6	11780	14,0	79,4	3,8	2,9	100,0	10 796
Groupe ethnique du chef de ménage								
Akan	87,1	3 628	1,6	95,6	1,9	0,9	100,0	3 160
Krou	90,2	1 023	4,5	92,6	2,1	0,8	100,0	923
Mandé du Sud	95,9	782	13,2	80,4	3,4	3,0	100,0	750
Mandé du Nord	95,1	1 908	18,6	71,2	6,0	4,1	100,0	1 814
Gur	94,5	1 714	21,1	73,5	3,1	2,3	100,0	1 620
Autre ivoirien(ne)	89,8	82	19,8	61,6	11,6	7,0	100,0	73
Ethnie non ivoirien(ne)	92,9	2 630	25,2	63,7	5,7	5,4	100,0	2 443
Non déclaré/Pas de réponse	(*)	13	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	13
Religion de la femme								
Chrétienne	89,7	5 530	3,6	93,5	1,6	1,3	100,0	4 958
Musulman	94,2	5 074	22,9	66,8	6,2	4,0	100,0	4 780
Animiste / sans religion	89,9	1 133	22,8	69,2	3,2	4,9	100,0	1 019
Autre religion	(90,7)	43	(3,3)	(90,0)	(3,7)	(3,0)	100,0	39

() Résultats basés sur des observations comprises entre 25 et 49 cas non pondérés

Annexe 9 : Modes de saisine et de poursuite⁴⁷⁷

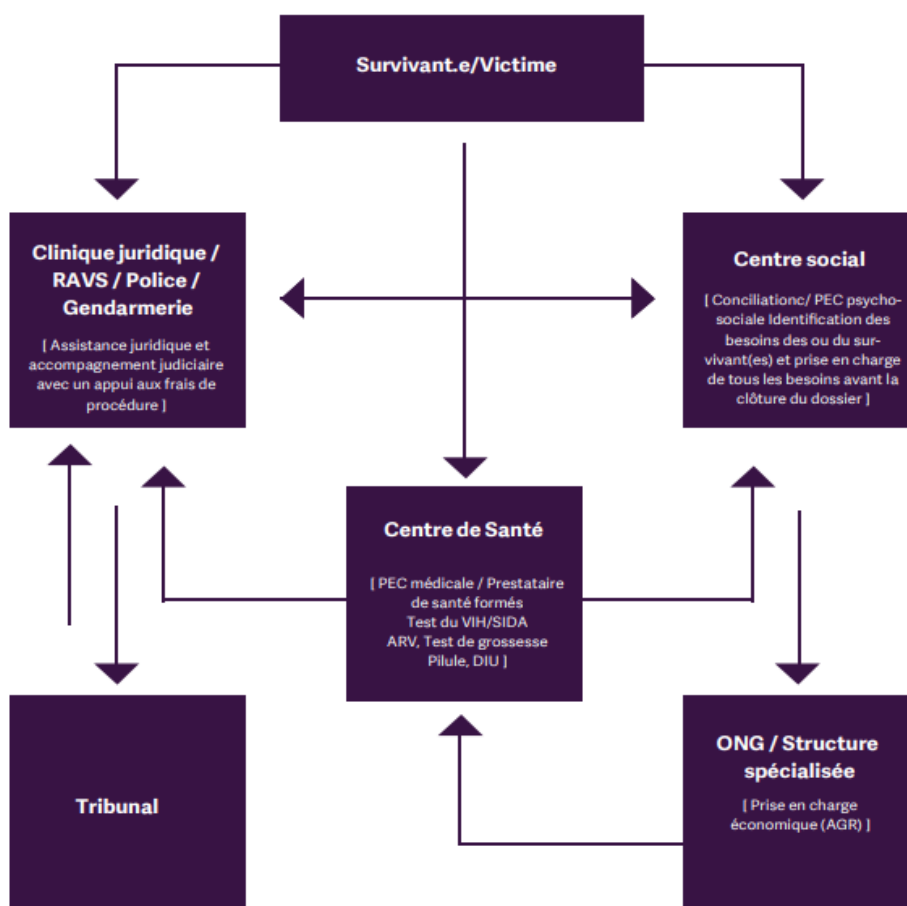
PROCEDURE PENALE : MODES DE SAISINE ET DE POURSUITE



⁴⁷⁷ FIDH, 03/2022, [url](#)

Annexe 10 : Système de référencement et de contre référencement⁴⁷⁸

SYSTEME DE REFERENCEMENT ET DE CONTRE REFERENCEMENT



RAVS : Réseau d'Action contre les Violences Sexuelles
 PEC : Prise En Charge
 ARV : Antirétroviraux
 DIU : Dispositif Intra Utérin
 AGR : Activité Génératrice de Revenu

⁴⁷⁸ FIDH, 03/2022, [url](#)

Bibliographie

Contacts directs

Activiste des droits humains, message par média social, 28/10/2022, identité et coordonnées non communiquées pour garantir la sécurité de cette source

Association des femmes juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI), entretien, Abidjan, 12/12/2022

Bessi J. T. A., directrice du Programme national de lutte contre les violences basées sur le genre (PNLVBG), entretien, Yamoussoukro, 08/12/2022

Collaborateur du Centre national de documentation juridique (CNDJ), message par média social, 10/11/2023, 00 225 09 67 00 14

Conseil national des droits de l'homme (CNDH), entretien, Abidjan, 15/12/2023

Diaby A., directrice de la Direction de la protection de l'enfant (DPE), entretien, Abidjan, 07/12/2022

Directrice du Centre de prévention d'appui et d'assistance aux victimes de violences sexuelles (PAVVIOS), entretien, Abidjan, 13/12/2022

Employée d'une organisation ayant participé à la Demographic and Health Survey (DHS) 2021, courrier électronique, 09/10/2023, identité et coordonnées non communiquées pour garantir la sécurité de cette source

Employé d'une organisation ayant participé à la Demographic and Health Survey (DHS) 2021, courrier électronique, 29/11/2023, identité et coordonnées non communiquées pour garantir la sécurité de cette source

Fassassi R., enseignant-chercheur à l'École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée d'Abidjan (ENSEA), courrier électronique, 06/10/2023, ensea@ensea.ed.ci

Fondation Djigui, entretien, Abidjan, 14/12/2022

Grisot M., directrice exécutive d'Akwaba Mousso, entretien, Abidjan, 07/12/2022

Koua Asseman M., directeur du Programme national de la santé mentale (PNSM), entretien, Abidjan, 15/12/2022

Kouyé P., chargée des questions de genre au sein du Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA) Côte d'Ivoire, entretien téléphonique, 24/11/2023, 00 225 22 52 94 00

Leh Bi Z. G.-M., doctorant en sociologie et anthropologie, spécialisé en genre, sexualités et développement, assistant au Laboratoire santé sexualité genre et développement (LA2SGED), entretien téléphonique, 22/11/2023, 00 225 07 77 13 44 59

Moraldo Kakpotia M.-C., directrice d'Orchidées rouges, courrier électronique, 04/12/2023, contact@lesorchideesrouges.org

Moraldo Kakpotia M.-C., directrice d'Orchidées rouges, entretien, Abidjan, 15/12/2022

N'zi A. M., directeur du Centre socio-éducatif de Bouaké, entretien, Bouaké, 09/12/2022

N'Guessan Brou M., juriste et directeur de la clinique juridique de Bondoukou, entretien, Yamoussoukro, 10/12/2022

Observatoire ivoirien des droits de l'homme (OIDH), entretien, Abidjan, 14/12/2022

Okri M.-P., membre fondatrice de La Ligue et responsable chargée des interventions sociales pour les violences contre les femmes et l'accompagnement social et judiciaire, entretien, Abidjan, 07/12/2022

ONG Bloom, entretien, Abidjan, 13/12/2022

ONG SOS Enfance et jeunesse africaine (EJA), entretien, Abidjan, 14/12/2022

Point focal genre d'un commissariat de police, entretien, Abidjan, 06/12/2022

Point focal genre d'un commissariat de police, message via un réseau social, 09/11/2023, coordonnées non communiquées pour garantir la sécurité de cette source

Soro Tamantchanga M., collaborateur du Centre national de documentation juridique (CNDJ), message par média social, 10/11/2023, 00 225 09 67 00 14

Tapsoba V., travailleuse bénévole au sein de l'organisation Citoyennes pour la promotion et la défense des droits des enfants, femmes et minorités (CPDEFM), entretien, Abidjan, 07/12/2022

Touré Z., psychologue et chargée de programme à la fondation Djigui, courrier électronique, 04/12/2023, fondjigui@yahoo.fr

Un responsable de la Ligue ivoirienne des droits de l'homme (LIDHO), entretien, Abidjan, 06/12/2022

Sources écrites et audiovisuelles

28 Too Many, *Country profile: FGM in Nigeria*, 11/2017, https://www.28toomany.org/static/media/uploads/Country%20Images/PDF/nigeria_country_profile_-_final.compressed.pdf [consulté le 04/07/2019]

28 Too Many, *MGF en Côte d'Ivoire: bref compte-rendu*, 03/2020, [https://www.fgmcri.org/media/uploads/Country%20Research%20and%20Resources/Cote%20d%20Ivoire/cote_divoire_short_report_v1_\(march_2020\)_french.pdf](https://www.fgmcri.org/media/uploads/Country%20Research%20and%20Resources/Cote%20d%20Ivoire/cote_divoire_short_report_v1_(march_2020)_french.pdf) [consulté le 23/11/2023]

AfriMag (Moyeda E.), *Côte d'Ivoire / Danané: 5 ans de prison pour une exciseuse*, 07/07/2021, <https://www.afrikmag.com/cote-divoire-danane-5-ans-prison-pour-exciseuse/> [consulté le 23/11/2023]

Afrobarometer, *Les Ivoiriens sont divisés sur le caractère privé ou pénal de la violence conjugale*, 28/10/2022, <https://www.afrobarometer.org/wp-content/uploads/2022/10/AD568-Ivoiriens-sont-divise%CC%81s-sur-le-caracte%CC%80re-prive%CC%81-ou-pe%CC%81nal-de-la-violence-conjugale-Afrobarometer-27oct22.pdf> [consulté le 23/11/2023]

Agence ivoirienne de presse (AIP) (Ehui D.), *Lutte contre l'excision : Des exciseuses reconverties à d'autres activités*, 20/02/2023, <https://www.aip.ci/cote-divoire-aip-lutte-contre-lexcision-des-exciseuses-reconverties-a-dautres-activites/> [consulté le 13/11/2023]

Agence ivoirienne de presse (AIP) (Ehui D.), *Lutte contre les MGF : Le réseau « Femme en avant » sensible sur l'excision à Man*, 08/02/2023, <https://www.aip.ci/cote-divoire-aip-lutte-contre-les-mgf-le-reseau-femme-en-avant-sensible-sur-lexcision-a-man/> [consulté le 13/11/2023]

Agence ivoirienne de presse (AIP) via Abidjan.net, *L'UNFPA veut renforcer l'engagement des jeunes pour l'élimination des MGF*, 08/02/2022, <https://news.abidjan.net/articles/704080/lunfpa-veut-renforcer-lengagement-des-jeunes-pour-lelimination-des-mgf> [consulté le 23/11/2023]

Agence ivoirienne de presse (AIP) via Abidjan.net, *La journée internationale de lutte contre les mutilations génitales féminines célébrée à Biankouma*, 04/06/2020, <https://news.abidjan.net/articles/673988/index> [consulté le 23/11/2023]

Agence ivoirienne de presse (AIP) via Abidjan.net, *La pratique de l'excision réprouvée à Nassian*, 22/12/2021, <https://news.abidjan.net/articles/702286/la-pratique-de-lexcision-reprouvee-a-nassian#:~:text=%E2%80%9CL'excision%20est%20une%20mauvaise,ceux%20qui%20pratiquent%20l'excision> [consulté le 20/11/2023]

Agence ivoirienne de presse (AIP) via Abidjan.net, *Le Festival « Dan au féminin » pour lutter autrement contre la pratique de l'excision dans le Tonkpi*, 04/01/2023, <https://news.abidjan.net/articles/716597/le-festival-dan-au-feminin-pour-lutter-autrement-contre-la-pratique-de-lexcision-dans-le-tonkpi> [consulté le 23/11/2023]

Agence ivoirienne de presse (AIP) via Abidjan.net, *Les mutilations génitales féminines, "un scandale et une violation flagrante des droits de l'homme" (ministre)*, 07/02/2023, <https://news.abidjan.net/articles/717674/les-mutilations-genitales-feminines-un-scandale-et-une-violation-flagrante-des-droits-de-lhomme-ministre> [consulté le 23/11/2023]

Agence ivoirienne de presse (AIP) via Abidjan.net, *Lutte contre l'excision : Albert Flindé appelle au sens de responsabilité afin que cesse la pratique dans la région*, 08/02/2023, <https://news.abidjan.net/articles/717734/lutte-contre-lexcision-albert-flinde-appelle-au-sens-de-responsabilite-afin-que-cesse-la-pratique-dans-la-region> [consulté le 13/11/2023]

- Agence ivoirienne de presse (AIP) via Abidjan.net, *Un atelier d'échange sur l'excision à Danané*, 26/06/2021, <https://news.abidjan.net/articles/694183/index> [consulté le 23/11/2023]
- Agence ivoirienne de presse (AIP) via Abidjan.net, *Une ONG sensibilise sur le mariage précoce et l'excision à Tiévopleu*, 23/02/2022, <https://news.abidjan.net/articles/704693/une-ong-sensibilise-sur-le-mariage-precoce-et-lexcision-a-tievopleu> [consulté le 20/11/2023]
- Agence ivoirienne de presse (AIP), *L'ONG ARD sensibilise à l'abandon de l'excision à Oumé*, 03/12/2021, <https://www.aip.ci/cote-divoire-aip-long-ard-sensibilise-a-labandon-de-lexcision-a-oume/> [consulté le 20/11/2023]
- Agence ivoirienne de presse (AIP), *Un film réalisé sur le danger et l'impact de l'excision*, 18/07/2022, <https://www.aip.ci/cote-divoire-aip-un-film-realise-sur-le-danger-et-limpact-de-lexcision/> [consulté le 13/11/2023]
- Akwaba Mouso [profil Facebook], s.d., <https://www.facebook.com/AkwabaMouso> [consulté le 23/11/2023]
- Akwaba Mouso [site web], s.d., <https://www.akwabamouso.org/> [consulté le 23/11/2023]
- Association des femmes juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI), *Statistiques des faits VBG PROPEJCI*, 11/2022
- Banque africaine de développement (BAD), *Profil genre pays République de la Côte d'Ivoire*, 08/2015, https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Profil_Genre_C%C3%B4te_dIvoire_final_version_Sept_2015.pdf [consulté le 23/11/2023]
- Bureau international catholique de l'enfance (BICE), *Dignité et droits pour les enfants en Côte d'Ivoire (DDE-CI), Etude de certains nouveaux textes juridiques relatifs à la protection des enfants en Côte d'Ivoire*, 08/2021, https://bice.org/app/uploads/2021/12/7.Etude-complementaire-Recueil_Coted_Ivoire_Esb2.pdf [consulté le 23/11/2023]
- Bureau international catholique de l'enfance (BICE), *Dignité et droits pour les enfants en Côte d'Ivoire (DDE-CI), Recueil sur la justice pour enfants en Côte d'Ivoire. Analyse et commentaires de la législation applicable aux enfants en contact avec la loi*, 12/2018, https://bice.org/app/uploads/2021/12/8.BICE-Recueil-pour-enfants_Coted_Ivoire_Esb2.pdf [consulté le 23/11/2023]
- Care and Protection of Children Learning Network, United Nations Children's Fund (UNICEF), *Mesurer la protection de l'enfant et les normes sociales au niveau local en Côte d'Ivoire: Une enquête basée sur la population dans le département de San Pedro et la commune d'Abobo*, 07/05/2019, <http://www.cpcnetwork.org/wp-content/uploads/2019/07/CDI-report-05.07.2019.pdf> [consulté le 24/10/2023]
- Centre national de documentation juridique (CNDJ), [site web], s.d., <https://biblio.cndj.ci/home> [consulté le 23/11/2023]
- Citoyennes pour la promotion et la défense des droits des enfants, femmes et minorités (CPDEFM), *Rapport sur les Violences faites aux Femmes et aux Filles (VFF) dans le District d'Abidjan en période de pré et de quotidienneté Covid-19*, 06/2021, <https://my.editions-ue.com/catalog/details/store/fr/book/978-620-3-42332-7/violences-faites-aux-femmes-et-aux-filles-vff-dans-le-district-d%E2%80%99abidjan-en-p%C3%A9riode-de-pr%C3%A9-et-de-quotidiennet%C3%A9-covid-19> [consulté le 07/04/2023]
- C-Lever.org, *Evaluation rétrospective des cliniques juridiques financées dans le cadre du projet C2D Justice en République de Côte d'Ivoire. Rapport final d'évaluation*, 04/2021
- Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), *Quatrième rapport périodique soumis par la Côte d'Ivoire en application de l'article 18 de la Convention, attendu en 2015*, 25/04/2018, <https://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=6QkG1d%2FPPRiCAqhKb7yhsoVqDbaslinb8oXgzpEhivi6LX%2BvdSMxgLpq7OF7NMTvG9IV38e4897A0H1skPSqyl8prJxB2XgV9jTnNZ2AWxNaPo1nj0dTd3PDs8hYgGs8> [consulté le 23/11/2023]
- Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, *Observations finales concernant le quatrième rapport périodique de la Côte d'Ivoire*, 30/07/2019, <https://daccess-ods.un.org/access.nsf/Get?OpenAgent&DS=CEDAW/C/CIV/CO/4&Lang=F> [consulté le 24/10/2023]
- Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, *Quatrième rapport périodique soumis par la Côte d'Ivoire en application de l'article 18 de la Convention, attendu en 2015*, 11/07/2018, <http://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=6QkG1d%2FPPRiCAqhKb7yhsoVqDbaslinb8oXgzpE>

[hivi6LX%2BvdSMxqLpq7OF7NMTvG9IV38e4897A0H1skPSgykwZrzm7JiaSAFTILrUtS2MoWFz2VBKW81b%2FPMd4LXhT](#) [consulté le 23/11/2023]

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, *Liste de points et de questions concernant le quatrième rapport périodique de la Côte d'Ivoire* Additif Réponses de la Côte d'Ivoire à la liste de points et de questions, 19/06/2019,

<https://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:ePefENTgDrMJ:docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHändler.ashx%3Fenc%3D6QkG1d%252FPPRiCAqhKb7yhsoVgDbaslinb8oXqzpEhivqno4qPDez8w7h6BK8Ax3DYmyjtHn8FaqF%252B8zn07Nhx%252FiqqpubdZUabYJ0qpKYHOH86HZxLCuGiK22GuaaqUXUANyqBh%252FIYk3kQcKMjh1lFqQ%253D%253D&hl=en&gl=be> [consulté le 23/11/2023]

Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) – Cedoca, *COI Focus Côte d'Ivoire. Le mariage forcé*, 06/10/2023,

https://www.cgra.be/sites/default/files/rapporten/coi_focus_cote_divoire_le_mariage_force_20231006.pdf [consulté le 23/11/2023]

Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) – Cedoca, *COI Focus Côte d'Ivoire. Les mutilations génitales féminines (MGF)*, 24/10/2019,

https://www.cgra.be/sites/default/files/rapporten/coi_focus_cote_divoire_les_mutilations_genitales_feminines_mgf_20191024.pdf [consulté le 23/11/2023]

Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), *Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples*, 1981, <https://achpr.au.int/fr/charter/charte-africaine-des-droits-de-lhomme-et-des-peuples>

[consulté le 14/04/2023]

Connection ivoirienne, *A Yopougon 3 ONG s'unissent contre les différentes formes d'excision en Côte-d'Ivoire*,

16/08/2022, <https://connectionivoirienne.net/2022/08/16/a-yopougon-3-ong-sunissent-contre-les-differentes-formes-dexcision-en-cote-divoire/> [consulté le 13/11/2023]

Conseil national des droits de l'homme (CNDH), *Défis majeurs à La réalisation des droits des Femmes et des Filles en Côte D'ivoire*, 06/2021, <https://www.caidp.ci/uploads/b586ad2b735af993fe2ec418daa82236.pdf>

[consulté le 23/11/2023]

Conseil national des droits de l'homme (CNDH), *Rapport annuel 2022*, 01/05/2023, <https://cndh.ci/wp-content/uploads/2015/10/RAP-ANNUEL-2022-CNDH-10mai2023.pdf> [consulté le 23/11/2023]

Conseil national des droits de l'homme (CNDH), *Recueil de textes relatifs à l'interdiction et à la répression des actes de violences basées sur le genre (VBG)*, 05/2022, cndh.ci/wp-content/uploads/2015/10/INT-CNDH-RECUEIL-VBG-DEF.pdf [consulté le 23/11/2023]

Déclaration universelle des droits de l'homme, 10/12/1948,

https://amnestyfr.cdn.prismic.io/amnestyfr%2Fdb9fff59-09a0-40ed-a054-a99ac63b4dc7_d%C3%A9claration+universelle+des+droits+de+l%27homme.pdf [consulté le 23/11/2023]

Deutsche Welle (DW) (Adayé J.), *Ces femmes qui refusent l'excision en Côte d'Ivoire*, 06/02/2021,

<https://www.dw.com/fr/ces-femmes-qui-refusent-lexcision-en-c%C3%B4te-divoire/a-56482205> [consulté le 23/11/2023]

Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), « *On va régler ça en famille* ». *Les obstacles à une prise en charge effective des victimes de violences sexuelles en Côte d'Ivoire*, 03/2022,

https://www.fidh.org/IMG/pdf/vsbq_cote_divoire-2.pdf [consulté le 26/10/2023]

Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), *Protection des victimes de violences sexuelles en Côte d'Ivoire : des avancées mais encore de nombreuses lacunes*, 25/11/2023,

<https://www.fidh.org/IMG/pdf/cotedivoire818fprint.pdf> [consulté le 28/11/2023]

Fondation Djigui, AmplifyChange, *Rapport de l'évaluation initiale du niveau de connaissances des populations sur les mutilations génitales féminines*, 02/2021, <https://fondationdjigui.org/rapport-de-levaluation-initiale-du-niveau-de-connaissances-des-populations-sur-les-mutilations-genitales-feminines/> [consulté le 22/11/2023]

Fondation Djigui, *Fonda Djigui* [vidéo], 01/09/2021, <https://www.youtube.com/watch?v=opZO7gGK9-4> [consulté le 21/11/2023]

Fondation Djigui, *Spot excision 1* [vidéo], 25/05/2021, <https://www.youtube.com/watch?v=DkdfjXk51sQ> [consulté le 23/11/2023]

Fondation Djigui, *Spot excision 1* [vidéo], 25/05/2021, <https://www.youtube.com/watch?v=DkdfjXk51sQ> [consulté le 23/11/2023]

- Fondation Djigui, *Spot excision 2* [vidéo], 25/05/2021, <https://www.youtube.com/watch?v=swqTjBaL56U> [consulté le 23/11/2023]
- France 24, *Côte d'Ivoire : plus d'un tiers des femmes sont excisées* [video], 07/02/2023, <https://www.youtube.com/watch?v=sJILANFq19Q&t=2s> [consulté le 13/11/2023]
- Fraternité Matin (Ehourade A.), *Lutte contre les mutilations génitales : un institut médico-psychosocial inauguré*, 21/10/2021, <https://www.fratmat.info/article/215621/societe/lutte-contre-les-mutilations-genitales-un-institut-medico-psychosocial-inaugure> [consulté le 20/11/2023]
- Fraternité Matin (Kouika Bavane J.), *Lutte contre la pratique de l'excision : l'association ACZA présente sa méthode à des étudiants*, 18/02/2020, <https://www.fratmat.info/article/201962/Soci%C3%A9t%C3%A9/lutte-contre-la-pratique-de-l039excision--lassociation-acza-presente-sa-methode-a-des-etudiants> [consulté le 23/11/2023]
- Fraternité Matin (Yevou M.), *Mutilations génitales féminines : plaidoyer en faveur de la reconversion des exciseuses*, 25/04/2021, <https://www.fratmat.info/article/212577/societe/mutilations-genitales-feminines-plaidoyer-en-faveur-de-la-reconversion-des-exciseuses> [consulté le 23/11/2023]
- Freedom House (FH), *Freedom in the World 2022*, 28/02/2022, <https://freedomhouse.org/country/cote-divoire/freedom-world/2022> [consulté le 23/11/2023]
- Freedom House (FH), *Freedom in the world 2023. Côte d'Ivoire*, 03/2023, <https://freedomhouse.org/country/cote-divoire/freedom-world/2023> [consulté le 26/10/2023]
- Friedrich Ebert Stiftung (FES) (Ramatoulaye N. T.), *Regard Jeune. Violence basée sur le genre*, 2022, <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/elfenbeinkueste/14575/2022.pdf> [consulté le 23/11/2023]
- Friedrich Ebert Stiftung (FES), *La femme dans les secteur de sécurité Ivoirien : représentativité et participation*, 2021, <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/elfenbeinkueste/18097.pdf> [consulté le 23/11/2023]
- Institut national de la statistique (INS), ICF International, *Côte d'Ivoire - enquête démographique et de santé et à indicateurs multiples 2011-2012*, 06/2013, <http://dhsprogram.com/pubs/pdf/FR272/FR272.pdf> [consulté le 23/11/2023]
- Institut national de la statistique (INS), ICF, *Enquête démographique et de santé de Côte d'Ivoire*, 09/2023, <https://dhsprogram.com/pubs/pdf/FR385/FR385.pdf> [consulté le 14/11/2023]
- Institut national de la statistique (INS), *Informations Générales sur la Côte d'Ivoire*, s.d., http://www.ins.ci/n/index.php?option=com_content&view=article&id=19&Itemid=27 [consulté le 23/11/2023]
- Inter-African Committee on Traditional Practices (IAC), *IAC National Committees*, s.d., <https://iac-ciaf.net/iac-national-committees/> [consulté le 22/11/2023]
- Jeune Afrique (JA), *Marie-Paule Okri, Sonia Terrab, Laetitia Ky... L'afrofémisme coup-de-poing*, 30/12/2022, <https://www.jeuneafrique.com/1400884/societe/marie-paule-okri-sonia-terrab-laetitia-ky-lafrofemisme-en-actions-coups-de-poing/> [consulté le 23/11/2023]
- Kouadio M'Bra K. D.-D., Touré P., *Analyse situationnelle des Mutilations Génitales Féminines en Côte d'Ivoire*, 01/2021, <https://fondationdjigui.org/analyse-situationnelle-des-mutilations-genitales-feminines-en-cote-divoire/> [consulté le 10/10/2023]
- Le Monde (Berthaud-Clair S.), *Excision en Afrique : quand les hommes aussi veulent en finir*, 27/03/2023, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/03/27/excision-en-afrique-quand-les-hommes-aussi-veulent-en-finir-avec-les-mutilations-genitales-feminines_6167172_3212.html [consulté le 13/11/2023]
- Le Nouveau réveil via Abidjan.net (Prisca J.), *Mutilations génitales féminines : Le nord et l'ouest de la Côte d'Ivoire indexés*, 05/02/2021, <https://news.abidjan.net/articles/687284/index> [consulté le 23/11/2023]
- Les Orchidées rouges, *Dossier de présentation 2023*, 11/2023
- Les Orchidées rouges, *Livret de formation. Mutilations sexuelles féminines*, s.d.
- Linfodrome (Kouassi J. K.), *Mutilations génitales : signature d'un partenariat d'accord entre l'UNFPA et l'Hôpital Mère-enfant*, 16/04/2022, <https://www.linfodrome.com/sante/75952-mutilations-genitales-signature-d-un-partenariat-d-accord-entre-l-unfpa-et-l-hopital-mere-enfant> [consulté le 20/11/2023]

Linfodrome (Zadi A.), Côte d'Ivoire /Mutilations génitales: une pratique encore d'actualité, 23/04/2022, <https://www.linfodrome.com/societe/76166-cote-d-ivoire-mutilations-genitales-une-pratique-encore-d-actualite> [consulté le 20/11/2023]

Loi constitutionnelle, in *Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire*, n° 16, 09/11/2016, <https://mjp.univ-perp.fr/constit/ci2020.htm> [consulté le 23/11/2023]

Loi n° 98-757 du 23 décembre 1998 portant répression de certaines formes de violence à l'égard des femmes, 23/12/1998, <https://www.ilo.org/dyn/natlex2/natlex2/files/download/65028/CIV-65028.pdf> [consulté le 23/11/2023]

Loi n°2018-975 du 27 décembre 2018 portant Code de procédure pénale, in *Journal officiel n° 4 du 13 mars 2019*, 13/03/2019, <https://www.caidp.ci/uploads/997a8149124ebaffe41282e96908d822.pdf> [consulté le 23/11/2023]

Loi n°2019-574 portant Code pénal in *Journal officiel n°9 du 10 juillet 2019*, 10/07/2019, <http://loidici.org/loi/2019/08/17/le-code-penal-2019/lois-article-par-article/codes/> [consulté le 23/11/2023]

Loi n°2021-894 du 21 décembre 2021 relative aux mesures de protection des victimes de violences domestiques, de viol et de violences sexuelles autres que domestiques, 21/12/2021, <https://famille.gouv.ci/Tmffe/Loi-No-2021-894-portant-sur-les-violences-domestiques.pdf> [consulté le 23/11/2023]

Mazou H. G., Koua A. N. J. V., Leh Bi Z. G.-M., *Les déterminants de la survivance des mutilations génitales féminines (MGF) à Danané, dans l'ouest de la Côte d'Ivoire*, in *Revue Nzassa*, N° 9, 12/2022

Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE), *Plan national de promotion pour l'abandon des mutilations génitales féminines en Côte d'Ivoire – PNPAMGF 2021 2025 (version corrigée)*, 02/2023

Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE), *Rapport de la Côte d'Ivoire sur la mise en œuvre de la résolution de l'AG des Nations unies sur la question des femmes dans le développement*, 05/2022, <https://www.unwomen.org/sites/default/files/2022-12/a-77-243-submission-cote-d-ivoire-fr.pdf> [consulté le 23/11/2023]

Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE), *Rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la déclaration et du programme d'actions de Beijing +25*, 2019, https://www.uneca.org/sites/default/files/Gender/Beijing25/cote_divoire-beijing25_report.pdf [consulté le 23/11/2023]

Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la pauvreté, *Lutte contre les VBG : Le Ministère déploie son « arsenal juridique » pour la protection et l'assistance des victimes*, 24/05/2022, <https://www.solidarite.gouv.ci/actualite/actudetait/lutte-contre-les-vbg-le-ministre-dploie-son-arsenal-juridique-dans-la-protection-et-l-assistance-des-victimes299> [consulté le 23/11/2023]

Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (MSFFE), *Document de stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre*, 19/06/2015

Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (MSFFE), *Violences contre les enfants en Côte d'Ivoire. Résultats de l'enquête nationale*, 03/2020, <https://www.togetherforgirls.org/wp-content/uploads/2020/09/RAPPORT-DE-L-ENQUETE-SUR-LA-VIOLENCE-FAITE-AUX-ENFANTS-ET-AUX-JEUNES-EN-COTE-DIVOIRE-VERSION-FRANCAISE-ARCHIVE-1.pdf> [consulté le 23/11/2023]

Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (MSFFE), *Rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la déclaration et du programme d'actions de Beijing vingt cinq ans après son adoption (Beijing)*, 05/2019, https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/CSW/64/National-reviews/Cote_dIvoire.pdf [consulté le 23/11/2023]

Ministère du Plan et du Développement, *Enquête par grappes à indicateurs multiples – Côte d'Ivoire 2016*, 09/2017, https://mics-surveys-prod.s3.amazonaws.com/MICS5/West%20and%20Central%20Africa/C%3C%B4te%20d%27Ivoire/2016/Final/Cote%20d%27Ivoire%202016%20MICS_French.pdf [consulté le 23/11/2023]

National Bureau of Statistics (NBS), United Nations Children's Fund (UNICEF), *2017 Multiple Indicator cluster Survey 2016-17, Survey Findings Report*, 02/2018, <https://www.unicef.org/nigeria/sites/unicef.org.nigeria/files/2018-09/Nigeria-MICS-2016-17.pdf> [consulté le 23/11/2023] [consulté le 04/07/2019]

- Nations unies - Assemblée générale, Conseil des droits de l'homme, *Exposé écrit* présenté par International Catholic Child Bureau, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif special*, 04/03/2020, https://bice.org/app/uploads/2020/07/A_HRC_43_NGO_48_F_CIV.pdf [consulté le 10/10/2023]
- Nations unies - Collection des traités, *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*, s.d., https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=IND&mtdsg_no=IV-9&chapter=4&lang=fr [consulté le 23/11/2023]
- Nations unies - Collection des traités, *Convention internationale des droits de l'enfant*, s.d., https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=IV-11&chapter=4&lang=fr [consulté le 23/11/2023]
- Nations unies - Collection des traités, *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, 03/07/2018, https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=IND&mtdsg_no=IV-8&chapter=4&clang=fr [consulté le 23/11/2023]
- Nations unies - Collection des traités, *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, s.d., https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=IV-3&chapter=4&clang=fr [consulté le 23/11/2023]
- Nations unies - Conseil de sécurité, *Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel*, 29/06/2022, <https://reliefweb.int/attachments/9045c40f-33e1-4d4e-84e6-1e5627977ff4/N2238875.pdf> [consulté le 23/11/2023]
- Nations unies - Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), *Lutte contre les violences faites aux femmes et Genre/VIH*, 2022, <https://africa.unwomen.org/fr/lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes-et-genrevih> [consulté le 23/11/2023]
- Nations Unies en Côte d'Ivoire, *Un centre de soutien aux victimes de violences sexuelles en Côte d'Ivoire*, 18/06/2020, <https://cotedivoire.un.org/fr/51319-un-centre-de-soutien-aux-victimes-de-violences-sexuelles-en-c%C3%B4te-divoire> [consulté le 23/11/2023]
- News Hub Creator via Opera News, *Une journaliste ivoirienne victime d'excision accusée : "J'en voulais aux intellectuels de la famille*, 02/09/2021, https://www.operanewsapp.com/ci/fr/share/detail?news_id=892012782d1d0fdcf17b3c0aceb0e971&news_entry_id=s64cc63ec210209fr_ci&open_type=tanscoded&request_id=5947a3c2320434ff6f4a16c79c797ceb92d5dbb9&om=publisher [consulté le 23/11/2023]
- Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), *Côte d'Ivoire : Les mutilations sexuelles féminines (MSF)*, 07/03/2023, https://www.ofpra.gouv.fr/libraries/pdf.js/web/viewer.html?file=/sites/default/files/ofpra_flora/2303_civ_msf_158204_web.pdf [consulté le 21/11/2023]
- Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), *Rapport de mission en République de Côte d'Ivoire du 25 novembre au 7 décembre 2019*, 2020, https://www.ofpra.gouv.fr/libraries/pdf.js/web/viewer.html?file=/sites/default/files/ofpra_flora/1912_civ_rapport_de_mission.pdf [consulté le 21/11/2023]
- Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), *Mise en service prochaine des bureaux d'écoute des victimes de violences basées sur le genre*, 13/07/2016, <https://onuci.unmissions.org/mise-en-service-prochaine-des-bureaux-d%E2%80%99C3%A9coute-des-victimes-de-violences-bas%C3%A9es-sur-le-genre> [consulté le 28/06/2018]
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Rapport qualitatif du SIGI Côte d'Ivoire. Explorer le lien entre les normes sociales et les disparités entre les filles et les garçons dans l'éducation*, 06/2022, <https://www.oecd.org/fr/dev/institutions-sociales-et-egalite-femmes-hommes-en-cote-d-ivoire-c798990a-fr.htm> [consulté le 24/10/2023]
- Organisation mondiale de la santé (OMS), *Classification des mutilations sexuelles féminines*, 2022, <https://web.archive.org/web/20220218234817/https://www.who.int/reproductivehealth/topics/fgm/overview/fr/> [consulté le 23/11/2023]
- Organisation mondiale de la santé (OMS), *Mutilations sexuelles féminines*, 31/01/2023, <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/female-genital-mutilation> [consulté le 23/11/2023]

Organisation non gouvernementale Femmes en action [profil Facebook], s.d., <https://www.facebook.com/ONG-Femmes-en-Action-987245191374412/> [consulté le 23/11/2023]

Organisation non gouvernementale Siloé, *Enquête sur les causes de la persistance des Mutilations Génitales Féminines (MGF) dans l'ouest et le Nord-ouest, malgré les dispositions prises par le gouvernement et les acteurs de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG)*, 12/2019

Pôle Afrique via Abidjan.net, *Mutilations génitales féminines – la loi toujours foulée aux pieds, des statistiques alarmantes, des bébés excisés*, 08/02/2018, <https://news.abidjan.net/h/630471.html> [consulté le 23/11/2023]

Portail officiel du gouvernement de Côte d'Ivoire, *Lancement de la 32eme edition des 16 jours d'activisme : la ministre Nassenba Touré appelle a l'action commune contre les violences faites aux femmes et aux filles*, 26/11/2022, <https://www.gouv.ci/actualite-article.php?recordID=14355> [consulté le 23/11/2023]

Portail officiel du gouvernement de Côte d'Ivoire, *Lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) : les initiatives du gouvernement dans le cadre de la tolérance zéro*, 17/05/2023, <https://www.gouv.ci/actualite-article.php?recordID=15209&d=3> [consulté le 23/11/2023]

Projet d'appui à l'amélioration de l'accès aux droits et à la justice pour tous (PALAJ), Association des femmes juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI), *La clinique juridique, Un service juridique gratuit et de proximité à la disposition des populations*, s.d.

Radio France internationale (RFI), *Côte d'Ivoire: un nouveau centre pour accueillir les femmes victimes de violences*, 12/02/2023, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230212-c%C3%B4te-d-ivoire-un-nouveau-centre-pour-accueillir-les-femmes-victimes-de-violences?ref=tw> [consulté le 23/11/2023]

Radio France internationale (RFI), *Côte d'Ivoire: contre l'excision, la reconversion des matrones*, 19/05/2023, <https://www.rfi.fr/fr/podcasts/reportage-afrique/20230518-c%C3%B4te-d-ivoire-contre-l-excision-la-reconversion-des-matrones> [consulté le 13/11/2023]

Radio France internationale (RFI), *Reportage à Abidjan: paroles de militantes en Côte d'Ivoire* [podcast], 03/02/2023, <https://www.rfi.fr/fr/podcasts/8-milliards-de-voisins/20230203-reportage-%C3%A0-abidjan-paroles-de-militantes-en-c%C3%B4te-d-ivoire> [consulté le 23/11/2023]

Radiodiffusion télévision ivoirienne (RTI), *L'histoire du village de SIANA, ses sites touristiques et sa mosquée vieille de 600 ans* [video], 06/03/2019, https://www.youtube.com/watch?v=7jWfbZT5f_o [consulté le 20/10/2023]

Stop au Chat Noir (@stopaachatnoir) [profil Twitter], 20/04/2023, <https://twitter.com/stopaachatnoir/status/1649134446732296199> [consulté le 23/11/2023]

Stop au Chat Noir [site web], s.d., <https://stopaachatnoir.org/> [consulté le 23/11/2023]

Tribunal de première instance de Man - Section du tribunal de Guiglo, *Jugement correctionnel contradictoire n° 190/21 du 6 juillet 2021*, 06/07/2021

Tribunal de première instance de Man, *Jugement correctionnel contradictoire n°399/19 du 18 avril 2019*, 18/04/2019

Union africaine (UA), *Charte africaine de la jeunesse*, 02/07/2006, https://au.int/sites/default/files/documents/30922-doc-african_youth_charter_french_01.pdf [consulté le 14/04/2023]

Union africaine (UA), *Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant*, 01/07/1990, https://au.int/sites/default/files/treaties/36804-treaty-0014_-_african_charter_on_the_rights_and_welfare_of_the_child_f.pdf [consulté le 14/04/2023]

Union africaine (UA), *Liste des pays qui ont signé, ratifié/adhéré. Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique*, 16/10/2019, <https://au.int/sites/default/files/treaties/37077-sl-PROTOCOL%20TO%20THE%20AFRICAN%20CHARTER%20ON%20HUMAN%20AND%20PEOPLE%27S%20RIGHTS%20ON%20THE%20RIGHTS%20OF%20WOMEN%20IN%20AFRICA.pdf> [consulté le 14/04/2023]

Union africaine (UA), *Liste des pays qui ont signé, ratifié/adhéré. Charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant*, 14/02/2023, https://au.int/sites/default/files/treaties/36804-sl-AFRICAN_CHARTER_ON_THE_RIGHTS_AND_WELFARE_OF_THE_CHILD.pdf [consulté le 14/04/2023]

- Union africaine (UA), *Liste des pays qui ont signé, ratifié/adhéré charte africaine de la jeunesse*, 07/06/2016, https://web.archive.org/web/20160913022606/http://www.au.int/en/sites/default/files/treaties/7789-sl-african_youth_charter_2.pdf [consulté le 14/04/2023]
- Union africaine (UA), *Protocole a la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes*, 11/07/2003, https://au.int/sites/default/files/treaties/37077-treaty-0027_-_protocol_to_the_african_charter_on_human_and_peoples_rights_on_the_rights_of_women_in_africa_f.pdf [consulté le 23/11/2023]
- Union européenne en Côte d'Ivoire [profil Facebook], 22/04/2021, https://www.facebook.com/EUIvoryCoast/posts/3770995163017734/?paipv=0&eav=Afb3_Xk6n92Xh0j2IY5s-IXYVPeisMZBoXfk0_MGGexZd_XEDcR3qfmyPs83rZ-J31Y [consulté le 06/11/2023]
- United Nations Children's Fund (UNICEF), *Analyse de la situation des enfants et des femmes de Côte d'Ivoire 2019*, 2019, <https://www.unicef.org/cotedivoire/rapports/analyse-de-la-situation-des-enfants-et-des-femmes-de-c%C3%B4te-divoire-2019#:~:text=L'analyse%20de%20la%20situation,capacit%C3%A9s%20des%20diff%C3%A9rentes%20parties%20prenantes> [consulté le 24/10/2023]
- United Nations Children's Fund (UNICEF), *Côte d'Ivoire, Fact Sheet Female Genital Mutilation/Cutting*, 04/2007, www.unicef.org/wcaro/WCARO_CI_FactSheet_En_FGM.pdf [consulté le 23/11/2023]
- United Nations Children's Fund (UNICEF), *Female Genital Mutilation/Cutting: A statistical overview and exploration of the dynamics of change*, 07/2013, https://data.unicef.org/wp-content/uploads/2023/08/UNICEF_FGM_report_July_2013.pdf [consulté le 23/11/2023]
- United Nations Children's Fund (UNICEF), *Statistical profile on female genital Mutilation*, 05/02/2019, https://data.unicef.org/wp-content/uploads/country_profiles/Côte%20d'Ivoire/FGM_CIV.pdf [consulté le 23/11/2023]
- United Nations Population Fund (UNFPA), *Enquête TRaC de base pour le suivi et l'évaluation de l'abandon de la pratique des mutilations génitales féminines (MGF) en Côte d'Ivoire*, 05/03/2015
- United States Department of State (USDOS), *2020 country Report on human rights practices : Cote d'Ivoire*, 30/03/2021, https://www.state.gov/wp-content/uploads/2021/03/COTE-D_IVOIRE-2020-HUMAN-RIGHTS-REPORT.pdf [consulté le 21/11/2023]
- United States Department of State (USDOS), *2021 Country Reports on Human Rights Practices: Cote d'Ivoire*, 12/04/2022, https://www.state.gov/wp-content/uploads/2022/02/313615_COTE-D_IVOIRE-2021-HUMAN-RIGHTS-REPORT.pdf [consulté le 21/11/2023]
- United States Department of State (USDOS), *2022 country Report on human rights practices : Cote d'Ivoire*, 20/03/2023, <https://www.state.gov/reports/2022-country-reports-on-human-rights-practices/cote-divoire> [consulté le 23/11/2023]
- Wikipédia, *Mutilations génitales féminines*, 28/11/2023, https://fr.wikipedia.org/wiki/Mutilations_g%C3%A9n%C3%A9mines [consulté le 23/11/2023]
- Wikipédia, *République de Côte d'Ivoire : groupes ethno-linguistiques*, s.d., <http://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/6/6b/IvoryCoastEthno.jpg> [consulté le 23/11/2023]